
OEUVRES DE MONSIEUR
L'ABBE DE S.T RÉAL
D. Coster sculp.

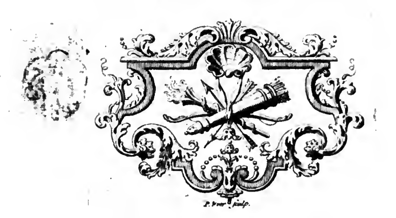
OEUVRES
DE
M^R. L'ABBÉ
DE
SAINT-RÉAL.

NOUVELLE EDITION,

Revue, corrigée, & augmentée d'un Volume.

Enrichie de Figures en Taille-douce, & de Vignettes.

TOME SIXIEME.



A AMSTERDAM,
Chez FRANÇOIS L'HONORE' & FILS.
M. DCCXL.

TABLE DES TRAITES.*

Contenus dans le Tome VI.

* On a tiré les Piéces qui compofent ce Volume de la derniere Edition de Paris, où l'on marque dans un Avertiffement que bien des gens les ont attribuées à M. l'Abbé de S. Réal.



DIS-



DISCOURS
DE XENOPHON
SUR LA
MANIERE D'AUGMENTER
LES REVENUS D'ATHENES.

TRADUIT DU GREC avec des Remarques.



'Ai toujours obſervé que les Gouvernemens reſſembloient à leurs Chefs, & que la proſperité ou les diſgraces, la force ou la foibleſſe de chaque Etat tiroient leur origine des vertus ou des vices, des talens ou de l'incapacité de ceux qui gouvernoient. On avoue communément en faveur de l'adminiſtration des Athéniens qu'ils entendent auſſi bien que le reſte des hommes, les principes généraux de la Juſtice. Mais on ajoûte

qu'ils ſont obligés (1) pour ſubvenir aux beſoins du peuple (2) d'accabler les Villes alliées d'impôts & de tributs exorbitans.

J'ai entrepris d'examiner ſi ce reproche étoit bien fondé & ſi les richeſſes du pays même & les revenus de l'Etat d'Athènes ne ſuffiroient pas pour entretenir tout le corps du peuple; ce qui ſeroit à mon avis la plus juſte & la plus noble de toutes les reſſources.

Je ſoutiens que ſi on pouvoit faire réuſſir un pareil deſſein, on pourvoiroit plus efficacement aux beſoins de l'Etat, & qu'on éteindroit les jalouſies & les ſoupçons de nos voiſins.

Il m'a paru d'abord que le territoire d'Athènes pouvoit fournir tous les ans un revenu très-conſiderable. Pour s'en convaincre, il

(1) Le commun du peuple étoit fort à charge à l'Etat d'Athènes. On donnoit trois oboles à chacun pour chaque jugement ou pour chaque cauſe qu'ils jugeoient, & cette penſion s'appelloit le Τριώβολον δικαστικὸν. Lucien. *in bis accurato.*

Le Θεώρικον étoit la ſomme de deux oboles qui étoit donnée par chacun, pour avoir le droit d'aſſiſter aux ſpectacles. *Liban. in arg. Olymp. prima.*

L'ἐκκλησιαστικὸν étoit une obole qu'on payoit chaque fois qu'on s'aſſembloit. *Jul. Poll.* l. 6. c. 9. & cette penſion fut dans la ſuite portée juſqu'à trois oboles. Encore tous les Citoyens impotens ou eſtropiés avoient chacun une penſion de deux oboles par jour. *Harpocrat. in verbo ἀδύνατοι.*

(2) Xenophon dit ſeulement περὶ τὰς πόλεις; mais le mot συμμαχίδας eſt aſſez bien entendu par la ſuite de ce Diſcours, & par le Traité de Xenophon *du Gouvernement d'Athènes.* Cette taxe portée par les Confédérés n'étoit au commencement que de 460 talens; mais dans la ſuite elle fut portée à 1300. *Plutar. in Vita Ariſtidis.* Ce tribut leur étoit ſi fort à charge, qu'il a ſouvent fait révolter les Confédérés.

il n'y a qu'à jetter les yeux ſur l'état & la qualité de ſon terroir.

Les fruits de la terre ſont des preuves ſuffiſantes de la bonté du climat & de la temperature des ſaiſons: car nous avons quantité de plantes dans notre pays qui ne ſauroient croître dans les autres, & notre mer auſſi-bien que notre terre abonde en toutes choſes néceſſaires à la vie. Ajoûtez à cela que tous les avantages accordés par les Dieux aux differentes ſaiſons de l'année, commencent plûtôt & finiſſent plus tard en ce pays que dans aucunes parties du Monde, ſans parler de la grande quantité des biens dont la poſſeſſion n'eſt que paſſagere & fugitive, notre terroir nous fournit des richeſſes ſtables & permanentes. N'avons-nous pas des carrieres inépuiſables de marbre, dont on ſe ſert pour élever & orner les Temples, les Autels & les Statues des Dieux? Non ſeulement les Grecs, mais encore les Nations barbares en font cas & les recherchent.

Dans ces endroits où le terroir eſt trop ſterile pour y recevoir la culture ordinaire, nous trouvons des tréſors cachés plus utiles que tous les fruits de la terre. Car la nature nous a fait préſent de mines inépuiſables d'argent; c'eſt un avantage que nous avons au-deſſus de toutes les villes voiſines, qui n'ont jamais pu découvrir une ſeule mine d'argent dans l'étendue de leur territoire.

Nous avons auſſi quelque raiſon de croire qu'Athènes eſt ſituée au milieu du Monde habitable: car toutes les Nations ſe trouvent incommodées par trop de chaleur ou de froid à proportion de leur éloignement de ce païs. Il eſt de même viſible que nous ſom-

mes dans le centre de la Grèce, puiſque tous ceux qui voyagent par terre & par mer, d'une extremité de la Grèce à l'autre, ſont obligés de paſſer par Athènes.

Quoique l'Attique ne ſoit pas une Iſle, nous avons cependant l'avantage de pouvoir commercer, quelque vent qui ſe lève, parce que nous ſommes bornés de deux côtés par la mer. D'ailleurs notre païs étant joint au Continent, nous avons toujours le moyen de trafiquer par terre.

Pluſieurs villes ſe trouvent expoſées à la fureur des Nations Barbares. Mais nous ſommes heureuſement éloignés de ces mauvais voiſins.

Outre tous ces avantages qui concourent à la grandeur & à la félicité de notre Etat, & que nous devons à la ſituation heureuſe, & à la richeſſe naturelle de ce païs, on pourroit encore augmenter conſidérablement les revenus de la République, en faiſant des Loix favorables aux Etrangers qui viennent s'établir chez nous. Car, ſans parler des avantages communs que toutes les villes retirent du nombre de leurs habitans, ces Etrangers, bien loin d'être à charge au public, & de recevoir des penſions de l'Etat, comme font nos Citoyens, nous donneroient lieu d'augmenter nos revenus, par le payement des droits attachés à leur qualité. (3)

On

(3) Μετοίκιον, Droit des Etrangers. C'étoit un impôt que tous les Etrangers payoient tous les ans, de douze drachmes pour chaque homme, & de ſix drachmes pour chaque femme; *Harpocr. in verbo μετοίκιον.* Le nombre des Etrangers montoit ordinairement à dix mille à Athènes. Il n'y avoit point,

On engageroit efficacement les Etrangers à s'établir parmi nous, en leur ôtant toutes ces marques publiques d'infamie, qui ne servent de rien à un Etat; en ne les obligeant point par exemple à servir parmi nos troupes avec une armure si pesante; & ce feroit encore un engagement, si on ne les exposoit pas aux dangers de la guerre, & que par-là (4), on ne les arrachât pas à leur famille & à leur commerce.

Il est aussi de l'honneur de la République de ne composer ses troupes que des seuls Citoyens, sans y mêler des Lydiens, des Phrygiens, des Syriens, & tant d'autres Nations Barbares, qui forment le plus grand nombre de nos Etrangers.

Outre que par cet établissement, on éviteroit la confusion inséparable de ce mêlange de troupes, Athènes acquereroit un nouvel éclat, en confiant plutôt la fortune de son Etat au courage & à la valeur de ses propres Citoyens, qu'à des mains étrangeres.

Ce

point, dans les premiers tems, de distinction entre les Etrangers & les Naturels du pays, tous les Etrangers étoient également naturalisés, *Thucyd.* l. 1. c. 2. C'est ainsi que tous les Platéens le furent en même tems. *Thucyd.* l. 3. c. 55. Cet usage fut le fondement de la grandeur des Athéniens: mais à mesure que leur ville devint plus peuplée, ils devinrent moins prodigues de cette faveur. *Schol. in Thucyd*, l. 1. c. 2. & ce privilège fut seulement accordé dans la suite à ceux qui l'avoient merité, par quelque service signalé rendu à l'Etat. *Demost. Oratio contra Neæram.*

(4) Il faut lire Τίχναν, & non pas Τίκναν, selon l'édition de Bâle. C'étoient les Etrangers qui exerçoient à Athènes la plûpart des Arts méchaniques. *Xenophon. de Polit. Athen.*

Ce feroit encore un moyen fûr de gagner les Etrangers, fi on leur accordoit le privilège (5) de s'enroller dans notre Cavalerie; cette diftinction deviendroit un fondement de force & de grandeur pour notre Etat.

Rien ne contribueroit plus auffi à attirer un grand nombre d'Etrangers à Athènes, que d'accorder à ceux qui feroient dignes d'une telle faveur, le terrein vuide, qui eft renfermé dans l'enceinte de nos murs (6) pour y bâtir des maifons. En établiffant un Magiftrat (7), qui accorderoit aux Etrangers la même protection que les Tuteurs publics accordent aux Orphelins, en donnant des dignités & des honneurs à ceux qui, par leurs foins & par leur adreffe, auroient menagé de plus grands établiffemens d'Etrangers, on gagneroit par-là leur affection: par-là, on engageroit un nombre infini de Sujets à venir fe mettre fous la protection de notre Gouvernement; ce qui augmenteroit notre revenu public.

Athènes eft fans contredit la ville la plus avan-

(5) Τοῦ Ιππικου. Xenophon explique ce paffage dans fon *Hipparchicus*, où il exhorte l'Etat à enroller les Etrangers dans leur Cavalerie, qui avoit une folde confidérable en tems de paix, auffi-bien qu'en tems de guerre, fans parler de l'honneur d'y fervir. *Xenophon. in Hippar.*

(6) Μετοικοφύλακες, C'eft-à-dire, tuteurs des Etrangers. Chaque Etranger par le droir d'Athènes, étoit obligé de choifir pour lui un patron particulier parmi les Citoyens. *Harpocration.* Mais ici Xenophon propofe des Patrons publics pour tout le corps des Etrangers.

(7) Ορφανοφύλακες, C'eft-à-dire, les Tuteurs des Orphelins. *Voyez* Démofthène, *Contra Macartatum.*

avantageuſement ſituée pour un grand commerce ; rien n'égale la commodité de ſes Ports, où les Vaiſſeaux peuvent être à l'ancre en toute ſûreté pendant tout l'hyver, & en quelque ſaiſon que ce ſoit. Dans les autres villes marchandes, les Négocians ſont obligés de commercer par échange, parce que leurs eſpèces n'ont de cours que chez eux. C'eſt un inconvenient qui ne ſe trouve point dans notre commerce. Nous avons beaucoup de Manufactures & de Denrées, pour ſatisfaire aux empreſſemens des Marchands étrangers : & quand même ils ne voudroient pas faire un échange de nos Denrées avec les leurs, ils pourroient toujours trafiquer avantageuſement en eſpèces, parce que notre argent tranſporté dans quelqu'autre place que ce ſoit, a toujours une plus grande valeur qu'à Athènes (8).

Une choſe infiniment avantageuſe au commerce, ſeroit de faire envisager des récompenſes (9) aux Juges chargés des affaires du commerce : ils termineroient avec équité les cauſes des Marchands, qui ne perdroient pas leurs profits en attendant leur Jugement.

La

(8) Xenophon veut dire ici que l'argent d'Athènes étoit d'une plus grande valeur dans les autres païs, que l'argent d'aucune autre Nation, parce qu'il étoit plus fin, & par conſéquent valoit plus intrinſequement & ſelon le poids, que tout autre argent où il y avoit plus d'alliage. Car il eſt impoſſible qu'une once d'argent d'Athènes eût eu plus de valeur intrinſéque, qu'une autre once d'argent de la même fineſſe.

(9) Il y a apparence que cette Cour de Juſtice étoit la même que les Ναυτοδίκαι, dont Suidas & Heſychius, font mention *in verbo* Ναυτοδίκαι.

La bienséance & l'interêt du public demanderoient qu'on accordât (10) un rang plus distingué dans les cérémonies aux Marchands & aux Mariniers ; qu'on leur fît un bon accueil, & qu'on reçût avec des démonstrations d'amitié ceux qui par leur commerce & par leurs vaisseaux rendent service à l'Etat. Charmés de ces honneurs & de ces maniéres prévenantes, ils reviendroient avec plaisir dans un païs où ils seroient si considérés: notre commerce en deviendroit plus étendu & plus fécond ; les Entrées & les Sorties augmenteroient les revenus de l'Etat, & il ne nous coûteroit pour cela que de la politesse & des civilités.

J'observe cependant que pour parvenir à cette augmentation, on sera indispensablement obligé d'établir quelque fond public (11).

Je me persuade que le peuple contribuera au succès d'une pareille entreprise, quand je fais attention aux sommes que cette ville avança, pour donner du secours aux Arcadiens, du tems du gouvernement de Lysistrate (12) & d'Hégesilas.

Com-

(10) C'étoit un droit de préséance dans les Spectacles, dans le Sénat, dans les Assemblées du peuple, & dans les places publiques. *Schol. Aristoph. in Equ.* Cet usage étoit aussi pratiqué parmi les Spartes, qui accordoient ce privilège aux Decéliens. *Herod.* l. 9. c. 72.

(11) Voyez *Harpoc. Hesych. in verbo* Ἀφορμή.

(12) Hegesilas avoit le commandement des troupes d'Athènes, envoyées au secours des Mantinéens à la bataille de Mantinée ; ce qui prouve que ce Discours fut écrit après cette bataille. *Diogen. Laert. in Xenophont.* Diodore de Sicile l'appelle par méprise *Hegelochus.*

Combien de fois avons-nous mis en mer des Escadres de Galeres, par la voie des subsides extraordinaires, sans aucune apparence certaine d'avantage pour l'Etat? Au contraire, nous étions tous persuadés qu'aucun ne seroit remboursé de tout son argent, ni même d'une partie.

Mais, dans le cas présent, personne ne sauroit posseder un revenu plus honorable & plus avantageux que celui qui lui reviendra, pour avoir contribué au fond public: car celui qui aura contribué de dix mines, recevra tous les jours un (13) triobole de l'Etat;

(13) Τριώβολον. Saumaise *de modo usurarum*, croit que ceci étoit le Τριώβολον δικαστικὸν, que le peuple recevoit pour le jugement des causes, mais la supputation de Xenophon refute cette opinion. Il dit qu'un contribuant de dix mines ou de mille drachmes, sur le pied d'un triobole ou d'une demi drachme par jour, recevra dans l'espace d'un an, à peu près un cinquième du principal qu'il auroit avancé. En comptant (comme Xenophon fait toujours dans son Discours), trois cens soixante jours pour l'année, le payement d'un triobole par jour fait cent quatre-vingt drachmes; ce qui est à peu près la cinquième partie de mille drachmes. Mais le payement du Τριώβολον δικαστικὸν ne sauroit jamais faire cette somme; parce que les fêtes, comme Saumaise l'avoue, emportoient deux mois de l'année, dans lesquelles le peuple n'étoit point occupé à entendre des causes: de sorte qu'il faut déduire trente drachmes de cent quatre-vingt; ce qui réduit la somme à cent cinquante, qui n'est pas à beaucoup près la cinquième partie de mille. Saumaise se trompe, ou il faut que Xenophon ne soit pas fort exact dans ses calculs. Je crois que le véritable sens du passage est celui-ci. Xenophon dans la seconde partie de ce Discours, qui regarde le bien des Citoyens, propose à l'Etat d'acheter un nombre d'esclaves, qui fasse trois fois

l'Etat; ce qui fait par an près de vingt pour cent, & une rente courante aussi haute que l'interêt maritime (14); celui qui contribuera de cinq mines, à la fin de l'année, recevra encore plus d'un tiers (15) de la somme capitale qu'il auroit avancée. A l'égard du peuple, pourvû que chacun fournisse une mine, il recevra dans l'espace d'un an, à peu près

fois le nombre des Citoyens, lesquels esclaves seroient donnés à louage aux Entrepreneurs des mines, sur le pied d'une obole par jour; ce qui procureroit un revenu de trois oboles par jour à chaque Citoyen; parce que le nombre des esclaves seroit triple du nombre des Citoyens. Je prétends que c'est-là le *triobole* dont Xenophon parle, que chaque Citoyen devoit recevoir pour sa cotte-part de la contribution.

(14) L'interêt de la Marine étoit le plus haut interêt; c'est pourquoi il est si opposé à l'interêt qu'on tiroit en prêtant de l'argent, qui étoit beaucoup moindre. Dans le premier, le Créancier court bien plus de risque. Car si le Marchand qui avoit emprunté l'argent, & l'avoit employé dans le commerce, venoit à perdre le Vaisseau, le Créancier perdoit son argent, & n'avoit aucun droit de le demander au Marchand. Cet interêt montoit ordinairement à vingt pour cent par an, ou à la cinquième partie du principal. Il est pourtant vrai que cet interêt varioit souvent, selon qu'il y avoit plus ou moins d'argent, ou selon l'éloignement & les dangers du voyage. On voit plusieurs contrats d'argent prêté à l'interêt de la Marine, dans les Oraisons de Démosthène. *Contra Lacrit. pro Phormi.*

(15) C'est plus d'une troisième partie du principal; car un triobole par jour fait cent quatre-vingt drachmes par an; ce qui est plus d'un tiers de cinq mines ou cinq cens drachmes: le plus haut interêt de la Marine montoit environ à trente-trois pour cent: un exemple qui approche de cette supputation, se trouve dans l'Oraison de Démosthène, *Contra Phormi.*

près (16) le double du principal, & il sera payé dans la ville même sans aucun risque : ce qui est le produit le plus certain & le plus solide.

Je suis aussi du sentiment que si nous transmettions à la postérité les noms de ceux qui auront bien mérité de la République, en les inscrivant sur nos Registres (17), un grand nombre d'Etrangers, & de villes entieres, les Rois même & les Grands Seigneurs de leur Cour, contribueroient à faire réussir un si noble projet, dans la vue de se procurer cette flateuse distinction.

Après que les fonds nécessaires auront été fournis, il sera de l'honneur & de l'interêt de l'Etat, de faire bâtir un plus grand nombre d'hôtelleries dans nos Ports, pour l'usage des mariniers; de ménager plusieurs autres Foires & Marchés; & enfin d'établir pour les Etrangers un plus grand nombre de logemens; en faisant bâtir des Boutiques, des Magasins pour les Marchands, soit dans la Ville, soit sur le Pirée. Les rentes des maisons augmenteront nos revenus publics, & la magnificence des bâtimens embellira la Ville.

Puisque la République a des Galeres publiques

(16) A peu près le double de leur principal. Car cent quatre-vingt drachmes est presque le double d'une mine ou cent drachmes.

(17) Des villes étrangeres ont souvent contribué aux édifices publics des Grecs. Les Rhodiens, dans le tems que leur Colosse fut renversé par un tremblement de terre, reçurent des contributions des Etats voisins (Polybe, l. 5.) Dans Gruterus & ailleurs, on trouve plusieurs inscriptions en l'honneur des bienfaiteurs publics.

ques qu'elle loue, je voudrois essayer, s'il ne seroit pas avantageux d'avoir aussi des Vaisseaux de transport, qui comme plusieurs autres choses qui appartiennent à la République, pourroient être louées sous bonne caution: si ce projet pouvoit s'executer, il serviroit beaucoup à augmenter le revenu public.

Nos mines d'argent seules, bien ménagées, seroient d'un revenu considérable, & nous fourniroient une grande quantité d'espèces; à ce sujet, je dirai en général quel est le véritable état & la valeur de nos mines d'argent, afin que le Public exactement informé, puisse commencer à prendre les mesures convenables pour en profiter solidement.

On sait que nos mines sont très-anciennes; on ignore le tems auquel on a commencé de les ouvrir. Quelqu'ancien que soit le tas de rebut qui en a été tiré, & qu'on voit sur la terre, il n'a aucune proportion avec la grande quantité d'argent qui reste encore dedans; bien loin qu'on s'apperçoive de quelque diminution dans nos mines, plus on avance, plus on découvre de nouvelles veines, & dans le tems que nous avions le plus d'ouvriers, nous avons remarqué qu'il y avoit toujours plus de travail.

On ne voit point que les Entrepreneurs des mines ayent jamais diminué le nombre de leurs ouvriers; au contraire, ils achetent tous les esclaves qu'ils peuvent trouver; parce que leur gain est plus ou moins considérable, à proportion du nombre de gens qu'ils emploient. Aussi ne remarque-t-on point que ces Entrepreneurs soient jaloux d'aucu-

d'aucune autre entreprise nouvelle : ce qui est particulier à ce genre de fabrique.

Chaque Laboureur sait combien il lui faut de charues & de valets pour faire valoir une ferme ; & en cas qu'il en emploie plus qu'il n'en a besoin, c'est une perte pour lui : mais aucun de ceux qui se mêlent des mines, n'a jamais cru avoir trop d'ouvriers pour travailler.

La différence qu'il y a entre ce trafic & les autres, est, que par exemple dans le commerce du cuivre ou du fer, les Marchands trop chargés de marchandises sont ruïnés, parce que le prix de leurs effets se trouve nécessairement diminué par le grand nombre des Marchands. De même, une bonne recolte de bled, & une vendange abondante, causent pour la même raison du préjudice aux Laboureurs & aux Vignerons, & les obligent d'abandonner leurs professions pour devenir Marchands, Cabaretiers ou Banquiers. Mais comme ici le cas est tout différent, plus on trouve de mines d'argent, plus il y a d'Entrepreneurs, & de mains employées à y travailler.

Quand un pere de famille a eu soin d'acheter tous les meubles nécessaires, il s'en tient là ; mais personne n'a jamais eu tant d'argent qu'il n'en ait encore désiré davantage ; & ceux qui en ont plus que leur besoin ne le demande, l'enfouïssent, & prennent autant de plaisir à le tenir serré qu'à s'en servir.

Quand une Ville se trouve dans un état florissant, personne ne perd l'occasion d'employer son argent. Les hommes s'en servent pour acheter de belles armures & de

beaux chevaux, & pour bâtir des maisons; les femmes l'emploient au luxe & à la magnificence des habits & des ajustemens.

En tems de guerre ou de disette, que les terres demeurent incultes, rien ne nous reste que notre argent, pour acheter les choses nécessaires à la vie, ou pour payer les troupes auxiliaires.

Si l'on nous objecte que l'or est aussi nécessaire que l'argent, je ne veux pas disputer sur cet article : mais je suis persuadé que la grande quantité d'or ne laisse pas d'en diminuer le prix & d'augmenter la valeur de l'argent.

J'ai appuyé fortement sur ce point, pour encourager les Entrepreneurs à employer autant d'ouvriers qu'il leur est possible dans un commerce si avantageux, parce que je suis persuadé qu'on ne sauroit jamais épuiser les mines (18), & que l'argent ne sauroit perdre de sa valeur.

Au reste, ce n'est point ici une découverte. Athènes a toujours été persuadée de ce que j'avance, puisque nos Loix permettent aux Etrangers de travailler aux mines (19), sur

(18) Pausanias fait voir assez clairement, que de son tems on négligeoit ces mines; (*Paus. Attic.*) ce qui ne détruit pas pourtant ce que Xenophon dit; car le pillage du Temple de Delphes fit sortir & circuler deux millions d'argent qui ne servoient de rien. Et la conquête de la Perse par les Macédoniens, apporta une telle quantité d'argent dans la Grèce, & par conséquent rencherit si fort le travail des ouvriers, que l'argent qu'on auroit pu tirer des mines auroit eu peine à suffire aux frais.

(19) L'Etat étoit le propriétaire des mines, & les

fur le même pied & aux mêmes conditions que nos Citoyens.

Mais afin que ce Difcours ait un rapport plus direct au fujet que je traite, qui eft l'entretien de nos Citoyens, je vais développer les moyens & les reffources néceffaires pour faire valoir les mines d'argent, & en tirer un profit confidérable.

Je n'ai pas affez de préfomption pour chercher à me faire admirer, & vouloir paffer pour un Auteur de découvertes : la partie de mon Difcours, qui regarde le préfent, eft devant les yeux de tout le monde, & le paffé ne préfente que des faits que tout le monde peut prendre la peine d'examiner.

Il eft étonnant qu'après que tant de particuliers fe font enrichis par les mines, la République penfe fi peu à fuivre leurs exemples. J'ai appris que Nicias fils de Nicerate, avoit mille efclaves employés aux mines, qu'il avoit loué à Sofie le Thrace, à condition qu'il lui payeroit une obole par jour au-delà de tous les frais, pour chaque tête, & qu'il entretiendroit toujours le même nombre d'ouvriers.

Hipponicus avoit fix cens efclaves, loués aux mêmes conditions, qui lui rapportoient le revenu d'une mine par jour, tous frais faits, & Philemon trois cens, qui lui rapportoient la moitié d'une mine par jour. Plufieurs autres ont fait un femblable profit à proportion du nombre d'efclaves qu'ils avoient :

les Etrangers ou les Athéniens qui y faifoient travailler, étoient également obligés à payer à l'Etat, la quatrième partie de l'argent qu'on en tiroit. *Suidas in Αγράφου μετάλλου δίκη.*

voient : mais pourquoi recourir à des exemples si anciens, puisqu'aujourd'hui nous en avons tant devant les yeux ?

Dans le projet que je propose, il n'y a qu'une chose nouvelle; c'est qu'à l'exemple des Particuliers qui tirent un revenu certain des esclaves qu'ils louent à d'autres, pour travailler aux mines, la République doit acheter autant d'Esclaves pour être employés, ensorte qu'ils fassent trois fois le nombre de leurs propres Citoyens.

Que les gens de bon sens examinent cette proposition en détail, & jugent si le projet peut s'executer. Il est constant que l'Etat peut plus facilement soûtenir que les Particuliers, les frais de l'achat des Esclaves; rien n'est plus aisé au Sénat, que de dresser une déclaration, pour engager tous ceux qui ont des esclaves à vendre, de les envoyer au marché, afin qu'ils soient achetés au profit du public.

Après qu'ils auront été achetés, rien n'empêchera les Particuliers de les louer de l'Etat, sur le même pied qu'ils louent les esclaves des Particuliers. Car nous voyons que nos revenus sont toujours donnés à ferme à des Particuliers (20) ; & ce sont des Entrepreneurs qui se chargent de construire &

(20) C'étoit l'usage parmi les Grecs, de charger les Entrepreneurs particuliers de la construction & de la réparation de leurs Temples, *Athen. l. 6. Herodot. l. 5. 162.* où il se sert du même mot *νηὸν μισϑοῦνται*; c'est-à-dire, ils ont fait un marché pour bâtir le Temple; les Latins se servent du mot *Conducunt* dans le même sens *Conducunt foricas, id est, repurgandas.* Juvenal *Sat.* 3.

& de réparer nos bâtimens publics & nos Temples.

Afin que le Public ne souffre aucun dommage par la désertion des esclaves, ou par d'autres accidens, les Entrepreneurs des mines, aussi bien que les Fermiers de nos revenus, seront obligés de fournir une bonne caution, quoiqu'il soit plus aisé aux Fermiers de tromper la République au sujet des revenus, qu'à ceux qui loueront leurs esclaves.

Car comment est-il possible de découvrir les fautes commises dans l'administration des deniers publics, puisqu'il n'y a point de distinction visible entre l'argent public & l'argent d'un particulier, étant l'un & l'autre de la même qualité & marqué au même coin? mais lorsque nos esclaves porteront la marque de l'Etat, & qu'il sera défendu sous des peines rigoureuses de les acheter ou de les vendre, y a-t-il apparence qu'on puisse nous les voler?

Ce que je viens de dire sur l'achat & la conservation des esclaves, prouve que mon projet est facile. L'on me demandera peut-être si après avoir acheté un grand nombre d'esclaves, il se trouvera assez d'Entrepreneurs pour les prendre à louage de l'Etat: qu'on fasse attention que les Entrepreneurs qui ont un grand nombre d'esclaves ne laisseront pas d'en louer encore de l'Etat; car il y a tant de mines, qu'ils auront besoin de beaucoup d'ouvriers pour y travailler.

Plusieurs ouvriers tant Athéniens qu'Etrangers, déja vieux & hors d'état de travailler, seront satisfaits de gagner leur vie à des occupations moins penibles; ils de-
vien-

viendront eux-mêmes Entrepreneurs des mines, & pourront prendre nos esclaves à louage; de sorte qu'il n'y a pas à craindre que l'ouvrage manque à l'ouvrier.

Douze cens esclaves qu'on achetera d'abord, nous fourniront en cinq ou six ans, selon toutes les apparences, un revenu suffisant pour en faire monter le nombre à six mille. Ce nombre sur le pied d'une obole par jour, tous frais faits, nous produira tous les ans un revenu de soixante talens (21).

Si l'on employe seulement vingt talens pour acheter d'autres esclaves, l'Etat pourra employer le reste comme il le jugera à propos; le nombre des esclaves étant porté à dix mille, la République tirera un revenu de cent talens par an.

Pour faire voir que les mines peuvent occuper un plus grand nombre d'ouvriers, & donner un revenu encore plus considérable, je prens à témoins les gens qui se souviennent combien l'Etat retiroit de profit des mines, par le nombre prodigieux d'esclaves, avant la prise de Décélie (22), par les Lacédémo-

(21) Cette supputation fait voir que Xenophon ne comptoit que trois cens soixante jours pour l'année; car six mille oboles multipliées par 360. font deux millions cent soixante mille oboles: laquelle somme divisée par six cens, (puisque six cens font une mine), fait trois mille six cens mines, lesquelles divisées par soixante, (car soixante mines font un talent), réduisent la somme totale à soixante talens. Et la supputation suivante de cent talens par an, provenant de dix mille oboles par jour, répond exactement à la précédente.

(22) La ville de Décélie fut prise & fortifiée par les Lacédémoniens la dix-neuvième année de la

démoniens ; une autre preuve est que nos mines d'argent, cultivées pendant tant de siècles par un si grand nombre d'ouvriers, sont si peu épuisées, que nous ne voyons aucune différence sensible entre leur état présent, & celui où elles étoient anciennement.

Cet état présent de nos mines suffit pour faire voir qu'on ne sauroit trop employer d'ouvriers; car nous avançons toujours sans en trouver ni le fond ni la fin.

Et aujourd'hui nous pouvons ouvrir de nouvelles mines aussi bien que dans les siècles passés, & personne ne sauroit décider si les nouvelles mines ne se trouveroient pas plus riches que les anciennes.

Si quelqu'un demande pourquoi nos Entrepreneurs ne s'attachent pas à de nouvelles découvertes comme autrefois, je répons à cela qu'il n'y a pas long tems que nos fabriques de métal sont rétablies, & que la plûpart des Fabriquans ne sont pas assez riches pour risquer de nouvelles entreprises. Car en cas qu'ils découvrent une riche mine, leur fortune est faite, il est vrai: mais s'ils n'en trouvent pas, les frais retombent sur eux. Cette seule raison est cause que nos Entrepreneurs ne veulent pas faire une si dangereuse épreuve. Je vais cependant proposer quelques vues (23) pour faire réussir ces

la guerre du Peloponese ; & comme elle étoit située dans le cœur de l'Attique, elle donna occasion à vingt mille esclaves Athéniens, de passer chez les ennemis. *Thucyd. l. 7. c. 27.*

(23) Xenophon, dans la proposition précedente, propose à l'Etat de donner dix mille esclaves à louage aux Entrepreneurs des mines sur un certain pied ; mais dans cette seconde proposition,

ces sortes d'entreprises. Athènes est composée de dix Tribus. Je voudrois qu'on donnât à chacune un nombre égal d'esclaves pour être employé à la découverte des nouvelles mines, & que le gain fût également partagé entre les dix Tribus.

Les Entrepreneurs ne courroient pas grand risque; car quand une des dix Tribus réussiroit dans son entreprise, le profit seroit réparti sur toute la communauté, & si deux, trois ou quatre, ou la moitié des Tribus avoient le même bonheur, les profits deviendroient à proportion plus grands. S'imaginer que de dix Tribus aucune ne réussira, cela n'est pas vraisemblable : il se pourroit faire aussi des societés particulieres entre les Sujets de la République pour ces mêmes entreprises.

Il n'est pas à craindre que le Fisc ni les Particuliers se portent mutuellement préjudice. Semblables au contraire à des troupes confedérées, plus les Entrepreneurs seront nombreux, plus il y aura de profit & de benefice pour toute la Communauté. Voilà ce que je me suis proposé de dire en peu de mots, pour régler si bien l'administration de notre revenu public, que tout le peuple puisse en profiter solidement.

Que personne ne soit découragé par les grandes dépenses qu'il faudra faire pour venir à bout d'un si grand ouvrage: car il n'est pas nécessaire que tout ce dessein soit executé

à la

tion, il veut que l'Etat même entreprenne de faire de nouvelles découvertes de mines, & que ce travail soit imposé à un autre nombre d'esclaves.

à la fois. En conftruifant peu à peu des édifices publics, en équipant des vaiffeaux marchands, en achetant des efclaves, la République y gagnera toujours à proportion de fes avances.

Il eft certainement plus avantageux au Public de ne faire ces ouvrages que peu à peu; car fi on fait bâtir plufieurs maifons à la fois & à la hâte, elles coûtent davantage, & ne font jamais fi folidement bâties; de même fi nous achetons tout d'un coup un grand nombre d'efclaves, ils nous coûteroient plus cher, & nous ferons obligés de tout prendre, bons ou mauvais: au contraire fi nos facultés font la règle de nos projets, nous pourrons continuer de faire ce qui nous aura réuffi, & corriger les méprifes & les fautes qui nous feront échapées. En achevant une partie de nos entreprifes & en retardant l'exécution du refte, le revenu que produira cette partie déja achevée, fuffira pour fubvenir à la dépenfe de ce qui reftera à faire: au lieu que fi nous prenions le parti d'executer le projet entier tout à la fois, il faudroit faire en même tems tous les fonds néceffaires.

Une autre difficulté qu'on peut encore oppofer contre ce projet, eft que fi on achete un fi grand nombre d'efclaves, les mines fe pourront trouver furchargées: mais il n'y a pas lieu de craindre cet inconvenient, pourvu que nous ayons foin tous les ans de ne point employer plus d'efclaves que nous n'en avons befoin.

On peut nous oppofer encore que les grands frais de la guerre ont fi fort épuifé notre Tréfor, qu'il eft impoffible à l'Etat de lever de nouveaux fubfides, encore plus

d'a-

d'avancer les fonds néceſſaires pour une pareille entrepriſe; mais on peut facilement remedier à cet inconvenient: que l'Etat ſe contente de dépenſer la premiere année que nous ſerons en paix, le même revenu annuel qu'il percevoit pendant la guerre: mais que l'augmentation de ce revenu, dont nous ſerons redevables aux Etrangers & aux Négocians, à l'accroiſſement de nos entrées & de nos ſorties, & au grand débit des denrées dans nos ports & dans nos marchés ; que tout cela ſoit réſervé pour l'execution de notre projet, afin d'augmenter notre revenu national.

Si quelqu'un craint qu'une guerre ne ruïne tous nos ouvrages, qu'il faſſe attention que l'execution du deſſein nous mettra en état de nous oppoſer à une invaſion étrangere avec tant d'avantage de notre côté, qu'une guerre dans une pareille conjoncture nous ſera moins funeſte qu'à nos ennemis mêmes.

Car quoi de plus avantageux pour ſoutenir une guerre qu'un grand nombre d'hommes? Les uns pourront ſervir ſur mer, les autres ſur terre: tous ſeront nuiſibles aux ennemis de la République, quand ils ſeront conduits par un chef.

Je crois même qu'il nous eſt poſſible de faire travailler à nos mines dans le tems d'une guerre étrangere; car elles ſont couvertes du côté de la mer au Sud, par une citadelle aſſez forte, qui eſt dans l'Anaphyſte, & au Nord, par une autre qui eſt dans la Torique: & ces deux fortereſſes ſont à 60. ſtades l'une de l'autre.

Si on en fait bâtir une troiſième ſur le ſommet d'une haute montagne au milieu des deux autres: ces trois citadelles ſe ſoûtiendront mu-

mutuellement, & par là nos mines d'argent feront à couvert de tous côtés, & au premier fignal, en cas d'invafion, les ouvriers pourront fe retirer en lieu de fûreté.

Si nous fommes attaqués par des Armées trop nombreufes, nos ennemis fe rendront maîtres du bled, du vin & des beftiaux qui fe trouveront hors de nos murs; mais quand même ils s'empareroient de nos mines d'argent, que pourroient-ils emporter que des morceaux de pierre?

D'ailleurs, comment nos ennemis pourroient-ils faire des courfes fur nos mines, puifque Megare qui eft la ville la plus proche, eft éloignée de nos mines d'environ 500 ftades, & Thèbes qui après cette premiere ville eft la plus proche, en eft éloignée de plus de 600.

C'eft pourquoi pour s'avancer vers nos mines, il faut qu'ils laiffent Athènes derriere eux, & s'ils étoient en petit nombre, ils feroient taillés en pièces par notre Cavalerie & par notre Camp-volant: car il n'eft pas naturel d'imaginer qu'ils viendront nous attaquer avec toutes leurs forces, & qu'ils laifferont en même tems leur païs fans défenfe expofé à nos invafions, puifque dans un cas pareil Athènes feroit plus proche de leurs villes que leur Armée de nos mines.

Je fuppofe qu'ils veuillent venir avec toutes leurs troupes, comment pourroient-ils fubfifter fans provifion? S'ils vouloient fourrager par détachemens, ils courroient rifque d'avoir leurs convois coupés, & fi toute leur Armée alloit au fourrage, ils feroient alors néceffairement fur la défenfive, & nous ferions les aggreffeurs. Non

Non seulement le revenu que l'Etat tireroit de nos esclaves, contribueroit à payer les frais de l'entretien des Citoyens : mais aussi le grand concours de monde, les droits de Foire & de Marché, les rentes de nos édifices publics & de nos fonderies rapporteroient un gros revenu : l'Etat ainsi reglé deviendroit plus peuplé, & la valeur des terres qui sont près de nos mines, seroit égale à la valeur de celles qui sont auprès d'Athènes.

Si l'on executoit ce projet, non seulement la Ville deviendroit plus riche, mais aussi le peuple plus docile, la discipline plus exacte, & nos armes plus redoutables.

Car si on amelioroit ainsi nos revenus, on pourroit donner une somme plus considerable pour l'entretien de la jeunesse, & pour la faire instruire avec soin dans le métier de la guerre : (24) ils observeroient dans leurs exercices militaires plus d'ordre que ceux qui apprennent à courir avec des flambeaux : (25) nos troupes qui sont en garnison, & celles qui gardent les côtes, serviroient avec plus d'affection & de zèle, si l'on prenoit des mesures efficaces pour les faire subsister. On dira

(24) Il y avoit à Athènes & en d'autres endroits de la Grèce des Académies ou des Ecoles pour apprendre les exercices militaires à la jeunesse. *Theophrast. de blanditia Aristoph. & Schol. in Equit. Xenoph. in 1. 2. 3. & 6. lib. de rebus Græcis.*

(25) Il y avoit une fête à Athènes, dans laquelle un certain nombre d'hommes couroient avec des flambeaux dans leurs mains. *Pauf. Attic.* Lucrèce fait une belle allusion à cette céremonie, dans son second Livre, vf. 78.

Et quasi cursores vitaï lampada tradunt.

dira peut-être que les établiſſemens & les entrepriſes dont j'ai parlé, ne ſauroient avoir lieu ni être utiles à la République ſans la Paix; eh bien! établiſſons un Conſeil pour la Paix (26) compoſé de Magiſtrats choiſis.

Un ſemblable établiſſement engageroit un nombre infini d'Etrangers à venir demeurer à Athènes. Rien n'eſt plus abſurde que de s'imaginer que la Paix diminuera nos forces, notre puiſſance & notre réputation dans les autres Païs: car de tous les Empires ceux-là ſont les plus heureux qui peuvent ſe procurer une longue Paix, & de toutes les Républiques Athènes eſt la mieux ſituée, pour devenir riche & floriſſante par les Arts qui doivent leurs progrès à la Paix: Athènes en tems de paix eſt comme un grand théatre où tout le Genre humain eſt en ſpectacle.

Pour commencer par les Négocians, en quel Païs ceux qui trafiquent en huile, en vin, en bled, peuvent-ils trouver un plus promt débit & une vente plus avantageuſe de leurs denrées qu'à Athènes? Dans quelle région les gens riches peuvent-ils mieux faire valoir leur argent? Dans quel Païs les Arts, les Sciences & le Bel Eſprit ſont-ils plus eſtimés & les Artiſans mieux récompenſés & plus occupés? Quelle contrée offre à ceux qui aiment les Sciences & les Belles Lettres, un plus grand nombre de Sophiſtes, de Philoſophes, &

(26) Cette nouvelle Magiſtrature, que Xenophon veut qu'on établiſſe pour la conſervation de la Paix publique, ſelon les apparences reſſembloit aux *εἰρηνοδίκαι*, ou *feciales* parmi les Romains inſtitués par Numa pour les mêmes raiſons. *Dionyſ. Halicarn. lib.* 2.

& de Poëtes célèbres? Enfin dans quel endroit du Monde trouve-t-on un ſpectacle plus digne de la curioſité des Etrangers, qui prennent plaiſir aux cérémonies religieuſes & à la célébration des Jeux & des Fêtes?

Athènes offre aux Marchands de toute eſpèce la commodité de faire des remiſes à bon marché; ſi mes adverſaires reconnoiſſent la verité de ce que j'avance, & qu'en même tems ils s'imaginent que la guerre ſeule peut nous donner le premier rang dans la Grèce, je les prie de ſe rappeller ce qui s'eſt paſſé au ſujet de l'invaſion des Medes, & d'examiner ſi c'eſt par la force de nos armes, ou par les bons ſervices que nous avons rendus aux Grecs, que nous avons eu le commandement de l'Armée navale des Confederés (27) & que nous avons été les dépoſitaires du Thréſor commun de la Grèce.

Après avoir ruïné notre autorité par un exercice tyrannique de notre pouvoir, ne l'avons-nous pas recouvré par une conduite plus modérée & plus équitable (28) qui a porté les Inſulaires à nous déferer le commandement?

Les Thébains en reconnoiſſance de la générosité avec laquelle nous les avons ſecourus,

(27) Après l'invaſion des Perſes, les Athéniens eurent le commandement de l'Armée navale des Confédérés,& furent les Thréſoriers de l'argent avancé par les Grecs, pour continuer la guerre contre les Perſes. *Thucyd. lib.* 3.

(28) Les Athéniens recouvrerent le commandement des Iſles Grecques (qu'ils avoient perdu dans les guerres du Peloponèſe) la quatrième année de la centième Olympiade. *Diodor. Sicil. lib.* 15.

rus, ne nous ont-ils pas mis à la tête de la Ligue générale, (29) & nos Rivaux, les Lacédémoniens, n'ont-ils pas consenti par la même raison à se désister de leurs anciennes prétentions, à nous laisser donner la loi dans le dernier Traité, (30) & à disposer à notre gré du suprême commandement de la Grèce?

Maintenant que tout est dans une confusion générale, nous avons la meilleure occasion du monde de recouvrer notre ancienne domination sans aucune peine, sans risques & sans dépenses. Car si nous voulons nous rendre les arbitres & les médiateurs des différends de la Grèce, si nous interposons notre autorité pour concilier les différens intérêts qui partagent les Grecs, & pour éteindre toutes sortes de factions, & si par des Ambassades solemnelles à tous les Etats de la Grèce, nous nous déclarons pour la liberté du Temple de Delphes, (31) toute la Grèce

(29) Cette Alliance entre les Athéniens & les Thebains fut faite dans la seconde année de la vingt sixième Olymp. *Diodor. Sicil. lib.* 14. *Xenoph. lib.* 3. *de rebus Græcis.*

(30) Cette Ligue entre les Parthes & les Athéniens fut faite dans la quatrième année de la cent deuxième Olympiade, peu de tems après la bataille de Leuctres. *Diod. Sic. lib.* 15. *Xenoph. lib.* 7. *de rebus Græcis.*

(31) Les Grecs se croyoient obligés par leur Religion, à conserver la liberté de Delphes. C'est ainsi que les Lacédémoniens entreprirent la guerre pour faire rendre la liberté à ceux de Delphes. *Thucyd. lib.* 1. 112. & le premier Article de leur Traité de paix ou alliance avoit souvent commencé par une obligation mutuelle de protéger la liberté de Delphes. *Thucyd. lib.* 4. 118. *lib.* 5. 18. Outre le motif de Religion, ils avoient encore des raisons d'Etat pour agir de la sorte: car si Delphes

Grèce s'unira avec nous, & entrera dans une Ligue générale contre les ennemis communs (32) qui ont tâché de se rendre maîtres de ce Tem-

phes eût été soumise à une Puissance étrangere, la Prêtresse se seroit trouvée dans la nécessité de prononcer les Oracles que le Conquerant eût souhaité. Aussi les réponses des Amphictyons établis à Delphes ne furent point libres pendant que Delphes fut sous une domination étrangere.

(32) Si nous savions le nom des ennemis qui étoient dans le dessein de se saisir de Delphes, il ne seroit pas difficile de découvrir précisément le tems auquel ce Discours fut écrit. Jason Tyran de la Thessalie avoit formé un dessein sur Delphes. Sa mort néanmoins avoit prévenu l'exécution. *Diodor. Sicil. Xenoph. Hist. Græc. Æliani Fragm.* Mais on ne sauroit appliquer ce Passage à ce dessein, parce que Jason fut assassiné dans la troisième année de la cent deuxième Olympiade, quelques années avant la bataille de Mantinée; & ce Discours, comme je l'ai fait voir dans la note précédente, a été écrit après cette bataille. Je croi qu'en ce Passage le mot ἐκλειπόντων doit être entendu d'un dessein que les Thébains avoient sur Delphes: voici l'Histoire en peu de mots. Les Thébains s'étant engagés dans une guerre avec les Phocéens, sur une dispute au sujet de leurs limites, formerent le dessein de s'emparer du Temple de Delphes (*Demosth. de falsa Legatione; Ulpian.*) Les Phocéens ayant été condamnés à une grosse amende par les Amphictyons, pour avoir labouré quelques terres sacrées, les Grecs résolurent de faire exécuter la Sentence par la force des armes. Les Phocéens se trouvant hors d'état de résister à une tempête si furieuse, furent réduits à de grandes extrémités, & obligés pour leur conservation de se saisir des thrésors de Delphes. Ceci donna naissance à la guerre sainte, dans laquelle toute la Grèce s'étoit engagée. Les Athéniens prirent le parti des Phocéens; mais Xenophon leur conseille de quitter cette alliance & de se déclarer pour la liberté de Delphes, sous le beau prétexte de liguer toute la Grèce contre les

Temple dans le tems que les Phocéens étoient réduits à l'extrémité.

Si

les Thébains qui étoient aussi criminels que les Phocéens (comme Demosthène le remarque,) pour avoir formé les premiers un dessein sur le Temple; il donne cet avis aux Athéniens, comme le moyen le plus sûr de reprendre leur supériorité sur les Etats de la Grèce. On m'opposera que selon Laërce Xenophon est mort la premiére année de la 105. Olympiade, & que la guerre des Phocéens ayant commencé quelques années après, il est impossible de concilier ces Faits. Je réponds que ce que Laërce dit est certainement faux; car Xenophon dans son Histoire de la Grèce, fait mention de la mort d'Alexandre Tyran de Pheres, & dit qu'elle arriva, comme Diodore le remarque, la quatrième année de la 105. Olympiade; en sorte qu'il faut que Xenophon eût été un Prophète, ou qu'il ait vécu trois ans après sa mort prétendue. Sur la fin de son Histoire de la Grèce, il assûre qu'après la bataille de Mantinée la Grèce se trouva dans un plus grand desordre que jamais. Cependant nous ne remarquons en ce tems-là aucun soulevement de quelque conséquence dans la Grèce, que la guerre sainte dans la premiére année de la 106. Olympiade, où toute la Grèce prit les armes. Pour justifier ce que Laërce dit, on pourroit peut-être répondre que Xenophon ayant vêcu 90 ans, selon Lucien, il se trouva à la bataille de Delie la premiére année de la 89. Olympiade, environ 67. ans avant la guerre sainte. Il est vrai, qu'au rapport de Laërce, Socrate sauva la vie à Xenophon dans cette bataille; mais Athenée dit (*lib. 5.*) que Socrate n'y étoit pas; & il y a apparence que l'autre partie de l'Histoire, qui marque que Xenophon se trouva au combat est également fabuleuse, si ce qu'Athenée dit se trouve vrai que Xenophon n'étoit qu'un petit garçon au festin de Callias qui fut donné trois ans après. Encore est-il appellé un jeune homme dans le tems de son Expédition en Asie, néanmoins sur ce pied il falloit qu'il fût

Si nous signalons notre zèle pour procurer une Paix générale par mer & par terre, je suis

âgé de cinquante ans en ce tems-là, & assûrément à cet âge on ne doit pas être regardé comme un jeune homme.

Mais supposons qu'il se fût trouvé à la bataille de Delie ; si nous voulons lui donner dix-huit ans, auquel âge (si je ne me trompe) les Athéniens faisoient ordinairement leur premiére campagne, il n'auroit eu que quatre-vingt-un ans la cinquième année de la 105. Olympiade, & par conséquent il auroit pu parler de la guerre sacrée, qui commença quatre ans après, & Lucien ne dit pas qu'il n'a vêcu que quatre-vingt-dix-ans, mais qu'il a vêcu plus de quatre-vingt-dix ans.

Xenophon dans ce Discours dit que les Athéniens furent engagés par mer & par terre; que la guerre sur mer avoit fini, mais que celle de terre avoit toujours continué. Ceci s'accorde fort bien avec la guerre sociale, ou la guerre des Athéniens contre les Isles qui s'étoient revoltées, laquelle guerre commença dans la troisième année de la 105. Olympiade, & finit la deuxième année de la 106. deux ans après le commencement de la guerre sacrée où les Athéniens prirent parti.

Suivant cette supputation, on peut dire que Xenophon a écrit ce Discours environ la troisième année de la 106. Olympiade, un an apres la paix faite avec les Isles.

Si l'on veut s'en tenir à ce que dit Laërce touchant la mort de Xenophon, je ne saurois croire que cet Ouvrage soit de lui; car il est impossible de donner un autre sens au passage; mais l'autorité de tous les Auteurs qui ont attribué ce Discours à Xenophon, la conformité du style avec ses autres Ouvrages, & le caractère de religion qui domine dans cet Ecrit, & qui est familier à Xenophon, prouvent évidemment que ce Discours est de lui. Qu'on fasse sur-tout attention à cette maxime qui est à la fin de son Discours, *qu'il ne faut rien entreprendre que sous les auspices & la pro-*

fuis assuré que les Peuples de la Grèce n'auront rien de plus cher après la conservation de leurs Etats que le salut d'Athènes.

Si quelqu'un s'opiniâtre à soûtenir que la guerre nous est plus avantageuse que la paix & est plus capable de nous enrichir, je demande qu'il s'en rapporte à l'experience des siècles passés, & qu'il consulte nos Monumens Historiques, il trouvera que la guerre a consommé tous les thrésors que nous avions amassés en tems de paix, & pour citer des exemples plus récens, la derniére guerre ne nous a-t-elle pas privés d'une partie de nos revenus ? Les richesses que nous avions amassées n'ont-elles pas été épuisées ? Mais depuis que les Mers & notre Commerce sont libres, chaque partie de notre revenu n'est-elle pas augmentée, & les Citoyens ne disposent-ils pas à leur gré de tous leurs effets ? Ce n'est pas que je sois d'avis que la République doive souffrir une invasion étrangere; mais je suis persuadé que nous vaincrons plus facilement nos ennemis, quand nous ne ferons point les aggresseurs; ils ne pourront jamais former une ligue pour soutenir une guerre injuste.

Mais si mon projet est très-facile, s'il nous doit concilier l'affection de toute la Grèce, si le séjour d'Athènes devient plus sûr, & sa gloire plus grande, si le peuple se trouve dans l'abondance de toutes les choses nécessaires

protection des Dieux ; maxime qu'il seme par-tout dans ses Ouvrages, & particuliérement à la fin de son Ἱππαρχικός, on se convaincra que Xenophon est le véritable Auteur du Discours dont il s'agit.

faires à la vie, ſi les Riches ceſſent d'être taxés pour ſubvenir aux frais de la guerre, ſi pendant cette abondance univerſelle nos Temples ſont rebâtis,& nos Fêtes célébrées avec plus de magnificence, ſi nos Mers & nos Arſenaux ſont reparés, nos Prêtres, nos Magiſtrats, nos Soldats rétablis dans leurs anciens droits & privilèges, ne convient-il pas de mettre en œuvre toutes ſortes de moyens pour l'accompliſſement d'un glorieux deſſein, afin que de nos jours nous puiſſions voir la grandeur & la felicité d'Athènes établies ſur des fondemens ſolides?

En cas que le Public, après y avoir penſé, trouve à propos d'exécuter ces deſſeins, je ſuis d'avis qu'on envoye d'abord des Députés à Delphes & à Dodone pour conſulter les Dieux & nous aſſurer ſi une pareille réforme de notre Gouvernement ne doit pas tourner à l'avantage du ſiècle préſent & de la poſtérité. Si ces réſolutions ſont approuvées des Dieux, je ſuis d'avis qu'on conſulte l'Oracle encore une fois, pour ſavoir ſous la protection de quel Dieu nous devons mettre la réuſſite de cette entrepriſe, afin de nous le rendre favorable. Après cette invocation ſolemnelle, on peut tenter hardiment l'exécution du Projet; car tout ce qui eſt entrepris ſous les auſpices de la Divinité eſt toujours ſuivi d'un heureux ſuccès.



DIS-



DISCOURS DE XENOPHON SUR LA REPUBLIQUE DE LACÉDÉMONE,

TRADUIT DU GREC.

JE me ſuis quelquefois étonné que Sparte, qui eſt une Ville médiocrement peuplée, fût une des plus puiſſantes, & des plus célèbres Villes de la Grèce. Mais mon étonnement a ceſſé, lorſque j'ai conſidéré les mœurs de ſes habitans, qui doivent leurs Loix & leur bonheur au ſage Lycurgue. Cet admirable Légiſlateur, ne ſe propoſant aucun modèle, a inſtitué des Loix contraires à celles de la plûpart des autres Villes, & par la ſageſſe de ſes réglemens, a rendu ſa Patrie le plus heureux païs du Monde.

Je commencerai par ce qui regarde l'Education des enfans. Les Grecs ont coutume d'é-

d'élever leurs Filles dans une grande ſobrieté; de leur donner peu de pain; de leur interdire le vin ou du moins de ne leur en laiſſer boire qu'avec de l'eau. Ils ne leur donnent d'autre occupation que celle de filer, & la quenouille fait leur principal exercice. Quels enfans peuvent naître de femmes ainſi élevées? Lycurgue perſuadé que le principal devoir des femmes de condition libre, étoit de donner des Sujets à la République, ne voulut point qu'elles travaillaſſent aux ouvrages de laine, & laiſſa cette occupation aux filles eſclaves; il preſcrivit des exercices de corps aux filles comme aux garçons, & ordonna qu'elles s'exerceroient comme eux, à la courſe & à la lutte, perſuadé qu'un pere & une mere, l'un & l'autre robuſtes, engendreroient des enfans vigoureux.

Ayant remarqué que les hommes nouvellement mariés approchoient trop ſouvent de leurs femmes, il ne leur permit de les voir qu'en ſecret, & à condition qu'ils ne ſeroient apperçus de qui que ce ſoit, ſoit en entrant, ſoit en ſortant de l'appartement de leurs femmes; en ſorte qu'on ne pût violer cette Loi, ſans bleſſer la pudeur. Il crut que de cette ſorte, l'homme & la femme approcheroient l'un de l'autre avec plus d'ardeur, & que de ce commerce contraint, mais vif, il naîtroit des enfans mieux conſtitués : que d'un commerce libre & faſtidieux: il ne laiſſa point aux hommes la liberté de différer leur mariage, & il leur ordonna de ſe marier, dès qu'ils ſeroient devenus forts & robuſtes; au reſte il fit à l'égard des vieillards qui épouſoient de jeunes filles, un Réglement aſſez étrange : ayant remarqué que

que ces vieillards impuissans étoient d'ordinaire extrêmement jaloux, & avoient grand soin que personne n'approchât de leurs femmes, il leur ordonna de choisir dans la République, quelque jeune homme vigoureux, auquel ils donnassent la liberté de coucher avec elles pour leur faire des enfans. Si un Lacédémonien avoit de l'aversion pour le mariage, & néanmoins quelque envie d'avoir des enfans, Lycurgue lui permettoit par sa Loi de jetter la vue sur quelque femme jolie & féconde, & d'avoir commerce avec elle, pourvu que ce fût du consentement exprès du mari. Il accorda plusieurs autres privilèges de cette nature. Par ce moyen les femmes pouvoient avoir en quelque sorte deux maisons & deux familles : le mari regardoit les enfans que sa femme avoit d'un autre, comme les freres uterins de ses propres enfans, & comme faisant partie de sa famille, quoiqu'ils fussent exclus de sa succession. Voilà pourquoi la Ville de Sparte a produit des hommes plus grands & plus forts qu'on n'en voit ailleurs.

Après avoir parlé de la naissance des Lacédémoniens, je dois à présent parler de leur éducation. Ceux qui se piquent parmi les Grecs de bien élever leurs enfans, dès qu'ils voient que ces enfans commencent à comprendre ce qu'on leur dit, ils leur donnent un esclave pour être toujours auprès d'eux & veiller sur leur conduite. Cet esclave les mene chez les Maîtres d'école, pour apprendre la Grammaire, la Musique, & ce qui regarde la lutte; on leur donne des chaussures qui rendent leurs pieds délicats; on les accoutume à changer d'habits sui-

vant les faisons, & on leur donne à manger tant qu'ils veulent. Lycurgue voulut au contraire que tous les enfans de la Ville de Sparte fussent soumis à un homme public, qui prît soin de leur conduite, & que cet homme fût choisi parmi les Magistrats. On lui donna le nom de Pædonome, avec la charge de veiller sur tous les enfans, & de les châtier lorsqu'ils le mériteroient. Il joignit au Pædonome un certain nombre de grands garçons, toujours armés de fouets, & prêts à punir les enfans qui manqueroient à leur devoir; ce qui les rendoit extrêmement obéissans & modestes. Au lieu d'imiter ceux qui par des chaussures rendent les pieds des enfans tendres & délicats, il voulut qu'ils eussent toujours les pieds nuds, pour les endurcir à la fatigue & aux injures de l'air, persuadé qu'ils seroient plus en état de grimper sur les montagnes & les rochers, de descendre dans les précipices, de sauter & de courir, lorsqu'ils auroient les pieds nuds, pourvu qu'ils y fussent accoutumés ; il leur ordonna aussi de ne porter qu'une même sorte de vêtement toute l'année, afin qu'ils fussent moins sensibles au chaud & au froid ; il défendit de donner tellement à manger aux jeunes garçons, qu'ils en fussent entiérement rassasiés, voulant qu'ils apprissent à souffrir la faim, à se passer de peu de nourriture, & à se contenter de celle qui s'offroit. Il leur prescrivit en même tems une nourriture qui fortifiât leurs corps sans l'engraisser, qui entretînt leur santé & les fît croître ; mais de peur que l'abstinence ne les incommodât, il leur permit de manger tout ce qu'ils pour-

pourroient attraper. Lorſqu'on veut derober quelque choſe, il faut veiller pendant la nuit, tromper pendant le jour, tendre des pièges, avoir des eſpions. On vouloit donc que les enfans s'exerçaſſent à cela, afin qu'ils devinſſent un jour capables de ſe procurer les choſes néceſſaires, & qu'ils fuſſent plus propres à la guerre. Quelqu'un me demandera peut-être pourquoi on fouettoit les enfans pris ſur le fait, lorſqu'ils deroboient, puiſque le larcin étoit regardé à Sparte comme une bonne action? Mais ne punit-on pas les enfans qui manquent dans les choſes qu'on leur preſcrit? On châtioit à Sparte les enfans pris ſur le fait, lorſqu'ils déroboient comme des filoux ignorans & mal-adroits. Quoiqu'on fît grand cas de l'adreſſe de ceux qui déroboient du bled, cependant ils étoient fouettés par les autres jeunes gens devant l'Autel de Diane: c'étoit leur récompenſe; pour faire entendre que celui qui eſt capable de ſouffrir une douleur de peu de durée, ſe prépare un bonheur durable, & qu'au contraire l'homme lâche & efféminé vit ſans gloire, & eſt malheureux.

Mais afin que les enfans hors de la préſence de leur maître, ne fuſſent pas abandonnés à eux-mêmes, Lycurgue donna à tous les Citoyens le pouvoir d'ordonner aux jeunes gens, en l'abſence de leurs maîtres, ce qu'ils jugeroient à propos, & de les châtier lorſqu'ils les trouveroient en faute: ce qui les rendoit ſages & modeſtes en tout tems, parce que nous reſpectons naturellement ceux qui ont inſpection ſur notre conduite. Et même afin que les enfans ne fuſſent jamais ſans Supérieurs, il ordonna que celui des

enfans qui auroit le plus d'esprit & de sagesse commanderoit à ses compagnons, lorsqu'il n'y auroit point d'homme pour leur commander.

Au reste, comme l'amour sert beaucoup à l'éducation, je crois devoir parler ici des amours des Lacédémoniens: c'est la coutume chez quelques Peuples de la Grèce, comme chez les Béotiens, qu'un homme prenne un enfant dans sa maison, ou qu'il lui fasse des présens, comme il se pratique chez les Eléens. Chez d'autres Peuples, il n'est pas même permis aux hommes de s'entretenir avec les jeunes gens qu'ils paroissent aimer. Lycurgue en usa autrement, & il ordonna que si quelque honnête homme avoit de l'inclination pour un enfant, à cause de ses belles qualités, & vouloit s'attacher à lui, il le pût faire librement, regardant cela comme une chose louable & utile pour l'éducation des enfans. Cependant il voulut qu'on regardât comme une chose honteuse, l'inclination qu'un homme avoit pour un enfant, seulement à cause de sa beauté. Ces sortes d'amours étoient à Lacédémone semblables à la tendresse des peres pour leurs enfans, & à l'amitié qui regne entre les freres. Je ne suis point surpris que quelques personnes ayent de la peine à croire cela, d'autant que dans la plûpart des Villes, les Loix ne condamnent point l'amour dont il s'agit.

Nous avons jusqu'ici comparé l'Education des Lacédémoniens avec celle des autres Grecs; & il est aisé de juger, laquelle rend les hommes plus modestes, plus sages & plus soumis. Chez la plûpart des Grecs, lorsque les enfans entrent dans l'âge de l'a-

dolescence, on leur ôte leurs Gouverneurs & leurs Précepteurs, & on les abandonne à leur propre conduite. Lycurgue fit sur cela un Réglement contraire. Ayant éprouvé qu'à cet âge les passions sont vives, qu'on a un fort penchant aux plaisirs, & beaucoup d'indocilité, il voulut que ce fût alors qu'on fît travailler davantage les jeunes gens, & qu'ils fussent sans cesse occupés; déclarant que quiconque voudroit s'en exemter ne pourroit jamais prétendre aux Dignités de la République; en sorte que non-seulement les Gouverneurs publics des enfans, mais encore ceux qui s'intéressoient à eux en particulier, avoient grand soin d'empêcher, que par leur paresse & leur lâcheté, ils ne se rendissent méprisables à tous les Citoyens. Voulant d'ailleurs que les enfans prissent de bonne heure du goût pour l'honnêteté & la pudeur, il ordonna que lorsqu'ils marcheroient, ils cachassent leurs mains sous leurs robes; qu'ils observassent le silence, qu'ils ne regardassent ni à droite ni à gauche; & qu'ils ne jettassent la vue que sur les objets qui étoient devant eux; en quoi il fit voir que les hommes peuvent être aussi modestes que les femmes. En effet, à voir les jeunes enfans de Lacédémone, vous les prendriez pour de petites Statues dont la bouche ne s'ouvre point, & qui ne tournent point les yeux: vous les trouveriez plus modestes que de jeunes filles qui ne sont jamais sorties de leur appartement. Lorsque ces enfans sont assemblés dans la sale où ils mangent tous ensemble, aucun d'eux ne parle qu'on ne l'interroge: tels sont les réglemens de Lycurgue par rapport à l'enfance.

Il

Il fit encore des réglemens très-sages pour l'âge de puberté. Voyant que ceux de cet âge réussissoient dans le chant, & dans la gymnastique, & qu'ils tâchoient les uns & les autres de s'y surpasser, il crut qu'ils pourroient avoir la même émulation pour la Vertu & pour les actions de courage: à cet effet voici ce qu'il imagina. Les Ephores choisissent dans la République trois hommes qu'on appelle Hippagretes, dont chacun choisit cent jeunes hommes, & déclare en même tems pourquoi il préfere les uns aux autres. Ceux qui ne sont point reçus dans ce corps, deviennent non seulement les ennemis de ceux qui les ont rejettés, mais encore de leurs compagnons qui ont été préferés à eux. Alors ils s'éclairent les uns les autres, & observent réciproquement leur conduite, pour y trouver des sujets de reproche; cette jalousie & cette émulation est très-agréable aux Dieux, & très-utile à la Patrie, parce qu'elle excite les hommes à la Vertu, & leur apprend leurs devoirs. Les uns & les autres tâchent de se rendre forts & vigoureux, parce qu'il leur arrive souvent d'en venir aux mains lorsqu'ils se rencontrent. Mais tout Citoyen est en droit de les séparer; & si alors quelqu'un résiste à celui qui les sépare, le Gouverneur général de la jeunesse le conduit devant les Ephores, qui le punissent severement, pour lui apprendre à ne pas suivre son courage au mépris des Loix.

Les Grecs ont coûtume de choisir leurs Magistrats parmi ceux qui sont parvenus à l'âge viril, & quoiqu'ils ne leur fassent faire aucun exercice de corps, ils ne laissent pas de les faire aller à la guerre; Lycurgue crut qu'à

qu'à cet âge il convenoit de s'exercer à la chaſſe, & déclara que c'étoit une occupation très-honnête pour un Magiſtrat, à moins que les devoirs de ſa Charge ne lui en ôtaſſent le loiſir: il jugea que cet exercice étoit très-propre à les entretenir dans l'habitude des travaux de la guerre.

Voici encore ce qu'il ordonna par rapport à la maniére de vivre. Les Lacédémoniens à l'exemple des autres Grecs, mangeoient autrefois chacun en particulier dans leurs maiſons; leur Legiſlateur ayant remarqué pluſieurs abus qui ſe commettoient dans ces repas particuliers, voulut qu'ils mangeaſſent tous en public, afin que perſonne ne pût cacher ſes excès, ordonnant que ces repas fuſſent très-ſobres, & ne ſerviſſent qu'à ſoutenir la nature, ſans ſatisfaire la gourmandiſe. Outre les viandes ordinaires il voulut qu'on diſtribuât ſouvent du gibier, & que les Riches miſſent en commun le fruit de leur chaſſe, en ſorte que tout le monde trouvât dequoi ſe raſſaſier, ſans qu'il en coûtât beaucoup de dépenſe. Il défendit de boire ſans beſoin, pour ménager également la ſanté du corps & de l'eſprit; mais il permit à chacun de boire autant qu'il auroit ſoif, parce qu'alors la boiſſon eſt plus ſaine & plus agréable que lorſque l'on boit ſans néceſſité. On ne voyoit donc point de Lacédémoniens ruïner leur fortune ou alterer leur ſanté par la bonne chere & par l'uſage immoderé du vin.

Dans toutes les Villes on voit chacun chercher ſes ſemblables, & les jeunes gens être enſemble & ſe comporter fort librement. A Sparte les jeunes gens ſont toujours dans la compagnie de quelques vieillards. On s'entre-

tretient dans les repas publics des belles actions des Citoyens : il ne s'y paſſe rien de honteux, on n'y dit rien d'indécent. Comme chacun eſt obligé de s'en retourner le ſoir à pied dans ſa maiſon, on prend garde de trop boire de peur de chanceler en chemin : car chacun doit après le ſouper ſe rendre chez lui ſans lumiere, n'étant pas permis à celui que l'âge n'exempte pas encore d'aller à la guerre, de ſe faire conduire la nuit avec un flambeau.

Lycurgue ayant conſideré que ceux qui s'exercent après le repas ont le teint fleuri avec beaucoup d'embonpoint & de vigueur, & qu'au contraire ceux qui ne font aucun exercice ſont gros, peſans & foibles, au lieu que celui qui s'accoûtume au travail ſe forme un corps propre à tout; il ordonna que les plus âgés dans chaque claſſe d'exercice donneroient l'exemple du travail à leurs compagnons ; ce qui fait qu'il n'y a point d'hommes qui ayent une meilleure complexion, ni plus de vigueur, que les Lacédémoniens, qui exercent ſans ceſſe leurs jambes, leurs bras & leurs épaules.

Dans les autres Villes le Citoyen maître ſeulement chez lui ne commande qu'à ſes enfans & à ſes domeſtiques. Mais ſelon la Loi de Lycurgue, chaque pere de famille a autant d'autorité ſur les enfans de ſes Concitoyens, que ſur les ſiens propres, & leur uſage eſt de les traiter comme le feroit leur pere même. Si un enfant, fouetté par un autre que ſon pere, venoit ſe plaindre à lui, ce ſeroit une choſe honteuſe, ſi ce pere ne le fouettoit pas encore : il y a tant d'harmonie à Lacédémone entre les Citoyens pour l'éducation

cation des enfans, que chacun concourt à les empêcher de faire des fautes. Il y eſt permis auſſi de ſe ſervir des domeſtiques d'autrui dans le beſoin, auſſi bien que de ſes chiens de chaſſe. Si quelqu'un a beſoin des chiens d'un autre pour chaſſer; il l'invite à chaſſer avec lui, & celui qui le refuſe, eſt obligé de lui prêter ſes chiens.

On en uſe de la même maniére par rapport aux chevaux. Un homme ou qui eſt malade, ou qui n'a point de voiture, ou qui a un long voyage à faire, monte ſur le premier cheval qu'il trouve, & après s'en être ſervi, le rend à celui à qui il appartient. C'eſt auſſi l'uſage parmi eux que les chaſſeurs qui ſe retirent de bonne heure, laiſſent à manger, dans certains endroits dont on eſt convenu, pour les autres chaſſeurs qui pourroient être ſurpris de la nuit. C'eſt en ſe ſoulageant ainſi mutuellement que les pauvres participent aux biens des riches, & que tout ſemble être en commun.

Dans les autres Villes de la Grèce, chacun tâche d'augmenter ſa fortune particuliere; l'un eſt Laboureur, l'autre eſt Marinier, celui-ci eſt Marchand, celui-là eſt Artiſan. A Sparte il n'eſt point permis à ceux qui ſont de condition libre de travailler à s'enrichir, & ils ne peuvent s'occuper qu'à ce qui eſt capable de contribuer à la Liberté & à la gloire de leur Patrie. Pourquoi en ce pays-là ambitionneroit-on les richeſſes, puiſqu'en quelque façon tous les biens y ſont communs, & que tous vivent de la même maniere, & ne font pas meilleure chere les uns que les autres? La richeſſe ne les rendroit pas plus magnifiques dans leurs habits,

parce

parce qu'on y fait peu de cas de ces frivoles ornemens, & que toute la parure d'un Lacédémonien consiste dans un air de santé & de vigueur. Il n'est pas nécessaire non plus qu'ils tâchent de s'enrichir pour être en état de régaler leurs amis, parce qu'il est plus glorieux à Sparte de travailler pour ses amis, que de faire pour eux de la dépense, l'un marquant de la générosité, & l'autre ne marquant que de la richesse.

Lycurgue voulut que la monnoie de Sparte fût de telle nature, que celui qui en prétendroit amasser jusqu'à la valeur de dix mines, (c'est-à-dire cent écus,) ne pourroit le faire à l'insçu de ses esclaves, parce qu'il falloit beaucoup d'espace pour contenir les espèces qui formoient cette somme, & qu'on étoit obligé de les voiturer dans une charette. On fait à Lacédémone une exacte recherche de l'or & de l'argent; & l'on punit sévérement celui qui en est trouvé possesseur. Par quel motif donc s'efforceroit-on d'amasser des richesses dans une Ville, où la peine de les acquerir ne seroit point suivie du plaisir de l'usage?

Tout le monde sait que les Lacédémoniens ont beaucoup de respect pour leurs Loix, & craignent beaucoup leurs Magistrats. Je crois que Lycurgue n'entreprit point de donner des Loix à sa Patrie, sans avoir auparavant consulté les Principaux de la ville, & les y avoir fait consentir. Dans les autres Villes, les personnes distinguées affectent de paroître ne point craindre les Magistrats, regardant cette crainte comme indigne d'un homme de condition libre. A Sparte, au contraire, les personnes du premier rang ont une profonde véné-

vénération pour les Magiſtrats : ils ſe font une gloire de s'abaiſſer devant eux, & lorſque ces Magiſtrats les envoient chercher, ils ſe hâtent de ſe rendre à leurs ordres, perſuadés qu'en ſe montrant ainſi obéiſſans, ils donnent un exemple important à tout le Peuple. Cet uſage a ſans doute été établi par Lycurgue conjointement avec les Ephores, qui connoiſſoient combien l'exacte obéiſſance importe à la Police d'une Ville, au Commandement d'une Armée & au Gouvernement d'une Famille; il jugea que plus la puiſſance du Magiſtrat ſeroit étendue, plus elle ſeroit terrible, & le reſpect des Citoyens plus grand. Les Ephores ont donc le pouvoir de condamner à l'amende qui il leur plaît, & de la faire payer ſans délai. Ils peuvent dépoſer les Magiſtrats, les exiler, les empriſonner, & même leur faire leur procès pour les faire mourir. Cependant la puiſſance des Magiſtrats eſt abſolue : mais on ne ſuit pas à Sparte la coûtume des autres Villes, où les Magiſtrats créés par le Peuple exercent pendant tout le cours d'une année leur Charge comme il leur plaît. Les Ephores imitans les Rois, & ceux qui préſident aux Jeux de la Courſe & de la Lutte, puniſſent ſur le champ le Magiſtrat qui contrevient aux Loix.

Entre les meſures ſages que Lycurgue prit pour diſpoſer ſes Concitoyens à recevoir ſes Loix, j'eſtime infiniment la précaution qu'il eut, avant que de les propoſer, de ſe rendre avec les Principaux de ſa Ville au Temple de Delphe pour demander à Apollon, ſi les Loix dont il s'agiſſoit, rendroient ſes Compatriotes meilleurs, & plus heureux. Ce ne fut qu'après que l'Oracle eut répondu que ces

Loix

Loix feroient utiles, que Lycurgue ôfa les propofer; & les Lacédémoniens jugerent alors que ce feroit une revolte contre la volonté des Dieux, & une efpèce d'impieté, que de refufer de s'y foûmettre.

Lycurgue fut encore établir dans les efprits des Lacédémoniens une maxime admirable qui eft qu'une mort honnête eft préferable à une vie honteufe. Car fi l'on y prend garde, on trouvera qu'il meurt bien plus d'hommes lâches, & qui craignent la mort, qu'il ne meurt d'hommes courageux, qui préferent la mort à l'infamie; pour moi je fuis perfuadé que les hommes braves & vaillans vivent beaucoup plus long-tems que les hommes lâches & timides; parce que la valeur eft plus agile, & plus adroite, plus prompte, plus libre, que n'eft la poltronnerie. Auffi voit-on, que la Gloire accompagne toujours la Bravoure, & que les Soldats fe réjouïffent de porter les armes avec d'autres Soldats hardis & belliqueux.

Voici comme Lycurgue s'y prit pour bannir la lâcheté; il eut foin que les Braves puffent jouïr de toutes les commodités de la vie, & qu'au contraire, les lâches & les efféminés fuffent miférables. Dans les autres Villes, quand quelqu'un fe comporte lâchement, on fe contente de dire qu'il eft lâche; mais on lui conferve tous les droits des autres Citoyens, il a la liberté d'aller & de venir fur la Place, de s'y exercer, & de s'y affeoir comme tous les autres. A Sparte on regarde comme un grand deshonneur de loger, de manger, ou de faire aucun exercice avec un homme, qui a donné des preuves de lâcheté: chacun le fuit, & il arrive fouvent que

que quand les Lacédémoniens font une partie pour jouer à la Paume, l'homme lâche & efféminé, n'eſt reçu ni d'un côté, ni d'un autre. Aux danſes & aux ſpectacles publics, il n'a que les places de rebut. Si quelqu'un ſe rencontre ſur ſon chemin, ce lâche eſt obligé de lui faire place, & de ſe ranger pour le laiſſer paſſer commodément; & dans les Aſſemblées, il faut qu'il ſe lève devant les plus jeunes; ſes filles n'ont point la liberté de ſortir de leur logis, & ſi ſa femme paroît en public, il eſt condamné à l'amende; s'il lui arrive de ſe parer, de ſe mettre en un mot comme les honnêtes gens, on ſe jette ſur lui, & on l'accable de coups. Faut-il être ſurpris que les Lacédémoniens préferent la mort à une vie honteuſe? Lycurgue n'omit rien auſſi pour engager ſes Compatriotes à ne ſe point démentir, & à être vertueux juſqu'à la fin de leur vie. Il ordonna qu'on examineroit la conduite de ceux qui auroient gouverné, & que cet examen ſe feroit dans leur vieilleſſe. Au reſte il voulut que les Vieillards euſſent des prérogatives & des honneurs; il les conſtitua Juges de tous les combats qui regardent l'eſprit, & qui ſont autant au-deſſus des combats qui dépendent de la force ou de l'adreſſe, que l'eſprit l'eſt au-deſſus du corps.

Ayant auſſi jugé, que les hommes vicieux & corrompus, ne pouvoient contribuer à l'augmentation de la puiſſance d'une République, il ſut ſi bien faire goûter ſes leçons de Sageſſe aux Lacédémoniens, qu'il leur donna à tous de l'ardeur & de l'émulation pour la Vertu; ce qui fait que Sparte paſſe pour la Ville la plus vertueuſe du monde, & pour le

ſéjour

séjour de l'Honneur & de la Probité. Aussi, au lieu que dans les autres Républiques, les Legislateurs ont décerné des peines pour les crimes ; ce Legislateur de Sparte s'est contenté de déclarer infames les hommes lâches & efféminés, persuadé que les voleurs ne font tort qu'à ceux qu'ils volent ; au lieu que les lâches & les paresseux sont cause de la ruine de leur Patrie.

Il ordonna aussi que ceux qui observeroient exactement les Loix, auroient autant de privilèges que les autres, sans égard à la foiblesse de leurs corps, ou à leur pauvreté. Mais que ceux qui mépriseroient les Loix, seroient méprisés eux-mêmes. Comme on tient que Lycurgue vivoit vers le tems des Heraclides, il est vrai-semblable que les Loix de Sparte sont fort anciennes: elles sont néanmoins assez nouvelles pour tous les autres Peuples ; car c'est une chose étrange, que tous admirent & vantent ces Loix, & qu'aucune République n'ait le courage de les adopter.

Les Lacédémoniens ont des coûtumes très-sages, par rapport à la maniere de faire la guerre lorsqu'ils l'ont déclarée. Les Ephores font publier que les Cavaliers, les Piétons & les Artisans d'un certain âge marcheront: ce qui fait que dans le Camp des Lacédémoniens, on trouve toujours des gens de toutes sortes de professions, telles qu'il y en a dans les Villes ; on publie ensuite une Ordonnance, afin qu'un certain nombre de charrettes & de bêtes de voiture, soit prêt pour transporter les machines, les équipages, & les instrumens de guerre.

Lycurgue voulut que les Soldats fussent habillés

billés de couleur d'écarlate, & portassent des Boucliers d'airain, parce que l'écarlate a quelque chose de martial, & que l'airain se polit aisément, & ne se rouille jamais. Il permit à ceux qui auroient passé l'âge de puberté, de porter de longs cheveux, afin qu'ils parussent plus grands, & plus terribles aux ennemis. Il distribua en six Cohortes toute la Cavalerie & toute l'Infanterie: Il mit à la tête de chaque Cohorte un Polemarque, ou un Officier Général, quatre Centurions, huit Cinquanteniers, & seize autres Officiers subalternes. Il arrive quelquefois, que selon les ordres du Général, ces six Cohortes sont partagées en Compagnies, tantôt de vingt-cinq hommes, tantôt de soixante-quinze, & tantôt de cent cinquante. Quelques-uns croient que la disposition de l'Infanterie, en usage chez les Lacédémoniens, n'est pas favorable aux évolutions; mais ils se trompent. Les Capitaines sont à la tête des troupes, & chaque ligne peut combattre aisément; les uns ayant ordre de précéder, & les autres de suivre. Les lignes s'avancent à la voix des Officiers subalternes, & alors les Phalanges s'éclaircissent, ou se serrent, & quoiqu'ébranlées, elles ne laissent pas de faire face, & de combattre de tous côtés: ce qui n'est pas aisé à comprendre à d'autres qu'à des Lacédémoniens, qui font paroître en cela plus d'agilité que des Gladiateurs: lorsqu'ils forment leurs bataillons en triangle, leur Arriere-garde forme le corps de bataille. Si l'ennemi se présente pour attaquer la pointe de l'Avant-garde, on ordonne à un Officier Général de se mettre à la tête de cette pointe du côté gauche jus-

qu'à ce que la Phalange ait fait ſon évolution pour ſe préſenter toute entiere & faire tête à l'ennemi. Si dans cet état l'Armée ennemie s'avance pour attaquer en queue, alors les files s'ouvrent, il ſe fait une évolution, & par ce moyen les meilleures troupes repouſſent les efforts des ennemis. Le Commandant d'un bataillon ne regarde pas comme un deſavantage d'être placé à la gauche, parce que tous les côtés ſont bien garnis. Si quelquefois il juge à propos de ſe placer à la droite, alors il range ſon bataillon en triangle, & lui fait faire une évolution juſqu'à ce que lui-même ſe trouve à la pointe droite, & que les troupes qui étoient à l'Arriere-garde ſe rangent à la pointe gauche. Si les ennemis rangés vis-à-vis la droite avancent leurs bataillons en triangle, les Lacédémoniens font alors une converſion ſemblable à celle d'une Galere, & font marcher leurs Soldats par centaines, en ſorte que la ligne qui étoit à l'Arriere-garde ſe trouve bientôt à la droite, en état de ſoutenir le choc des ennemis ; ſi au contraire l'Armée ennemie ſe prépare à attaquer la gauche, les Lacédémoniens pour les repouſſer font paſſer à la gauche la derniere ligne de l'Arriere-garde.

Lycurgue donna auſſi aux Lacédémoniens des préceptes très-utiles par rapport aux campemens; comme dans un campement où les troupes ſeroient rangées en quarré, les quatre coins du quarré ſeroient inutiles, il voulut qu'ils formaſſent leur camp en rond, à moins qu'ils ne fuſſent à couvert par une Montagne, ou qu'ils n'euſſent derriere eux une riviere ou un retranchement: outre cela

il

Il établit des corps de garde dans le camp pour faire obſerver la diſcipline aux Soldats, & il voulut qu'il y eût toujours des Cavaliers poſtés ſur des hauteurs, pour obſerver la marche des ennemis, afin que perſonne ne ſortît du camp pendant la nuit. Il chargea les Syrites de faire la ſentinelle: mais aujourd'hui cet emploi eſt confié à des Soldats étrangers ſoudoyés à cet effet, avec leſquels on mêle quelques Hallebardiers Lacédémoniens; on emploie à cela des Etrangers plûtôt que des eſclaves, parce que les Lacédémoniens ne veulent pas que leurs eſclaves ſoient jamais armés. Il eſt auſſi expreſſément défendu aux Soldats de s'éloigner trop du camp pour leurs néceſſités. Les Lacédémoniens décampent ſouvent pour laſſer leurs ennemis, & pour l'avantage de leurs propres troupes. Il leur eſt ordonné de continuer toujours leurs exercices dans le camp, de s'y exercer à la Lutte & à la Courſe, afin d'entretenir l'émulation entr'eux. La place d'exercice eſt marquée à chacun proche de ſa Cohorte, afin qu'aucun n'ait occaſion de s'éloigner de ſon corps. Quand les exercices ſont achevés, le Polémarque leur ordonne de s'aſſeoir en ordre, ce qui ſert comme de revûe, puis il les fait manger, & après il envoye quelqu'un à la découverte. Les Soldats demeurent alors les uns avec les autres, ſe repoſent & ſe réjouïſſent entre eux juſqu'au ſoir, qu'un Heraut donne le ſignal pour ſouper. Après qu'ils ont chanté les louanges des Dieux, on leur ordonne de ſe coucher tout armés.

Que perſonne ne ſoit ſurpris que je ſois entré dans un détail qui fait connoître, que

les Lacédémoniens n'ont rien négligé de tout ce qui regarde l'Art & la Discipline militaire. Il est à propos de parler maintenant du pouvoir qu'ils ont accordé à leurs Rois & de l'autorité qu'il a sur l'Armée. La Ville de Sparte se charge de faire tous les frais de la table du Roi, aussi bien que de celle de ses Gardes & de tous ses Officiers. Les Polémarques ou Généraux d'armée demeurent avec lui dans son Palais afin d'être toujours en état de l'aider de leurs conseils. Il y a dans le même Palais trois hommes qui ont soin de faire donner au Roi & aux Généraux tout ce qui leur est nécessaire, afin qu'aucun autre soin ne les puisse détourner des affaires qui regardent la Guerre & la sûreté de l'Etat.

Voici comme le Roi se met en campagne & marche à la tête des troupes. Premiérement avant que de partir, il fait un Sacrifice à Jupiter conducteur & aux autres Dieux qui président aux voyages : ensuite un Portefeu ou Fecial ayant pris un tison sur l'Autel, se rend sur la frontiere, où le Roi se rend aussi, & sacrifie encore à Jupiter & à Minerve, & passe ensuite au-delà des limites de l'Etat. On porte toujours devant lui le feu sacré qui ne s'éteint jamais & qui est suivi de plusieurs victimes de toute espèce. Quand le Roi sacrifie, il le fait avant le lever du Soleil, comme pour prévenir les bienfaits de la Divinité, les Polémarques, les Centurions, les Cinquanteniers, les Officiers des troupes étrangeres, les Commissaires du bagage assistent au Sacrifice, ainsi que les Gouverneurs des Villes qui veulent s'y trouver. Il y a outre cela deux Ephores qui dans la cérémonie du Sacrifice n'ont aucune fonction, à moins que

que le Roi ne les charge de quelque chofe: cependant ils obfervent tout ce qui fe paffe, & leur préfence infpire la modeftie qui convient.

Après le Sacrifice, le Roi ordonne à chacun ce qu'il doit faire dans le jour, & tous s'acquittent fi bien de ce qui leur eft prefcrit, qu'on croiroit qu'ils auroient inventé eux-mêmes l'Art de la guerre, & la Difcipline militaire. Lorfque le Roi marche, fi l'ennemi ne fe préfente point, il n'eft précédé que des Syrites & de quelques Cavaliers qui vont à la découverte : s'il s'agit de combattre, le Roi fait un détachement du premier bataillon de la premiére Cohorte, & s'avance vers la droite de l'Armée, jufqu'à ce qu'il fe trouve dans le milieu, entre deux Cohortes & deux Polémarques. Pour ce qui eft de ceux qui fuivent l'Armée, & qui font du pavillon public, le plus ancien d'entr'eux a le foin de les ranger tous à la queue de l'Arriere-garde. De ce pavillon public font les Harufpices, les Médecins, les Joueurs de flute, les Commiffaires du bagage, & tous ceux qui fuivent l'Armée par curiofité; ainfi rien ne manque dans le camp, parce qu'on a tout prévu, & qu'on a pourvu à tout.

Il femble que Lycurgue inftitua très-fagement, qu'avant d'en venir aux mains, on égorgeroit en préfence des ennemis une Chèvre au fon des flutes, & que tous les Soldats auroient une couronne de fleurs fur la tête. Il leur ordonna auffi d'avoir toujours leurs armes propres & luifantes: il vouloit que les jeunes Soldats deftinés à commencer le combat, fuffent toujours gais, & qu'ils excitaffent eux-mêmes leurs Officiers à les mener

contre l'ennemi. Au reste, on n'entend aucun bruit dans leur camp, & le Commandant d'un bataillon ne parle jamais assez haut pour se faire entendre d'un autre bataillon; les ordres généraux sont donnés par le Polémarque.

C'est au Roi de décider s'il est à propos de décamper: c'est à lui de marquer le lieu & les limites du camp, & de renvoyer les Ambassadeurs des Alliés ou des ennemis. Tout le monde s'adresse à lui; si quelques particuliers ont une contestation, ils présentent leurs Requêtes au Roi, qui les renvoie aux Hellénodiques, c'est-à-dire, aux Juges de la Nation. Si quelqu'un lui demande de l'argent qui lui est dû, le Roi le renvoie aux Thrésoriers; si un autre vient lui apporter le butin qu'il a fait, il est renvoyé aux Commis de la vente du Butin. On peut dire que le Roi de Lacédémone est un Prêtre à l'égard des Dieux, & un Général d'armée à l'égard des hommes.

On me demandera peut-être si à Sparte on observe encore aujourd'hui les Loix de Lycurgue. Je ne puis donner sur cela de réponse décisive. Je sai seulement que les Lacédémoniens aimoient mieux autrefois vivre tranquillement chez eux, sans ambition dans la compagnie de leurs égaux, que de faire leur cour au Roi, pour obtenir par de basses flateries des Emplois & des Gouvernemens. Je sai aussi que leurs prédécesseurs ont autrefois méprisé les richesses, mais qu'aujourd'hui plusieurs d'entr'eux mettent leur gloire à posseder beaucoup d'or & d'argent. On chassoit autrefois de Sparte les Etrangers, & il étoit défendu aux Lacédémoniens

de

de voyager, de peur que les mœurs des autres Peuples ne les corrompiſſent. Aujourd'hui, les principaux d'entr'eux briguent le Gouvernement des Places, & le Commandement des troupes chez les Etrangers. Alors ils ſe contentoient d'être dignes de commander, & à préſent ils veulent commander, & en ſont peu dignes. C'eſt ce qùi eſt cauſe que les Grecs, qui autrefois avoient coutume d'avoir recours aux Lacédémoniens, pour les prier de leur donner des Capitaînes capables de les défendre contre leurs ennemis, ſont maintenant en garde contre la puiſſance & l'ambition de ces mêmes Lacédémoniens, qui n'obéiſſent ni aux Oracles d'Apollon, ni aux Loix de Lycurgue.

J'expoſerai encore ici en peu de mots ce que ce fameux Légiſlateur régla touchant l'autorité du Roi & celle de la République; ce réglement ſubſiſte encore aujourd'hui, & c'eſt peut-être la ſeule Loi de Lycurgue qui ſoit exactement ſuivie. Il ordonna donc que le Roi préſideroit à tout ce qui concerne la Religion, & ſacrifieroit lui-même pour le ſalut de la République: qu'il marcheroit toujours à la tête de l'Armée, & auroit ſa part des victimes immolées. Il deſtina pour ſon entretien & celui de ſa maiſon, une certaine quantité des meilleures terres qui ſont aux environs de Sparte, non pour le faire plus riche que les autres, mais pour le faire ſubſiſter honnêtement, afin que le Roi pût avoir quelqu'un à ſa table pour lui tenir compagnie lorſqu'il ſeroit hors de la ville. Lycurgue régla qu'on lui ſerviroit toujours deux portions, non afin qu'il mangeât deux fois autant qu'un autre, mais afin qu'il fît

manger avec lui celui qu'il voudroit.

Il permit auſſi au Roi de choiſir deux hommes appellés Pythiens, pour lui tenir toujours compagnie ; & que toutes les fois que les Truyes de la République auroient des Cochons, il en appartiendroit un au Roi, afin qu'il eût toujours des victimes prêtes pour les ſacrifier. Le long du Palais du Roi il y a un Etang qui fournit de l'eau en abondance. Lorſque le Roi entre dans quelque endroit, tout le monde ſe leve, excepté les Ephores. Le Roi & les Ephores renouvellent leurs ſermens tous les mois: le Roi le fait en ſon nom, & les Ephores au nom de la République. Le Roi jure qu'il gouvernera l'Etat conformément aux Loix écrites & reçues : & la République jure de ſon côté qu'elle ſera toujours ſoumiſe au Roi, tant qu'il obſervera ce qu'il a promis. Tels ſont les honneurs dont le Roi de Sparte jouït toute ſa vie; c'eſt peu de choſe, il eſt vrai, mais Lycurgue n'a pas voulu que les Rois de Sparte euſſent le pouvoir & l'orgueil des autres Rois. Au reſte, les honneurs extraordinaires que les Lacédémoniens rendent à leurs Rois après leur mort, ſont voir qu'ils les regardent en quelque ſorte, comme des demi-Dieux.



PRE.

PRÉFACE HISTORIQUE DES MEMOIRES DE LA MINORITÉ DE LOUIS XIV.

Cette Pièce eſt attribuée par pluſieurs Savans, à M. de Saint Réal, & par d'autres à M. Amelot de la Houſſaye: ce qui fait que nous avons jugé à propos de la mettre dans le préſent Recueil.



PREFACE
HISTORIQUE
DES MEMOIRES
DE LA MINORITE'
DE LOUIS XIV.

CEs Mémoires ayant déja paru cinq ou six fois, il n'eſt pas beſoin de faire ici leur éloge, pour donner envie de les lire. L'eſtime qu'en font tous ceux qui les ont lus eſt une puiſſante recommandation auprès de ceux qui les liront. Meſſieurs de la Châtre & de la Rochefoucault, qui en ont compoſé les deux premiéres parties, ſont illuſtres, & par leur naiſſance, & par la figure qu'ils ont faite à la Cour de France. Ce ſont deux autres Commines qui racontent non ſeulement ce qu'ils y ont vu, mais encore ce qu'ils y ont fait & négocié eux-mêmes, &, qui plus eſt, dans un tems orageux, & fertile en évenemens ſinguliers.

Il seroit difficile de trouver un Livre plus rempli d'intrigues, de pratiques, & d'exemples de tous les artifices, que les Grands emploient pour bâtir leur fortune sur la ruïne de leurs ennemis. On y voit premiérement un Roi moribond qui, haïssant également sa femme & son frere, voudroit bien les exclure tous deux de la Régence; une Reine, qui la prétend en qualité de mere; un Fils de France qui la brigue en qualité d'Oncle; la Cour partagée de cœur & d'interêts entre ces deux Concurrens; un Duc d'Anguien, qui embrasse le parti de la Reine, pour être préféré dans la faveur & dans les emplois au Duc d'Orleans suspect à cette Princesse; trois Ministres, créatures du Cardinal de Richelieu, qui demandent la Régence pour celle que leur Maître avoit cruellement persecutée, mais plutôt pour sauver le débris de leur autorité mourante, que par un véritable repentir du passé; un Duc de Beaufort entré si avant dans les bonnes graces de la Reine, qu'il sembloit être le seul qui pût ouvrir aux autres la porte des Honneurs & des Charges; un Evêque ambitieux, qui aspiroit au Cardinalat, & à la direction universelle des affaires, mais destitué de toutes les conditions requises pour gouverner en chef; enfin, quantité de prétendans, qui se faisoient un si grand mérite d'avoir été maltraités du Roi ou du Cardinal de Richelieu, qu'ils se croyoient en droit d'obtenir toutes les récompenses, dont leur présomption repaissoit leur attente. Voilà précisément ce que contient la premiére Scène.

La mort de Louïs XIII. ouvre la seconde, où nous voyons une chose qui ne s'étoit peut-

peut-être jamais faite en France, où la volonté royale est plus respectée qu'en nul autre Etat monarchique. C'est que le Parlement de Paris, qui par son institution est le dépositaire & le gardien de toutes les Loix fondamentales de l'Etat, & qui ne tient sa jurisdiction que de la main du Roi, ainsi que tous les autres Tribunaux du Royaume, cassa la Déclaration par laquelle Louïs XIII. qui avoit toujours cru la Reine incapable de toutes sortes d'affaires, & trop passionnée pour l'Espagne, établissoit un Conseil de la Régence, comme pour la mettre en tutele. Témoignage, que tout cède à la faveur & à l'interêt, & que c'est bien en vain que les Princes les plus absolus se flattent de l'esperance d'être obéis après leur mort, quand ils n'ont pas pris soin de se faire aimer durant leur vie. Mais ce qui ne paroîtra pas moins surprenant, c'est que le principal Auteur de cette Déclaration injurieuse, qui outre cela avoit essayé avec Mr. de Chavigni de faire associer le Duc d'Orleans à la Régence, fut choisi par la Régente pour être Chef de son Conseil, à l'exclusion de l'Evêque de Beauvais, qu'elle avoit désigné quelque tems auparavant pour son premier Ministre, & nommé depuis au Cardinalat; de Mr. de Châteauneuf, qui, outre qu'il avoit été ennemi déclaré du Cardinal de Richelieu, s'étoit particulierement attaché à elle, avant qu'elle fût en autorité; & de Mr. de Noyers, qu'elle avoit promis de rappeller, deux heures après la mort du Roi, à la Cour d'où il s'étoit retiré pour se faire ôter du Conseil de la Régence.

La troisième scène commence au retour en

en France de la Duchesse de Chevreuse, que l'on peut appeller, par une comparaison très-juste, la Pénélope de notre siècle, soit qu'on la regarde du côté de ses amans, & de ceux de sa fille (a) *matre pulchrâ filia pulchrior* (b); ou du côté des partis qu'elle forma pour faire chasser le Cardinal Mazarin. Cette Dame, qui avoit possedé toute la faveur & toute la confiance de la Reine avant son exil, revenoit à la Cour comme une personne dont la présence devoit décider de la bonne ou mauvaise fortune de ceux qu'elle y trouveroit établis. Elle croyoit bien que l'Evêque de Beauvais à qui tout le monde faisoit ombrage, lui avoit rendu, ainsi qu'à Mr. de Châteauneuf, de très-mauvais offices auprès de la Reine; mais elle ne pouvoit croire que tout cela eût été capable de la détruire dans l'esprit de sa maîtresse: ou du moins elle présumoit tant de sa dexterité & même de ses charmes, quoique le tems les eût fort effacés, qu'elle se promettoit de triompher hautement de tous ses ennemis, de sorte qu'elle eut grand sujet d'être surprise à son arrivée, lorsqu'allant saluer la Reine de qui elle attendoit mille caresses, la Reine lui dit, que pour ne point donner de soupçon aux Alliés de la France, il falloit qu'elle allât faire un tour à la campagne. Ce revers apprend aux Favoris, qu'il y a bien de la difference entre l'amitié personnelle des Rois & leur amitié d'office, & que si leur personne souffre quelquefois un compagnon, leur office de

(a) *Aujourd'hui Abbesse de Jouars.*
(b) Horat. *Ode XVI. Libr. I.*

de Roi n'en souffre jamais (*a*). Madame de Chevreuse avoit été la compagne de la Reine dans sa persecution; mais cela ne lui donnoit aucun droit de le devoir être dans sa Régence, où il faloit faire le jaloux personnage de la Majesté. Peut-être que si la Duchesse eût suivi le sage conseil que son ami lui donnoit, de ne point témoigner, qu'elle fût revenue avec dessein de gouverner la Reine, qui avoit dans l'autorité souveraine des pensées fort éloignées de celles qu'elle avoit eues dans l'adversité, elle auroit pu réussir à la ruïne du Cardinal, & au rétablissement de Mr. de Châteauneuf son ancien adorateur. Quoiqu'il en soit, si du commencement l'Evêque de Beauvais eût voulu s'entendre avec elle & avec ce vieux Magistrat, qui étoit homme d'experience, & propre à soutenir le poids des affaires, il est certain que le Cardinal auroit trouvé mille difficultés à les ruïner tous trois, & que si Mr. de Châteauneuf fût entré dans le Ministère, du consentement de Mr. de Beauvais, ce bon Prélat y auroit eu beaucoup de part, ou du moins n'auroit pas été frustré du chapeau de Cardinal. Mais comme il ne se connoissoit point, & qu'il ne trouvoit pas grand esprit au Cardinal Mazarin, à cause qu'il n'entendoit pas les matieres beneficiales, il négligea plusieurs précautions qu'un plus habile homme d'Etat auroit jugées très-nécessaires.

La derniere & la principale scène de ces Memoires est celle de la Fronde, dont Monsieur de la Rochefoucault nous fait une peinture

(a) *Antoine Perez dans la LXVIII. & la LXXI. de ses secondes Lettres.*

ture tout-à-fait naturelle depuis la page 114. jusqu'à la p. 179; car, à mon avis, toutes les pièces qui suivent sont de differentes mains: & cela se peut remarquer à l'inégalité du stile qui n'est pas si nerveux, si sentencieux, ni même si ressemblant à celui de Tacite, dont ce Duc étoit grand imitateur. Ce n'est pas à dire néanmoins que ces Relations ne soient bien écrites, & ne contiennent aussi des faits historiques très-curieux. Tout ce qui me semble y manquer est que souvent ces faits ne sont pas assez circonstanciés, ni même rapportés exactement selon l'ordre des tems. Mais, pour remedier à ce défaut, qui ôte un grand jour à la narration, il faudroit avoir eu en main les Journaux de ceux qui ont été les principaux Acteurs de cette scène; ce qui n'est pas facile à trouver, parce que, dit notre Duc, ceux qui ont causé les mouvemens passés, ayant agi par de mauvais principes, ont pris soin d'en dérober la connoissance, de peur que la Postérité ne leur imputât d'avoir sacrifié à leurs interêts la felicité de leur Patrie. Ajoûtez à cette raison que des Courtisans & des gens d'épée ne sont pas capables de toute la justesse, ni de tout l'arrangement, dont se piquent nos Ecrivains de profession.

Au reste, je ne doute presque point que les Memoires de la Régence, qui commencent à la page 90. ne soient de ce Duc; quoique l'Auteur de la Lettre qui est au-devant des Réfléxions ou Maximes Morales, dise, qu'il *se défie presque toujours de l'opinion publique, & que c'est assez qu'elle fasse présent d'un Livre à quelqu'un, pour avoir une juste*

juste raison de n'en rien croire........ Que la réputation du Duc est établie dans le monde par tant de meilleurs titres, qu'il n'auroit pas moins de chagrin de savoir que ces Réflexions *sont devenues publiques, qu'il en eut lorsque les* Mémoires *qu'on lui attribue, furent imprimés.* Car on peut répondre à cela que Mr. de la Rochefoucault ne fut fâché de l'impression de ces Mémoires, que parce qu'il savoit qu'il en étoit le véritable Auteur, & que les verités odieuses qu'il y dit, lui attireroient la haine des Grands qui y sont interessés, & particuliérement de Monsieur le Prince, & de Madame la Duchesse de Longueville, dont il fait des portraits, qui leur ressembloient trop pour leur être agréables. Celui de la Duchesse est inimitable: & je ne crois pas qu'on puisse rien dire en douze lignes, qui signifie, ni qui instruise davantage. *Plus intelligitur, quàm pingitur.* L'autre est aussi très-beau, & nous montre un Capitaine revêtu de toutes les vertus & de tous les vices d'Alexandre; un homme extrême en tout, & qui n'avoit rien de médiocre ni dans l'esprit, ni dans les mœurs; en un mot, un sujet si mêlé, qu'on ne le sauroit ni trop louer, ni trop blâmer. Au reste, pour faire justice à la Mémoire de ce Prince, qui disoit de si bonne foi, qu'il étoit entré en prison le plus innocent de tous les hommes, & qu'il en étoit sorti le plus coupable (a); j'ajoûterai à son portrait, que par la victoire de Rocroi, où il renouvella au bout de cent ans dans le nom de Bourbon & d'Anguien les trophées de

(a) *Dans son Oraison funèbre, par M. l'Evêque de Meaux.*

de la bataille de Cérisolles (a), il mérita que la France n'eût pas regret de l'avoir mis au monde, d'autant que le bien qu'il fit alors à l'Etat, par ce merveilleux coup d'essai, & par la prise de Thionville qui en fut le digne prix, peut entrer en compensation pour tous les maux que sa retraite aux Païs-Bas causa depuis à sa Patrie.

Quant à l'inimitié, qui se mit entre le Prince de Condé & le Cardinal Mazarin, qui lui avoit de si étroites obligations, c'est ce qui arrive tous les jours parmi les Grands. Car celui qui a obligé, veut d'ordinaire se réserver un droit de supériorité sur la personne obligée: & celle-ci, au contraire, voyant que la reconnoissance lui est onereuse, ne tarde guères à se lasser de sa dépendance, & à secouer un joug que l'amour propre fait regarder comme une tyrannie. Et voilà sur quoi le Cardinal forma la résolution de se passer dorénavant de la protection de ce Prince, & de rechercher pour appui l'Alliance de Messieurs de Vendôme, de tout tems ennemis de la Maison de Condé. Mr. de la R. remarque aussi que leur aliénation prit origine de l'extrême familiarité qu'ils avoient eue ensemble. Ce qui enseigne aux Grands, & surtout aux personnes qui sont dans le Ministère, à vivre resserrés, & à fuir comme l'écueil de leur fortune, & de leur réputation, la communication assidue, qu'Antoine Perez a bien

(a) *Gagnée par François de Bourbon, Comte d'Anguien, le 14. d'Avril 1544. victoire, qui nous acquis la Ville de Carignan & tout le Montferrat, excepté Casal. Ce Comte étoit frere aîné de Louis I. Prince de Condé, & puiné d'Antoine, pere d'Henri IV.*

a bien raiſon d'appeller (*a*) un eſpion privilegié, qui les fait voir tout entiers, & par conſequent toujours mépriſer.

Si le Duc de Beaufort eût été de l'humeur & du ſentiment de Monſieur de Turenne, qui diſoit, que la plus belle femme du monde ne méritoit pas qu'un homme d'eſprit perdît un mois de tems aupres d'elle (*b*); il ne ſe fût jamais embarqué dans l'amour de Madame de Montbazon, qui le brouilla irréconciliablement avec toute la Maiſon de Monſieur le Prince au ſujet de Madame de Longueville, ni dans les intrigues de Madame de Chevreuſe contre le Cardinal, qui lui firent perdre non ſeulement l'eſtime de la Reine, qui l'avoit cru le plus honnête homme de France, mais encore ſa fortune & la liberté.

La grande liaiſon que le Coadjuteur de Paris, qui depuis fut le Cardinal de Rets, avoit avec Madame de Chevreuſe, ne lui fut pas moins fatale qu'au Duc de Beaufort & à Meſſieurs de Châteauneuf & de la Châtre; & c'eſt ce qui donna lieu aux railleurs de ce tems-là, de comparer cette Ducheſſe au cheval de Séjan, dont tous les maîtres avoient eu une fin malheureuſe. Au reſte, le portrait de ce Prélat eſt trop chargé; & ſi Mr. D. L. R. en eût dit moins de mal, les deſintéreſſés en auroient pu croire davantage. Je ne me mêlerai pas de juſtifier la conduite du Coadjuteur, qui véritablement ſe laiſſa trop emporter à ſon dépit, après que la Régente eut mépriſé ſes offres & ſes avis dans une conjoncture très-fâcheuſe où ſon ſervice pouvoit être

(*a*) *Dans ſes Lettres Eſpagnoles.*
(*b*) *Vie de Mr. de Turenne.*

être utile; mais je rendrai témoignage à la vérité, si je dis, que son plus grand crime étoit d'avoir un esprit & un crédit, qui donnoient de l'inquiétude au Cardinal, dont la fortune étoit alors bien ébranlée.

La Relation, intitulée *La prison des Princes*, décrit agréablement les artifices, dont le Prince de Condé se servoit auprès des Frondeurs, pour tenir dans la crainte & dans la soumission le Cardinal, qui songeoit à marier une de ses niéces avec le Duc de Mercœur; & pareillement ceux que ce Ministre, qui avoit passé toute sa vie à l'école de la Dissimulation, employoit sous le masque d'une foiblesse affectée, pour se défaire d'un protecteur, dont les prétentions n'avoient plus de bornes. Ce qu'il y a de singulier en cette affaire, c'est que comme M. le Prince s'étoit réconcilié avec les Frondeurs, pour détruire le Cardinal, ou du moins pour faire sa condition meilleure avec lui, par le moyen d'un parti dont le peuple épousoit aveuglément les sentimens & les intérêts; le Cardinal lui rendit le change, en se réconciliant lui-même avec la Fronde, après que son concurrent eut éclaté publiquement contre le Duc de Beaufort & le Coadjuteur, lesquels il accusoit au Parlement de l'avoir voulu faire assassiner sur le Pont-neuf: réconciliation, qui fut le commencement de tous les malheurs de Monsieur le Prince, puisqu'elle causa son emprisonnement, par l'habileté de Madame de Chevreuse, qui en surmonta toutes les difficultés.

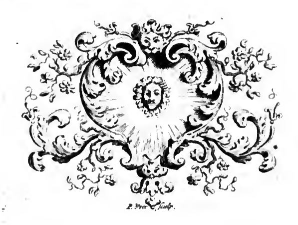
Mais ce qui montre que la fortune se joue de toute la prudence des hommes, & que les mesures les mieux prises sont souvent les

plus malheureuses, c'est que le Cardinal ayant fait transférer de Marcoussi au Havre-de-Grace Messieurs de Condé, de Conti, & de Longueville, dont les Frondeurs vouloient se rendre les maîtres, soit pour les perdre tous trois, ou pour avoir la gloire de leur donner la liberté, en vue de les engager par un si bon service, à ôter la Régence à la Reine: les Frondeurs qui se virent frustrés de leur espérance par le transport de ces Princes en un lieu plus sûr & plus éloigné, & qui depuis qu'ils s'étoient réconciliés sécretement avec le Cardinal, feignoient de concert avec lui, d'être toujours ses ennemis jurés, se servirent adroitement de cette feinte, pour le ruïner tout de bon, sans qu'il en prît ombrage; de sorte que peu de tems après les Princes furent délivrés, & le Cardinal obligé de sortir du Royaume, où il couroit risque d'être immolé à la haine du Parlement & du peuple.

Cette Préface seroit trop longue; si j'entrois dans le détail de toutes les autres intrigues, qui sont rapportées dans ces Mémoires. Ce que j'en ai mis ici en extrait est un assez bel échantillon, pour faire juger de tout le reste. C'est pourquoi je finis par une réflexion du Cardinal de Richelieu, qui ne quadre pas moins bien à la Régence d'Anne d'Autriche, qu'à celles de Catherine & de Marie de Médicis. „ Pendant que ces Reines, dit-il (a), „ ont eu part au gouvernement de l'Etat, & „ qu'à leur ombre, diverses femmes se mêloient des affaires, il s'en est trouvé de „ puissantes en esprit & en attraits, qui ont „ fait

(a) *A la fin du Chapitre VIII. de la II. Partie de son Testament Politique.*

„ fait des maux indicibles, leurs charges „ leur ayant acquis les plus qualifiés du „ Royaume & les plus malheureux, qui „ les servant selon leurs passions, ont sou- „ vent desservi ceux qui ne leur étoient point „ agréables, parce qu'ils étoient utiles à l'E- „ tat." Paroles, dont les Lecteurs habiles sauront bien faire l'application aux Duchesses de Longueville, de Chevreuse, de Montbazon, & de Châtillon, qui ont la meilleure part à ces Mémoires.



LA VIE
D'OCTAVIE,
SOEUR D'AUGUSTE.

PREFACE.

IL eſt parlé dans les Hiſtoires générales de pluſieurs perſonnes illuſtres, dont les caractères n'y ſont pas toujours développés autant qu'ils méritent de l'être, & s'y trouvent étouffés ſouvent par une multitude de faits étrangers. Mais ſi l'on vouloit extraire des divers Auteurs ce qu'ils ont dit de ces perſonnes, en ramaſſer tous les traits répandus en différens Hiſtoriens, on pourroit former enſuite, ſur chacune ſéparément un tiſſu de leurs actions, tirer de l'obſcurité leurs vertus, & les mettre dans un plus beau jour. Il eſt très-certain que ces ſortes d'Extraits feroient plaiſir à ceux qui dans la lecture d'un Ouvrage Hiſtorique, cherchent plus à voir peindre en détail les diverſes qualités des Mœurs & des Génies, qu'à diſcuter un Problême Chronologique, ou charger leur mémoire de noms & de faits indifférens.

Je crois même que d'un pareil projet judicieuſement exécuté, l'on verroit éclore des Hiſtoires particulieres aſſez agréables, & ſans doute plus intéreſſantes que celles de pure invention, qui, quoique bien variées & bien fleuries, n'en ſont pas d'ordinaire plus eſtimées par les gens d'un eſprit ſolide, ni moins négligées par ceux même qui d'abord en ont fait leur amuſement. De ſi foibles reſſorts ne ſont pas jouer long-tems les paſſions.

J'avoue que rien n'eſt plus facile à des Imaginations fécondes, que d'aſſembler beaucoup d'Avantures fabuleuſes, & d'y faire entrer pluſieurs incidens amenés avec induſtrie,

pour exciter des ſentimens vifs & ſoudains. Mais de telles émotions, extorquées en fraude, ne manquent jamais de ſe diſſiper au moment qu'on réfléchit ſur l'impoſture qui les a fait naître, & alors on eſt honteux de s'être laiſſé vaincre à des attendriſſemens, dont l'origine eſt une erreur.

Toutes ces fictions ingénieuſes ne réuſſiſſent communément que dans la Poëſie, ſurtout dans les ſujets Dramatiques, où l'on ne peut trop animer l'action & la rendre ſenſible. Mais dans un ſimple récit de faits, dont la ſaine Raiſon n'eſt jamais touchée, qu'autant qu'elle y découvre les graces naïves de la Vérité, c'eſt traiter le Lecteur avec quelque ſorte de mépris, & ſurprendre ſon admiration, que de l'appliquer au merveilleux des faux événemens, & par des illuſions éblouïſſantes ſéduire ſon jugement & ſon cœur.

Ainſi puiſque le Vrai fournit aſſez de materiaux pour des Hiſtoires utiles & divertiſſantes, on n'auroit pas beſoin de forger tous les jours de nouvelles fables. Quelque vivacité, quelque légereté de ſtile qu'il y ait dans les Ouvrages de cette nature, c'eſt toujours, ce me ſemble, dégrader un peu ſon eſprit, que de s'occuper ou à les compoſer ou à les lire.

Je ne prétens néanmoins les combattre, comme j'ai déja dit, que dans le genre Hiſtorique. Je ſai que les jeux de l'imagination plaiſent quelquefois beaucoup & avec ſujet aux gens du meilleur diſcernement. Lors donc qu'on a le talent de placer la fiction & de la manier auſſi délicatement, par exemple, que dans *la Pluralité des Mondes*, on ne l'emploie jamais trop; parce que

dans

dans ces Lectures on n'admire pas comme vrai ce qu'on voit bien qui ne l'eſt pas; mais ſeulement l'heureux génie d'un Auteur qui vous promene, en ſe jouant, par les routes les plus délicieuſes.

Il n'en eſt pas de même quand on s'amuſe à narrer ſérieuſement les pompeuſes chimères dont je parle. Elles accoutument tellement ceux qui les liſent à ſe nourrir d'idées romaneſques, que les maximes les plus ſimples de la Morale, & les principes les plus communs de la vie civile, ne font preſque pas d'impreſſion ſur eux. *De-là naiſſent* dit un fameux Prélat de nos jours (a), *les mécomptes qu'ils trouvent dans ce qu'ils penſent & ce qu'ils entreprennent. Car tous ces beaux ſentimens en l'air, toutes ces paſſions généreuſes, toutes ces avantures que l'Auteur du Roman a inventées pour le plaiſir, n'ont aucun rapport avec les vrais motifs qui font agir dans le monde, & qui décident des affaires.*

Ainſi toute Hiſtoire feinte qu'on peut prendre en quelque façon pour véritable, & qui ne préſente pas à chaque inſtant qu'elle n'eſt qu'imaginée, ne peut plaire qu'en ſéduiſant, & ne peut ſéduire qu'en pure perte.

Les recueils que je propoſe feroient tout un autre effet; je ne préſume pas d'avoir rempli tout ce deſſein; ce n'eſt ici qu'un eſſai pour conſulter le goût du Public.

Les Ecrivains de l'Hiſtoire Romaine nous ont laiſſé ſur Octavie ſœur d'Auguſte, pluſieurs particularités très-curieuſes, & l'on auroit

(a) *M. de Fenelon, Archevêque de Cambray.*

auroit peine à trouver un plus beau caractère que le ſien; j'ai tâché de recueillir ce que ces Hiſtoriens en rapportent.

Octavie eut part à tous les grands évenemens de ſon tems, & l'on diroit qu'ils ne ſont arrivés que pour donner du luſtre à ſes vertus, & pour ſoutenir en elle la gloire du nom Romain, que la décadence des Loix & le déréglement des mœurs défiguroient de jour en jour. Rome étoit parvenue à un tel excès de puiſſance, qu'elle commençoit à plier (a) ſous le poids de ſa propre grandeur, & ſe détruiſoit par ſes propres forces (b). L'auſtérité de la Diſcipline militaire peu à peu ſe relâchoit; au retour des conquêtes de l'Aſie, on avoit introduit juſques dans le ſein de la République le luxe de ces Peuples amollis par la volupté; l'honneur de la Patrie n'excitoit plus le zèle dans les cœurs; la Liberté venoit d'expirer avec Brutus: en un mot, tout dégéneroit de l'ancien éclat & de la fermeté primitive.

Durant ces jours de diſſolution & de molleſſe, je ne vois preſque plus regner la magnanimité Romaine que dans l'ame d'Octavie, qui paroît ſeule s'oppoſer aux paſſions, & les attaquer auſſi vivement dans le cœur des autres par ſes exemples, que dans le ſien par ſon courage.

Je n'ai voulu rien avancer que de vrai, du moins qui ne ſoit pris dans les Auteurs les plus renommés & les plus anciens. L'un dit une choſe d'Octavie, l'autre en dit une autre

(a) Magnitudine laborat ſuâ. *Tite-Live.*
(b) Suis & ipſa Roma viribus ruit. *Hor. Epod. XVI.* 2.

autre ; ces pièces ainſi détachées ne la feroient pas aſſez connoître, parce que ce n'étoit pas l'intention expreſſe de ces Auteurs ; mais dès qu'elles ſont toutes réunies enſemble, elles en font un modèle des vertus les plus épurées.

Comme tout ce que je vais rapporter ne doit avoir qu'elle pour objet, on dira peut-être qu'elle ne domine pas aſſez dans les faits, & qu'ils tombent plus ſouvent ſur d'autres que ſur Octavie. Mais il eſt bon de remarquer qu'il n'entre rien dans cette Hiſtoire qui n'ait avec elle une relation préciſe. Elle a ſon interêt perſonnel à tous les mouvemens d'Auguſte & du Sénat, à ceux de Cléopatre & d'Antoine : & ſi tous ne la regardent pas directement, elle en reſſent néanmoins le contre-coup. Ainſi quoique les autres Acteurs paroiſſent plus fréquemment qu'elle ſur le Théâtre, ſon ſilence & ſa retenue offrent des Scènes, qui, pour être muettes, n'en ſont pas moins belles. Car il faut convenir que dans les triſtes conjonctures où elle s'eſt trouvée, lui ſuppoſant autant de génie, autant de crédit & d'autorité qu'elle en avoit, c'eſt jouer un grand rolle que d'être tranquille & de ſe taire. Auſſi pour peu qu'on examine ſa conduite, telle qu'elle eſt dépeinte ici, l'on avouera qu'il y a plus d'Héroïſme dans la modération du cœur, que dans les entrepriſes & dans les actions du plus grand éclat. Tout le ſublime de ſes vertus roule uniquement ſur ce principe.

Lorſqu'il a fallu rappeller des évenemens pour lier tout ce qui regarde Octavie, j'ai mieux aimé le plus ſouvent laiſſer les Hiſ-

toriens parler leur propre langage, que d'y substituer le mien : quand les anciens originaux sont bien écrits, les fragmens qu'on en revoit font toujours plaisir. Tout ceci n'est donc proprement, & à peu de chose près, qu'une suite de citations fondues, pour ainsi dire, les unes dans les autres ; mais pour n'enlever à personne ce qui lui appartient, j'ai eu soin de mettre au bas des pages, aussi régulierement que j'ai pu, les noms de ceux à qui j'ai tant emprunté de richesses. Lorsqu'on est compilateur & plagiaire, il faut l'être du moins de bonne foi.

Le seul inconvenient à craindre de cet assemblage, c'est que le stile en sera peut-être moins égal. Car Plutarque n'écrit pas comme Dion-Cassius, ni Velleïus comme Suetone. De plus, les recits de ces Historiens sont, pour le tour & les expressions, fort différens de ceux des Poëtes; d'Horace, par exemple, de Virgile, de Properce, dont j'ai inseré plusieurs extraits. Je souhaiterois bien que ce mêlange pût répandre dans tout l'Ouvrage une varieté qui lui donnât plus d'agrément.

J'appelle ces sortes d'Ecrits, *Essais d'Histoire*, parce qu'ils n'ont rien de méthodique, & que les régles y sont fort négligemment observées. Comme les Faits que je rapporte sont assez connus, j'ai cru qu'il n'étoit pas nécessaire d'en assujettir le recit aux formalités d'une exacte narration. Ainsi je me suis donné la licence d'y mêler des épisodes, des digressions, des réflexions, quand la matiere m'en offroit la liberté.

LA



LA VIE D'OCTAVIE, SOEUR D'AUGUSTE.

ON fait peu de choses des premieres années d'Octavie. Il semble néanmoins que sans trop hazarder ses conjectures, on peut supposer qu'elle eut une excellente éducation. Son frere Octave, petit-neveu, & fils par adoption de Jule-César, fut élevé comme héritier des biens immenses qu'on lui destinoit, & d'une maniere convenable aux préludes de sa fortune. Il est à croire que la jeunesse d'Octavie ne fut pas cultivée avec des attentions moins particulieres, puisque César, en un certain tems, voulut la marier avec Pompée (*a*), pour former entre eux une liaison plus parfaite. Mais soit qu'elle ait été redevable à des soins étran-

(*a*) Cæsar ad retinendam Pompeii necessitudinem ac voluntatem, Octaviam sororis suæ neptem conditione ei detulit. *Suet. in J. Cæs. c. XXVII.* 1.

ftrangers, ou feulement à fes qualités naturelles, d'un mérite auffi excellent que le fien, il eft conftant que par le merveilleux ufage qu'elle en fit, elle eft devenue pour toute la poftérité l'objet d'une admiration bien fondée.

Les Hiftoriens nous en parlent comme d'une perfonne la plus belle qui fût alors, & qui fût mieux affortir les graces brillantes avec celles de la modeftie & de la douceur. Jamais femme ne fut plus délicate fur fes devoirs. Pour l'exciter à les remplir, il ne falloit que les lui montrer, fi toutefois il étoit poffible qu'elle en ignorât, ou qu'elle en perdît un feul de vue. La force & l'étendue de fon génie parurent dans tous les évenemens qui l'intérefferent en tant de façons: ainfi ce feroit un détail inutile que de s'étendre fur fon caractère, il fe verra fuffifamment dans les faits.

Si pour foutenir fes vertus elle n'avoit eu devant fes yeux que de bons modèles, fa propre gloire l'auroit affez engagée à les imiter. Mais quand on a des fentimens combatus par des exemples, la victoire devient difficile : auffi fut elle toujours obligée de fe roidir contre la corruption générale. Ce beau fiècle, qui par une tradition vulgaire, fait appeller chaque regne heureux, un fiècle d'Augufte, ne fut pas d'abord auffi tranquille, auffi floriffant que le chante Horace dans fes Poëfies : les ravages du Triumvirat en font des preuves bien éclatantes.

Octavie, dans un âge encore tendre, s'oppofa le plus qu'elle put aux effets de cette Politique barbare, & ne manqua point les occafions de lui arracher quelque victime, fans examiner s'il eût mieux valu, pour les

intérêts

interêts de son frere, n'épargner personne.

On ne peut lire encore sans horreur, avec quelle cruauté s'executa le projet ambitieux de trois hommes, qui, pour retenir entre leurs mains l'autorité souveraine de la République, mirent la désolation dans cette Ville fameuse, où ses différentes passions donnerent de si terribles spectacles (a). La vengeance des ennemis, la jalousie des femmes, la crainte des esclaves, l'avarice des enfans furent autant d'instrumens & de Ministres, qui s'offroient à l'exécution des ordres expédiés pour le massacre des proscrits, outre qu'ils étoient si rigoureux & si littéralement observés, qu'il eût été presque impossible de s'y soustraire. La Fidélité se signala néanmoins par les traits les plus héroïques. On vit des esclaves se travestir, & prendre l'habillement de leurs maîtres pour mourir à leur place; des fils disputer avec leurs peres à qui seroit égorgé le premier; des femmes porter par les campagnes leurs maris sur leurs épaules, & s'aller enfoncer avec eux dans des grotes écartées. Les gens les plus illustres se cachoient dans les souterrains & sous des toits. On trouvoit des Sénateurs, des Tribuns, & de toutes sortes de graves Magistrats errans & fugitifs, cherchant des asyles de toutes parts contre la fureur des assassins.

Cependant toute l'indignation populaire tomboit plutôt sur Antoine que sur les deux autres. Auguste étoit trop jeune & Lépide devenu trop peu puissant, pour être les Promoteurs d'une pareille entreprise.

Durant

(a) Appien, *Guerres Civiles.*

Durant ces ſanglantes révolutions, Octavie ne demeuroit pas oiſive; plus d'une fois on vint implorer ſa compaſſion & ſon crédit. (a) La femme d'un certain Vinius, compris dans la proſcription, après avoir examiné les moyens de le ſauver, l'enferma dans un coffre, & l'ayant fait porter à la maiſon d'un de ſes affranchis, répandit le bruit qu'il étoit mort, en ſorte que tout le monde en fut perſuadé. Mais comme cela ne calmoit point aſſez ſes allarmes, & la réduiſoit à des précautions génantes, elle obſerva le tems qu'un de ſes parens devoit donner des Jeux au peuple, & mettant Octavie dans ſes interêts, elle la pria inſtamment d'obtenir de ſon frere, qu'il ſe trouvât ſeul des Triumvirs au ſpectacle. Les choſes ainſi diſpoſées, la femme entra ſur le Théatre, ſe jetta aux pieds d'Auguſte, lui déclara ſon artifice, fit apporter le coffre d'où ſon mari ſortit en tremblant; & tandis que tous les deux s'abandonnerent à ſa clémence, Octavie donna des louanges à cette action avec tant de graces & tant d'adreſſe, que ſon frere qui ne lui pouvoit rien refuſer, loin de s'aigrir, applaudit à l'amour ardent de cette femme, & donna la vie au Proſcrit. Octavie n'en demeura pas là, car elle vanta ſi fort le courage de cet affranchi, qui recevant ce dépôt avoit couru riſque de périr lui-même, qu'elle obligea l'Empereur de le mettre au rang des Chevaliers Romains.

Il parut en mille autres occaſions combien elle avoit de pouvoir ſur l'eſprit d'Auguſte, qui connoiſſoit mieux que perſonne tout ſon mérite, & même en étoit touché plus vivement

(a) Appien.

ment qu'on ne l'est d'ordinaire, par les impressions d'une tendresse fraternelle.

Lorsque les Triumvirs n'eurent plus de concurrens à craindre, leur domination devint plus paisible dans le sein de l'Etat; mais Octavie ne trouva guères plus d'agrément à la Cour. Le rang qu'elle y tenoit la mettoit en rélation avec des femmes qui sembloient avoir abjuré toutes les loix de la Pudeur. Les Auteurs contemporains en font d'étranges descriptions, & leur attribuent tous les déréglemens de Rome (*a*). Dans ces tems, disent-ils, si féconds en vices, la dépravation commença par de fréquentes infidélités dans les mariages (*b*); de cette source, elle se répandit sur toutes les familles, & bien tôt inonda tout le Peuple & tout le païs (*c*). Les filles d'un âge déja mûr, s'amusoient encore à des jeux puériles, & prenoient plaisir à se faire enseigner les danses lascives des Ioniens (*d*). Elles y façonnoient leurs attitudes, & en fort peu de tems elles y devenoient savantes; car (*e*) dès la tendre jeunesse, elles s'exerçoient en dansant à figurer les mouvemens de la plus molle volupté. Le mariage ne les rendoit pas plus modestes; rien n'étoit plus licencieux que leurs repas (*f*); elles y donnoient

(*a*) Fœcunda culpæ sæcula, nuptias Primum inquinavere, & genus & domos. *Horat. Lib. III. Od. VI. vs.* 17, 18.

(*b*) Hoc fonte derivata clades. In patriam, populumque fluxit. *Hor. ibid. vs.* 19.

(*c*) Motus doceri gaudet Ionicos Matura virgo. *ibid. vs.* 21.

(*d*) Et fingitur artubus, *ibid. vs.* 22.

(*e*) Jam nunc & incestos amores De tenero meditatur ungui, *ibid. vs.* 23, 24.

(*f*) Inter mariti vina quærit adulteros, *ibid.* 25, 26.

noient carriere à tous leurs desirs, & les maris ne s'en formalisoient point, tant leur politesse étoit commode. On avoit beau dire qu'il est juste de se venger d'un homme qui nous deshonore (*a*). Galba n'étoit pas de cette opinion: il prie à souper chez lui Mecenas, & le voyant s'attendrir auprès de sa femme, il fait aussi-tôt semblant de dormir; un autre surprend la sienne en adultère; & loin de punir le complice (*b*), ou par le fouet ou par le fer, comme on faisoit alors, il l'en (*c*) quitte pour une somme à l'estimation. Lorsqu'on choisissoit un amant, on n'examinoit point s'il avoit de l'esprit, de la bonne mine, de la naissance, de la valeur, mais s'il étoit riche. Un bon Facteur de (*d*) négoce qui payoit bien étoit préféré. Les hommes trouvoient aussi dequoi choisir, car il y avoit trois classes de femmes galantes: des Dames de qualité, des Affranchies & des Courtisanes. Ceux qui ne craignoient point les périls & les difficultés préliminaires, s'attachoient à celles du premier ordre; quoiqu'il y eût avec elles plus d'allarmes que de plaisir (*e*). Les autres se fixoient à la seconde classe, parce qu'avec une Affranchie (*f*) le commerce

(*a*) Jure omnes Galba negabat. *Hor. Sat. II.* 46. *L. I.*

(*b*) Ille flagellis Ad mortem cæsus Demeteret ferrum, *ibid. vs.* 41, 42, 46.

(*c*) Dedit hic pro corpore nummos, *ibid. vs.* 43.

(*d*) Institor navis,
Dedecorum pretiosus emptor. *L. III. Od. VI.* 30. &c.

(*e*) Desine matronas sectarier, unde laboris,
Plus haurire mali est quam ex re decerpere fructus. *Sat. II.* 78, 79. *l.* 1.

(*f*) Tutior at quanto merx est in classe secunda! *ibid. vs.* 47.

ce étoit plus sûr : d'autres enfin, parce qu'il étoit plus libre & plus facile (a) avec les Courtisanes, s'en tenoient là. Dès-lors une Comedienne avoit l'art de faire dépenser à (b) un homme tout son bien, de le miner en peu d'années, & de lui enlever sa réputation avec son argent. La Coqueterie avoit sa prudence & sa politique. Une femme savoit partager ses graces sans mécontenter personne (c). Villius étoit si glorieux d'avoir la fille de Sylla pour maîtresse, que la seule idée de ce nom suffisoit pour l'éblouïr, & charmoit tellement sa vanité, que quelquefois, en qualité de galant honoraire, il se morfondoit à la porte de Fausta, tandis qu'elle étoit (d) enfermée avec un homme de néant.

On voit dans ce détail que les usages de nos jours en fait de galanterie, ne sont pas tous aussi modernes qu'on pourroit croire, & qu'en toutes ces pratiques, notre siècle n'a pas l'honneur de l'invention.

Voilà les mœurs de la plûpart des Dames Romaines, avec qui la jeune Octavie étoit obligée de vivre. Mais un commerce si contagieux, ne donna nulle atteinte à sa sagesse; elle fut mariée à Marcellus, personnage consulaire & de grande réputation. Les deux filles qu'elle en eut, l'attacherent encore plus ten-

(a) Parabilem amo venerem facilemque, *ibid.* *vs.* 119.

(b) Qui patrium mimæ donat fundumque laremque,
Fama malum gravius quam res trahit, *ibid* *vs.* 56, 59.

(c) Villius in Fausta Sullæ gener hoc, miser' uno.
Nomine deceptus, *ibid.* 64, 65.

(d) Exclusus fore cum Longarenus foret intus, *ibid.* *vs.* 67.

tendrement à un mari qu'on ne pouvoit trop eſtimer. Ils vécurent enſemble avec tous les agrémens d'une étroite union : mais dans le tems qu'elle étoit groſſe pour la troiſième fois, la mort vint rompre des nœuds ſi doux. Quoiqu'elle reſſentît vivement cette perte, elle fit taire ſa douleur, avec une ſupériorité de Raiſon qui ne la quitta jamais; car elle ſoûtint toujours tous ſes malheurs avec la même dignité, ſans oſtentation & ſans foibleſſe ; beaucoup de grandeur dans ſes ſentimens la rendoit ſimple dans ſes manieres.

S'il eût dépendu d'elle, jamais elle n'auroit renoncé à la vie privée, où ſon état préſent la retint pour quelque tems. Mais rien ne fait mieux connoître combien les intérêts publics avoient de pouvoir ſur ſon eſprit que ce qui lui arriva, lorſqu'étant la plus affligée de la mort de Marcellus, elle ſe réſolut d'épouſer Antoine. Il faut rappeller quelques événemens pour donner plus d'éclat à ſa conduite.

Après que l'alliance des Triumvirs fut rompue, & que (*a*) Lépide, l'homme du mérite le plus frivole, eut été dépouillé d'une autorité qu'il ſoûtenoit ſi mal, Auguſte & Antoine ſe trouverent ſeuls à partager le gouvernement des Provinces ; mais ils ſe brouilloient ſouvent enſemble, ſelon la diverſité de leurs intérêts, & les différens deſſeins de leur ambition. Ces diviſions cauſoient dans le ſein de la République des guerres civiles, qui troubloient la tranquillité commune, & fatiguoient les Troupes auſſi bien que les Citoyens.

(*a*) Vir omnium vaniſſimus. *Velleius. L. II. C.* 80.

toyens. Cependant Auguſte n'avoit eu jusques-là que de l'éloignement pour une reconciliation, parce que Fulvie, femme d'Antoine, lui paroiſſoit un obſtacle au ſuccès de tout accommodement. Quand il apprit qu'elle étoit morte, il y fut mieux diſpoſé.

L'eſprit inquiet de cette femme audacieuſe fut l'occaſion d'une infinité de troubles dans l'Empire ; & ſon caractère fait un contraſte trop curieux avec celui d'Octavie, pour n'en point rapporter quelque choſe : d'autant plus qu'elles eurent toutes deux le même rang & le même époux. Mais l'une ſe ſervit de ſon autorité pour entretenir la guerre, l'autre pour rétablir la paix. Ceux qui nous ont dépeint Fulvie, n'ont pas prétendu faire ſon éloge, quand ils ont dit qu'elle n'avoit rien de ſon ſexe que le corps : ils vouloient marquer le déréglement & l'indignité de ſes mœurs. Son génie étoit toujours occupé de projets militaires & de deſſeins politiques. Durant le peu de tems qu'Antoine fut ſeul maître dans Rome après la mort de Céſar, elle y avoit rendu toutes choſes venales, & diſtribuoit dans ſa chambre les Royaumes, les Provinces, & les Charges au dernier enchériſſeur. On la voyoit porter l'épée, ſe mettre à la tête des Sénateurs & des Chevaliers de ſon parti ; donner l'ordre aux Soldats ; les haranguer, & tenir conſeil avec les Commandans. Pendant les agitations du Triumvirat, elle eut quelquefois la hardieſſe de faire ſubir le ſort des Proſcrits à des gens qui ne l'étoient point, uniquement parce qu'elle les haïſſoit, & faiſoit enſuite porter leurs têtes devant Antoine ; qui le plus ſouvent ne les connoiſſoit pas. On ſait de

de quelle maniere elle traita Ciceron après sa mort, & comment après avoir mis sa tête sur ses genoux & craché dessus, elle lui perça plusieurs fois la langue avec une aiguille de ses cheveux. L'amour doit avoir eu des saillies assez bizarres dans l'esprit d'une telle femme. Elle aimoit Antoine éperduement; mais la passion qu'il avoit pour Cleopatre la désespéroit, & les sombres idées de sa jalousie excitoient en elle des accès de colère, qui causoient ensuite d'extrêmes violences. De moins illustres Rivales & d'un ordre fort inférieur animérent aussi son courroux.

Ayant appris que dans un voyage que fit Antoine en Cappadoce, les agrémens de sa Courtisanne Glaphyra l'y retenoient, elle fit tout ce qu'elle put pour engager Auguste à l'en consoler, & l'en sollicita de toutes les façons, jusqu'à le menacer de venir l'attaquer avec ses troupes, s'il ne satisfaisoit à ce qu'elle souhaitoit: mais il aima mieux courir les risques de sa haine que de ses bonnes graces, & la méprisa si parfaitement, que dans son Epigramme inserée parmi celles de Martial, après y avoir exposé l'alternative ou de contenter Fulvie ou de combattre, il finit en ordonnant aux Trompettes de sonner la charge.

Ce mépris fut suivi d'un autre; car il répudia sa fille, avec serment qu'il ne l'avoit point approchée, & qu'il la rendoit dans le même état qu'il l'avoit prise. Il ne fit pourtant ce divorce qu'après que Fulvie, outrée du premier insulte, lui eut déclaré la guerre. Elle seule machina contre Auguste plus d'intrigues & mit en mouvement plus d'entreprises

prises que n'en auroient pu ſeulement imaginer tous les Lieutenans Généraux d'Antoine. Cé n'étoit que pour le faire revenir en Italie qu'elle y ſuſcitoit à tout moment de nouveaux deſordres. Tout brave & tout fier qu'il étoit, elle le gouvernoit entierement, & lui avoit fait faire un ſi rude apprentiſſage d'obéiſſance, que lorſque Cléopatre s'engagea dans ſes fers, elle le trouva tout apprivoiſé & tout dreſſé à cet exercice. Après que les Troupes d'Auguſte eurent pris la Ville de Perouſe où Fulvie s'étoit enfermée avec Lucius, elle s'enfuit à Brindes avec une eſcorte de trois mille Chevaux que ſes Préteurs lui donnerent. De Brindes elle paſſa promptement à Athènes où ſon mari la joignit, elle l'accompagna juſqu'à Sicyone ville du Peloponnèſe, & ce fut là qu'il eut enfin le courage de ſecouer le joug d'une ſi honteuſe domination. Il lui reprocha ſes imprudences & ſes fureurs, l'accuſa d'être la cauſe des mauvais ſuccès de ſes affaires, & en la quittant lui dit tout ce qu'on peut ſe figurer de plus mépriſant & de plus outrageux. Elle en fut ſi pénétrée de dépit, qu'elle en tomba malade, & devorée par ſes chagrins, elle mourut ſans être regrettée de perſonne, pas même de ſon mari ni de ſes enfans.

Cette mort rendit Auguſte plus facile à écouter des propoſitions de paix : ainſi les Généraux de part & d'autre chercherent tous les expédiens pour la conclure, & repréſenterent aux deux Empereurs que le Sénat & les Armées ſe laſſoient également de la guerre, & qu'il étoit de leur interêt à l'un & à l'autre de la terminer. Enfin après que ces Officiers eurent bien examiné tous les moyens d'y

d'y réussir, ils crurent que pour former entre les deux Rivaux une liaison sincere & constante, rien ne convenoit mieux que de marier Octavie avec Antoine. Le genre de vie qu'elle menoit depuis que Marcellus étoit mort, ne la disposoit guères à s'engager de nouveau; Auguste se chargéa néanmoins de lui envoyer proposer ce mariage: il comptoit sur l'amitié qu'elle avoit pour lui, & il ne se trompoit pas. Elle consentit à ce qu'il lui mandoit, & lui sacrifia dans cette occasion toutes les douceurs qu'elle goûtoit dans sa retraite. La comparaison de l'état qu'il lui falloit quitter avec celui qu'elle alloit prendre, l'affligea sans doute & ne l'effraya pas moins: car quelle difference ne découvrit-elle pas entre un époux d'un mérite extraordinaire qu'elle avoit perdu depuis six mois & celui qu'on lui proposoit. Fut-il jamais un homme moins propre à la dédommager de sa perte & d'un génie plus contraire au sien?

Pour comprendre combien elle se détachoit d'elle-même par cette alliance, il n'y a qu'à voir un peu en détail quel homme c'étoit qu'Antoine. Plusieurs Historiens l'ont défini. Ceux qui nous en donnent une idée plus avantageuse disent qu'il avoit la taille belle, le front large, le nez aquilin, beaucoup de barbe, & sa force de tempérament exprimée sur tous les traits de son visage; qu'il étoit d'une agréable figure, plaisant, caustique, yvrogne à l'excès (a), plus guerrier que politique, familier avec le Soldat, habile à s'en faire aimer, prodigue de ses richesses pour

(a) Plutarq. Velleïus.

pour ses plaisirs, mais ardent à s'emparer de celles d'autrui, aussi prompt à récompenser qu'à punir, plus porté néanmoins à faire du bien que du mal, aussi gai quand on le railloit que quand il railloit les autres, & capable de devenir le maître du Monde, s'il n'eût mieux aimé se rendre l'esclave de Cléopatre que de commander à tout l'Univers. Ces Auteurs qui le ménagent un peu trop, n'ajoûtent pas qu'il y avoit un faste extravagant dans ses dépenses, une folle vanité dans ses discours, du caprice dans son ambition, & de la brutalité dans ses débauches qui le faisoient mépriser de tous les gens sages. Lorsqu'il eut répudié sa seconde femme, il fut quelque tems avant que d'épouser Fulvie, fortement attaché à une petite Comédienne nommée Cytheride. (a) Ciceron lui reproche qu'il la menoit publiquement avec lui dans une litiere ouverte, *inter lictores apertâ lecticâ Mimula portabatur*, & qu'il voyageoit avec elle dans un char traîné par des Lions.

Mais ce qui devoit mettre dans le cœur d'Octavie plus d'opposition pour lui, c'étoit son affreux dévouement aux volontés de Cléopatre. Cette superbe Reine dont les charmes avoient pu subjuguer César, moins dangereuse encore par sa beauté que par la science de la faire valoir, n'avoit pas eu besoin de beaucoup d'effort pour rendre un homme aussi voluptueux qu'Antoine idolâtre de ses fantaisies & de ses passions. Elle fut tellement l'éblouïr avec sa magnificence & ses présens, & si bien enchaîner sa valeur féroce,

(a) *An de Rome* 707.

féroce, qu'elle tînt tous ses talens militaires assujettis à l'amour.

Octavie prévoyoit bien les suites affligeantes d'un pareil engagement, mais ses réfléxions ne l'arrêtérent point: son amitié pour son frere & l'intérêt de la Patrie prévalurent dans son cœur, & la firent même consentir à ne pas attendre qu'elle fût accouchée (*a*) ni que les dix mois de viduité qu'on devoit passer avant un second mariage, fussent entierement écoulés: le Sénat l'affranchit de cette Loi, de sorte que six mois après la mort de Marcellus elle fut mariée avec Antoine.

Auguste & lui se rendirent à Rome pour la solemnité des nôces. Ils y entrerent comme en triomphe au bruit des acclamations & des vœux qui se faisoient entendre de toutes parts. Les Romains (*b*) ennuyés de tant de guerres civiles espéroient tout de cette alliance. Ils voyoient dans l'esprit & dans les yeux de la jeune Octavie tout ce qui peut fixer un cœur, & ne doutoient point que Cléopatre ne fût sacrifiée aux douceurs d'une passion naissante qui ne promettoit que d'heureux progrès. Plusieurs jours se passerent en divertissemens publics. On n'épargna rien pour réjouïr le Peuple & pour lui faire oublier ses amertumes passées. Octavie parut plus belle que jamais au milieu des jeux & des spectacles, ravie de se voir la cause de tant de réjouïssances & de tant de fêtes, & de ne pas moins contribuer à la joie d'Auguste qu'au repos de tout l'Etat. Antoine déclara hautement plus d'une fois que les attraits de

(*a*) Dion. l. 48.
(*b*) *An de Rome* 714.

de Cléopatre devoient ceder à ceux d'Octavie, & sembla l'avouer si sincerement, que les Médiateurs de la paix s'applaudissoient déja de leur favorable négociation.

Cette Princesse au bout de deux mois accoucha d'un fils qui fut ce jeune Marcellus si vanté par les Historiens, & dont il y a de si grandes choses à dire. L'union conjugale continuoit toujours, & l'éloignement de Cléopatre affoiblissoit beaucoup son pouvoir sur un homme sensible aux objets présens & qui se trouvoit encore récemment en possession de la plus belle femme du monde.

Cependant les deux Triumvirs qui se voyoient maîtres de toutes les Provinces, en firent un nouveau partage où la portion de Lépide étoit comprise; Auguste eut l'Occident, Antoine eut l'Orient. Mais comme ils apprirent que les Vaisseaux du jeune Pompée infestoient les Côtes d'Italie, ils partirent tous deux de Rome, & vinrent poster leur Armée sur le bord de la Mer, vis-à-vis la Flotte de ce foible ennemi, peu propre à soutenir la gloire de son pere, avec ses inclinations basses & la (a) rusticité de ses mœurs. Antoine qui lui étoit rédevable de quelque service, fit acquiescer Auguste à un accommodement avec lui, d'autant plus que par ses courses qui ruïnoient le commerce des Mers, les Peuples n'avoient plus la communication des vivres. On lui donna la Sicile & la Sardaigne : tous trois se regalerent l'un après l'autre. Dans le premier repas donné par Pompée sur les Galeres, on prit des

(a) Studiis rudis, sermone barbarus, fide patri dissimillimus. *Vellei. L. II. Cap.* 73.

des mesures éloignées pour un mariage de sa fille avec le jeune Marcellus nouvellement né, mais ce projet n'eut pas de suite. Antoine dans ces différens repas, fut souvent raillé sur son attachement à Cléopatre, & s'en défendit assez mal devant Octavie, qui les avoit accompagnés à ce voyage & dont il avoit déja une fille.

Comme Auguste & lui se brouillerent sur de fort petits prétextes, elle craignit que s'ils demeuroient encore long-tems ensemble, il n'arrivât quelque nouveau sujet de division. Ainsi pour éviter cet inconvenient, elle proposa le voyage d'Athènes à son mari, pour y aller avec lui passer l'Hyver: il y consentit volontiers, & après avoir envoyé Ventidius l'un de ses Généraux, pour arrêter les entreprises de l'Armée des Parthes, il se sépara d'Auguste avec de grandes démonstrations d'amitié, lui recommanda les affaires de sa maison, & prit le chemin de la Grèce avec Octavie.

Les Athéniens qui ne (a) respiroient que le plaisir, virent entrer avec joie dans leur Ville une Cour aussi brillante que l'étoit alors celle d'Antoine. Ils se préparerent à toutes sortes de divertissemens à l'arrivée du plus grand Guerrier des Romains, qui, dans l'appareil d'un nouvel époux, leur amenoit la plus célèbre Beauté de l'Empire. Ils n'eurent des yeux que pour elle. Accoutumés à discerner & à démêler si bien le vrai mérite, ils n'admirerent pas seulement les graces de sa personne, mais la justesse de son esprit, & la délicatesse de son goût. On lui rendit des

(a) Plutarq. Dion. 48.

des honneurs qui ressentoient une espèce de culte; & quelques Auteurs rapportent que les respects des Citoyens ne faisoient qu'exprimer les divers transports de leurs cœurs. Athènes fut aussi pour elle un agréable Séjour: elle étoit trop familiarisée avec les Muses, pour ne pas se plaire dans un lieu où les Loix, les Sciences & les Arts prirent autrefois leur origine, d'où la Philosophie, la Valeur & la Politesse se répandirent chez les autres Peuples, & qui conservoit encore assez de son ancienne splendeur, pour en faire une Ville d'une résidence très-délicieuse. Mais ce qu'il y eut de plus remarquable, ce fut la maniere dont Antoine se conduisit pendant tout l'Hyver. On sait quel étoit son emportement & sa grossiereté dans les plaisirs: cependant le commerce d'Octavie, qu'il n'avoit pas encore perdu de vue, lui avoit tellement adouci les mœurs & reformé ses sentimens, qu'il vêcut dans Athènes comme s'il n'avoit jamais fait profession que de la Sagesse la plus épurée. Il marchoit dans les rues en simple Citoyen, habillé comme les gens du païs, sans faire porter devant lui le moindre signe de commandement, avec deux amis & deux valets. Il se trouvoit aux Assemblées des Philosophes; prenoit plaisir à leurs Disputes; mangeoit avec les Grecs; célébroit leurs Fêtes à leur mode, ayant toujours à ses côtés Octavie, qu'il ne pouvoit se lasser de voir, & dont toutes les volontés régloient les siennes.

Mais les choses changerent de face, dès que l'Hyver fut passé: ses Officiers Généraux, dont il n'avoit fait que lire les Lettres en courant, eurent avec lui de longues Confé-

féren-

férences; il prit les airs d'un Empereur, & fit beaucoup de préparatifs de guerre qui surprirent les Athéniens: il n'entra néanmoins que tard en campagne, & trouva que ses Lieutenans avoient si bien conduit toutes choses, que les Parthes qu'il croyoit aller attaquer, avoient déja perdu deux Batailles par la vigilance & l'habileté de Ventidius.

Cela lui donna lieu de faire un peu plus d'attention à ce qu'on lui vint dire des Expéditions d'Auguste, dont les moindres démarches lui faisoient ombrage. Il prit donc la résolution de repasser en Occident; & s'embarquant avec Octavie, il se mit en mer avec une Armée de trois cens Voiles. Auguste ayant appris qu'il venoit à lui dans un équipage d'ennemi, lui fit fermer l'entrée du Port de Brindes; de sorte qu'il fut obligé d'aller relâcher à Tarente. Quand il vit que les passages lui étoient refusés il entra dans une extrême colère. Auguste d'une autre part, se plaignoit que lorsque le jeune Pompée avoit rompu les conventions de la paix, Antoine ne lui avoit donné aucun secours.

Cette division nouvelle affligea fort Octavie: elle pria son mari d'agréer qu'elle allât trouver Auguste, pour négocier leur accommodement; elle étoit grosse pour la seconde fois & ne laissa pas de partir. Elle (a) rencontra sur sa route Auguste qui s'avançoit avec son Armée: d'abord elle eut un entretien secret avec Mecenas & Agrippa, que le Prince menoit avec lui: elle leur parla de la maniere la plus touchante, pour les engager à déterminer Auguste à s'accommoder: elle

(a) *Appien l. 5. Guerres Civiles. Plutarq.*

elle leur exposa combien elle seroit à plaindre, si l'on en venoit aux mains, de quelque côté que se déclarât la victoire. Car enfin, leur dit-elle, je ne puis manquer de devenir la plus malheureuse du monde, ou comme femme d'Antoine, ou comme sœur d'Auguste : ces deux Titres m'élevent au premier rang dans l'Empire Romain : mais si la guerre se recommence, de quelque façon qu'en décide le sort, je me verrai réduite à la nécessité de pleurer les malheurs d'un frere ou ceux d'un époux.

Ces deux Ministres entrerent dans les raisons d'Octavie, & lui dirent (*a*) qu'elles feroient plus d'impression sur l'esprit d'Auguste, quand il les sauroit d'elle immédiatement, que s'il les apprenoit par leur entremise. Cela ne manqua pas d'arriver : le Prince eut beau lui alleguer tous les sujets de mécontentement qu'Antoine lui donnoit : les vues de sa politique le déterminerent à vouloir la guerre, mais il ne put tenir contre une éloquence à qui sa tendresse ouvroit toutes les avenues de son cœur. Il renvoya Octavie très-satisfaite de sa Négociation, & lui promit qu'il se rendroit à Tarente incessamment pour y voir Antoine (*b*). Elle se hâta d'y revenir pour le disposer à cette entrevue ; & par la maniere dont elle se fit, on vit bien qu'une telle Médiatrice en conduisoit le Cérémonial. Auguste continua sa marche avec toutes ses Troupes ; dès qu'on l'apperçut à certaine distance assez éloignée, Antoine quittant la rade se détacha seul dans un Esquif

(*a*) *Plutarq.*
(*b*) *Ans de Rome 717.*

quif pour aller au-devant de lui (a). Charmé de ce procedé plein de confiance, Auguste ne manqua pas d'en faire autant ; les deux Armées immobiles & surprises furent témoins de leurs embrassemens au milieu de la Mer, tout retentissoit de cris de joie & des louanges d'Octavie, qui savoit d'un air si noble réconcilier des Héros. Ils disputerent poliment ensemble pour déterminer où ils descendroient, l'un voulant aborder du côté de l'autre: Il falut enfin laisser faire Auguste, sous prétexte qu'il souhaitoit voir sa sœur à Tarente. Il fut si content d'y être, qu'il passa la nuit chez Antoine sans guet & sans gardes. Antoine en usa de même le lendemain : Octavie l'obligea de donner le premier une fête magnifique à son frere, qui se fit un plaisir de la lui rendre encore plus belle: elle les engagea de plus l'un & l'autre à se faire des présens considérables: elle fit qu'Antoine eut d'Auguste deux Légions pour l'aider dans sa guerre contre les Parthes ; & qu'Auguste pour aller attaquer le jeune Pompée, eut d'Antoine cent des Galeres qu'il avoit amenées à Tarente. Après les protestations d'une amitié toujours fidelle, les deux Empereurs se séparerent : Antoine prit le chemin de l'Asie ; Auguste tourna vers la Sicile, & laissa pour la garde d'Octavie mille hommes de guerre, tels que son mari les voulut choisir pour escorter cette Princesse jusqu'à Rome, où elle alla s'occuper à l'éducation de ses enfans. Ce fut-là le terme de ses beaux jours, elle n'en eut plus dans la suite que de tristes & de malheureux.

Du

(a) Ibid *Plutarq.*

Du moment qu'Antoine cessa de la voir, il ne consulta plus que ses propres idées, & sa passion pour Cléopatre se réveilla plus vive que jamais. A peine entra-t-il en Syrie qu'elle le sut, & l'y vint trouver, armée de tous ses appas & de tous les prestiges d'un Art de plaire qu'elle faisoit jouer à son gré. C'en étoit trop pour Antoine qui succomboit à beaucoup moins. Un de ses regards imposteurs, un seul accent de sa voix gracieuse auroit suffi pour l'abatre à ses pieds, & le réplonger dans sa dépendance: mais elle crut n'avoir rien de trop, car il s'agissoit, non comme à leur premiére entrevue, d'en faire un amant, mais d'en faire un infidèle. L'ouvrage ne lui coûta guères; il devint plus épris & plus esclave qu'auparavant; & pour donner à cette Reine un plus éclatant témoignage de son amour, il lui abandonna plusieurs Provinces qu'il réunit à son Royaume.

Lorsque les Sénateurs apprirent ce qu'Antoine venoit de faire, ils en conçurent une extrême indignation, & le regarderent comme le plus leger & le plus étourdi de tous les hommes. On trouva fort mauvais qu'il osât ainsi disposer de tous les domaines de l'Etat. Auguste ne le considera plus que comme l'ennemi de Rome & de sa Maison, & souffrit très-impatiemment l'outrage qu'il faisoit à sa sœur, qui méritoit sans doute une destinée bien différente. Octavie n'en parut nullement émue: elle ne le justifia pas à la vérité d'avoir aliené les Provinces de l'Empire, mais parla toujours de son asservissement à Cléopatre, comme d'une foiblesse excusable dans un homme aussi susceptible que lui des plus petites impressions de l'amour.

Quoique la faifon de fe mettre en campagne avançât fort, Antoine eut bien de la peine à s'arracher d'un objet qui lui tenoit lieu de toutes chofes. Ses plaifirs l'emporterent toujours fur fes affaires : cependant après que la Reine fut repaffée en Egypte, il alla fe mettre à la tête de fa formidable Armée, mais fut très-mal profiter de fes avantages contre les Parthes. L'envie de reprendre la route d'Alexandrie, & d'aller y paffer l'Hyver, lui fit faire cent fortes d'attaques mal à propos, & l'engagea dans des expéditions précipitées : comme il fongeoit plus aux moyens de s'en retourner promptement qu'à vaincre fes ennemis, toutes fes troupes périrent ou de faim, ou de froid, ou de maladies, ou dans des efcarmouches témeraires; & il auroit péri lui-même fans l'avertiffement d'un transfuge. Après avoir congédié les débris de fon Armée, il tourna vers la Syrie: Cléopatre vint encore l'y joindre, dans un lieu près de Beryte, & lui apporta dequoi équiper un peu fes Soldats, qui fe trouvoient en affez mauvais ordre, fort découragés & fort fatigués. Il leur fit diftribuer quelque argent; & pour en faire honneur à Cléopatre, il dit publiquement qu'il l'avoit emprunté d'elle.

Les Romains ne pouvoient plus le fouffrir (a), & de jour en jour ils aigriffoient Augufte, qui n'étoit déja que trop réfolu de venger la Caufe commune. La feule Octavie veilloit encore à fes interêts, fans que fes infidélités ni fes imprudences empêchaffent qu'elle ne pouffât fon attachement à fa perfonne au-delà de tous les devoirs. Ayant fu que

(a) *Plutarque.*

que cette année, sa campagne contre les Parthes n'avoit pas été fort heureuse, elle conjura son frere de permettre qu'elle l'allât trouver pour lui porter différentes provisions nouvelles; Auguste y consentit, quoiqu'il prévît bien le peu de succès qu'auroit son voyage; & même sans lui en rien faire paroître, il espéra que la maniere méprisante dont elle seroit traitée, lui fourniroit une occasion de ne plus ménager Antoine & de lui déclarer la guerre.

Octavie ne manqua pas de faire plusieurs réflexions qui l'auroient dû détourner de son entreprise, mais elle ne s'y arrêta pas. Ainsi sans être allarmée d'aller exposer sa gloire en concurrence avec une Reine habile à retenir ses conquêtes, sans compter pour rien de longues & fatigantes courses pour un indigne époux, dont elle ne recevoit que des ingratitudes & des outrages; elle s'abandonne aux incertitudes de l'évenement, & ne hésite point à se mettre en mer: plusieurs Vaisseaux chargés de richesses, de rafraîchissemens & d'équipages voguent avec elle; la destination de tous ces secours les lui rend précieux: mais dans le tems que l'idée de les étaler devant Antoine amuse le plus agréablement son esprit, elle en reçoit un Exprès (a), qui lui vient dire de ne pas avancer au-delà d'Athènes, & d'y séjourner pour l'y attendre. On peut aisément juger s'il lui fut sensible de recevoir une pareille défense, expediée peut-être sous les yeux de Cléopatre, & pour satisfaire à sa jalousie. Cette nouvelle lui fut annoncée en présence de plu-

(a) *Plutarque.*

plusieurs personnes qui ne la virent pasp lus déconcertée qu'à son ordinaire; elle imposa silence à des ressentimens fondés sur de si justes raisons, & fut admirée par les Spectateurs de sa modération & de sa constance. La réponse qu'elle fit à son mari ne fut pas moins surprenante : sans lui rien donner à connoître de ce qu'elle pensoit d'un mépris si public & si marqué, elle lui manda simplement qu'elle le prioit de lui faire savoir où il vouloit qu'elle lui envoyât tout ce qu'elle lui apportoit, qui consistoit en beaucoup d'habillemens & de chevaux pour des gens de guerre, en divers présens pour distribuer à ses Officiers & donner à ses amis, en une grosse somme d'argent, & en deux mille hommes de Troupes bien choisies, bien armées, & aussi-bien équipées que les Cohortes Prétoriennes.

L'Officier d'Antoine, en lui rapportant la réponse d'Octavie ; ne put s'empêcher de donner de grands éloges à la noblesse de ses sentimens; & ce récit ne laissa pas de faire quelque impression sur lui : Cléopatre étoit trop pénétrante, pour ne pas voir qu'une femme d'un mérite si supérieur, lui enleveroit enfin par ses procédés, par ses attraits, par sa réputation même, & par son crédit auprès d'Auguste, un amant si capable de flater son orgueil & de servir ses autres passions; elle avoit fait agir de puissans ressorts pour l'attirer, elle en fit agir d'autres pour le retenir. Comme elle vit qu'il s'ébranloit, & que sa constance menaçoit ruïne, elle ne fit pour l'arrêter, que donner un nouveau tour à ses artifices. Jusqu'alors, elle n'avoit employé que l'éclat & la magnificence, que les

graces

graces de la parure, de l'enjouement & de la belle humeur: mais du jour au lendemain elle devint pâle, abbatue, languiſſante, parut dégoûtée des grands plaiſirs, & ne mangea preſque plus pour amaigrir. Lorſqu'il la venoit voir, elle fixoit tendrement ſes yeux ſur lui, gardoit un morne ſilence, interrompu ſeulement par quelques paroles échappées, fondoit en pleurs quand il la quittoit, & ſembloit livrée aux ennuis. Antoine ne la trouva jamais plus belle que ſous ce ſombre appareil, & n'épargnoit rien pour ranimer la vivacité de ſes agrémens; mais tout augmentoit ſa mélancolie. Voyez, lui diſoit-elle, comme je vous ſacrifie ma gloire: vous me jurez que vous m'aimez, & cependant à moi qui ſuis Reine de tant de Provinces, on me donne en tous lieux pour l'amour de vous, un nom qui me deshonore, tandis qu'Octavie que vous n'aimez pas, dites-vous, & que vous n'avez épouſée que par des raiſons d'Etat, eſt par-tout appellée votre femme. Ce manége de langueur eut ſon effet: Antoine oublia qu'Octavie l'attendoit dans Athènes; il ne ſongea plus s'il y avoit encore au monde des Parthes à combattre, il remit la guerre à l'année ſuivante; & dans la crainte que Cléopatre ne tombât malade & ne mourût, il repaſſa en Egypte avec elle.

Octavie l'attendoit toujours dans Athènes, où elle n'en apprenoit rien que de fort déſagréable & de très-injurieux. Une autre qu'elle s'en feroit bien-tôt conſolée par une vengeance proportionnée à l'outrage: mais ce remède n'étoit pas de ſon goût: perſonne n'eut même la hardieſſe de lui propoſer de s'en ſervir: on ne reſpectoit pas ſeulement en elle

une Impératrice d'Orient, mais une ame élevée au-dessus des moindres foiblesses. Il est rare d'avoir un cœur qui résiste à tout comme le sien, & qui ne soit pas moins en garde contre les atteintes d'une passion flateuse, que contre les soulevemens de la colère ou de la haine: tantôt on lui annonçoit les diverses infidélités d'un Epoux, tantôt le triomphe insolent d'une rivale; & loin de succomber à ces attaques, elle trouvoit dans son courage & dans ses autres vertus des ressources toujours nouvelles. Plusieurs Princes étrangers qui passoient dans Athènes les plus belles années de leur jeunesse, sentirent le pouvoir de ses yeux, & quelques-uns d'eux, à ce qu'on prétend, n'étoient pas indignes qu'elle y fît un peu d'attention; mais ces tendres soins, rendus sous les voiles d'un profond silence, y demeurerent toujours ignorés, sans qu'elle parût les y appercevoir. De l'humeur dont elle étoit, si elle se fût laissé surprendre à quelques sentimens imprévûs, elle n'en feroit devenue que plus malheureuse; car elle n'auroit point pris d'autre parti que de les combattre. Ainsi déja toute occupée à surmonter tant de fâcheux évenemens du dehors, il lui eût fallu travailler encore à écarter des traits plus doux & plus dangereux au dedans.

Antoine continuoit sa route vers Alexandrie, escorté d'un petit Corps de Troupes, mais d'une maniere bien honteuse aux Légions Romaines, accoutumées à marcher en vrais guerriers, & dans l'équipage de la plus sévere discipline: car pour se conformer au goût de sa Cléopatre, au lieu que les Soldats auroient dû n'être chargés que de leurs armes &

de

de leur bagage, comme à l'ordinaire, on les voyoit embarrassés d'un attirail de sensualité. (a) Le croirez-vous, races futures, s'écrie le Poëte dans son indignation? un Romain porte les armes sous le commandement d'une femme qui le méprise; il est assez lâche pour obéir à des Eunuques flétris & ridés: & à la face du Soleil, on voit porter au milieu de nos étendarts, d'infames pavillons, pour se soustraire pendant la nuit aux insultes de quelques mouches. Antoine voulut triompher comme s'il eût été dans Rome, & que sa campagne lui eût acquis beaucoup de gloire: car il (b) se croyoit vainqueur, parce que sa fuite lui avoit sauvé la vie. Son amour & ses autres illusions croissant toujours par l'excès de sa licence (c) & de ses richesses, il se fit appeller le nouveau Bacchus, prit un collier de lierre, une couronne d'or, un thyrse à la main, des brodequins, & entra de la sorte sur un char dans Alexandrie, faisant marcher à sa

(a) Romanus (eheu posteri negabitis)
Emancipatus fœminæ,
Fert vallum, & arma miles & spadonibus
Servire rugosis potest,
Interque signa, turpe, militaria
Sol aspicit conopeum.
Hor. L. V. Od. IX. 11. & *seqq.*

(b) Hanc tamen fugam suam, quia vivus exierat, victoriam vocabat. *Velleius Lib. II. C.* 82.

(c) Crescente deinde & amoris in Cleopatram incendio, & vitiorum, quæ semper facultatibus, licentiâ & assentationibus aluntur, magnitudine, bellum patriæ inferre constituit; cum ante, novum se Liberum Patrem appellari jussisset, cum redimitus hederis, coronâque velatus aureâ & thyrsum tenens, cothurnisque succinctus, curru, velut Liber Pater, vectus esset Alexandriæ. *Velleius. ibid.*

à sa suite le Roi d'Arménie, prisonnier & enchaîné, pour donner plus de lustre à son triomphe en la présence de Cléopatre.

Octavie après avoir sû tout ce détail, fut parfaitement persuadée combien son mari la méprisoit, & revint aussi-tôt à Rome où son frere lui ordonna de quitter la maison d'Antoine & de loger seule chez elle en Princesse de son rang, mais elle ne le voulut point. (a) Elle le pria même de n'avoir aucun égard à la maniere dont on la traitoit, & de n'en pas faire un nouveau sujet de guerre civile, disant qu'il seroit honteux aux Romains que par amitié pour une femme & par amour pour une autre les deux Empereurs vinssent à se brouiller. Elle continua sa vigilance sur ses enfans & même sur ceux de Fulvie, comme s'ils eussent été les siens. Lorsqu'il arrivoit des Officiers de la part d'Antoine pour demander quelques Emplois au Sénat, elle les recevoit obligeamment, elle sollicitoit leurs affaires comme si elle y eût été personnellement interessée, & s'empressoit pour eux auprès d'Auguste jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu ce qu'ils souhaitoient; mais plus elle en usoit généreusement avec un homme si décrié, plus les honnêtes gens le détestoient.

Il fit mille extravagances pour Cléopatre dans Alexandrie, il la déclara Reine de plusieurs Royaumes, & joignit à tous les titres imaginaires qu'il lui donna, des cérémonies bizarres & superstitieuses qui ne témoignoient que trop tous les égaremens de sa passion.

Auguste

(a) *Plutarque.*

Auguſte fit rapport (a) au Sénat de cette conduite pitoyable, & n'oublia rien de tout ce qui pouvoit le plus irriter les eſprits. Antoine envoya de ſon côté faire ſes plaintes contre Auguſte, & ſe rendit à Ephèſe avec Cléopatre pour donner le tems à ſes troupes de s'aſſembler. Cette Reine contribua de toutes les manieres, & par ſon argent & par ſes vaiſſeaux à rendre les forces d'Antoine capables de s'oppoſer aux entrepriſes des Romains. Cependant il auroit bien ſouhaité, pour être plus libre dans les mouvemens d'une guerre de cette importance & s'abandonner tout entier aux fonctions de Général, qu'elle fût retournée en Egypte y attendre le ſuccès de la bataille, mais elle ne voulut jamais conſentir à tout ce qu'il lui repréſenta pour s'y réſoudre, & craignoit trop qu'aux approches d'Auguſte le ſouvenir & les droits d'Octavie ne lui enlevaſſent ſon amant: ainſi tous deux firent voile vers Samos pour y prendre part aux divertiſſemens de cette Iſle voluptueuſe, pendant que leurs Armées ſur terre & ſur mer acheveroient de ſe former.

Cette Ville qui n'eſt aujourd'hui qu'un Bourg aſſez obſcur, étoit autrefois un charmant ſéjour, & ſans doute ils ne pouvoient choiſir un lieu plus propre aux amuſemens qu'ils cherchoient. Samos étoit le centre des plaiſirs; tout y reſpiroit la molle oiſiveté; les richeſſes (b) de la Nature y refleuriſſoient deux fois chaque année; les figues & les

(a) *Plutarque.*

(b) In ea Inſula bis anno ficos, uvas, mala, roſas, naſci narrat Auctor Samicus. *Athenæus.*
Samos amœnâ ſalice frequens.

les raisins, les fruits & les roses y renaissoient presqu'aussitôt qu'on les cueilloit, les voies publiques & les rues étoient ombragées de ces Saules de l'Ombrie aussi agréables par leurs feuillages que par leur verdure; tous les jours s'y passoient en galantes fêtes; les Insulaires alloient ensemble au Temple (a) de Junon en habillemens pompeux, ayant par dessous des tuniques blanches comme la neige & traînantes jusqu'à terre, leurs cheveux (b) ajustés & négligemment épars sur les épaules, noués avec des tresses d'or & voltigeant au gré des zephirs; couronnés (c) de feuilles de Saules, parés de tous les ornemens les mieux assortis à leur mollesse; & cette marche solemnelle (d) étoit fermée par une Milice revêtue de boucliers resplendissans. Il seroit difficile d'exprimer quel étoit dans cette Isle l'excès (e) du luxe & le déréglement des femmes. Plutarque dit qu'il y avoit un lieu qu'on appelloit les (f) Jardins de Samos, où ces Peuples s'alloient abandonner à tous les genres de plaisirs que pouvoit imaginer l'obscénité la plus outrée. Antoine & Cléopatre étoient là dans leur élement. Les Insulaires ravis de les voir applaudir à leurs Jeux & même

(a) Samos Junonis Templo inclyta.

(b) Ut pexi fuerunt, contendebant in Junonis Templum illi speciosis vestibus amicti, terræque late niveis tunicis solum radebant, comæ cincinni insidebant crinibus, quos vittis aureis nexos ventus quatiebat.

(c) Foliis salicum coronabant se.

(d) Pompam claudebant scutati bellatores.

(e) Samios plusquam credibile est luxu corruptos.

(f) Samiorum flores.

même encherir fur leurs débauches, auroient fouhaité qu'ils ne les quittaffent jamais, & méditoient tous les jours de nouveaux moyens de les retenir. Les Rois & les Peuples des environs, comme tributaires de l'Empire, envoyoient pour les ufages de la guerre prochaine & pour contribuer à les divertir tout ce qu'ils avoient de plus précieux & de plus rare. Antoine ne recevoit pas feulement toute forte de fecours, & de munitions : mais tout ce qu'il y avoit de plus habile en Comédiens, en Muficiens & en Danfeurs venoient s'offrir à fes defirs : ainfi pendant que par toute la Terre on gémiffoit à la vue des préparatifs d'une guerre fanglante, on ne parloit dans Samos que de chanfons, que d'inftrumens & de Théatres, & l'on difoit hautement : que feront-ils après la victoire, puifqu'ils en font tant avant le combat?

Toutes ces Nouvelles venoient à Rome, où l'on fe difpofoit vigoureufement à marcher contre Antoine qui crut auffi devoir avancer, & vint avec Cléopatre jufqu'à Athènes. Tout y retentiffoit encore des louanges d'Octavie, qui dans les conjonctures affligeantes de fon dernier voyage, où fes fentimens héroïques eurent tant d'occafions de paroître, ne les avoit pas moins charmés que dans le premier féjour qu'elle y fit avec Antoine. Cléopatre vivement piquée de tout ce qu'elle entendoit dire de cette Princeffe, crut qu'à force de préfens elle s'attireroit les mêmes honneurs qu'Octavie avoit reçus; elle n'épargna rien pour gagner les Athéniens, qui naturellement tendres & fenfibles aux bienfaits, ne manquerent pas de lui prodiguer des hommages où les cœurs n'avoient pas beau-

coup de part, mais qui ne laissoient pas de contenter une ame vaine & impérieuse. Antoine qui donnoit pour elle dans toutes les chimères d'une folle adoration, vint à la tête de plusieurs Citoyens députés la reconnoître pour Souveraine de l'Univers, & lui ayant juré mille fois qu'il ne se réconcilieroit jamais avec Octavie, il déclara qu'il ne la regardoit plus comme sa femme. On (a) croit que dans une partie de débauche cette Reine exigea de lui tous ces témoignages de son amour: du moins ce fut après de si belles protestations qu'il envoya des ordres à Rome pour chasser Octavie de sa maison. Elle en sortit toute baignée de larmes, non qu'elle déplorât sa destinée par rapport à la maniere dont on traitoit sa personne, mais parce qu'elle se voyoit une des principales causes de la guerre; car les Romains s'armoient pour la venger avec autant d'ardeur que pour les interêts de la République, & ne pouvoient comprendre qu'une Princesse plus jeune & plus belle que Cléopatre, au jugement de tout le monde, pût être méprisée d'Antoine jusqu'à cet excès. Octavie prit avec elle ses enfans & ceux de Fulvie, à la réserve de l'aîné qui étoit avec son pere; & dans la plus cruelle amertume, attendit la suite des grands événemens qui se préparoient pour changer d'une maniere ou d'une autre toute la face de l'Empire.

Il est certain qu'elle se trouvoit dans une situation bien violente, & qu'elle ne savoit com-

(a) Hæc mulier Ægyptia ab ebrio Imperatore præmium libidinum Romanum Imperium petit. *Florus l. 4. c. 11.*

comment concilier tous ſes ſentimens. Quand les devoirs n'ont que des paſſions à combattre, la Raiſon n'a que des ennemis à vaincre; mais quand ils ſe combattent les uns les autres, elle ne ſait auquel donner la victoire, parce qu'elle veut ſatisfaire à tout. Le fond du caractère d'un Romain c'étoit l'amour de la Patrie, Octavie étoit Romaine plus que tout le Sénat enſemble, & juſqu'à s'être rendue la victime de la paix par ſon mariage avec Antoine. Depuis qu'elle l'eut épouſé, ſoûtenir les interêts de ſon honneur & de ſa fortune, lui parut une obligation indiſpenſable, & en même-tems incompatible avec ſon dévouement à la Nation.

Dans ces conjonctures embarraſſantes, elle ne voulut agir ni pour un parti ni pour l'autre; mais à la vue des maux dont elle voyoit qu'Antoine étoit menacé par les projets que l'Etat formoit contre lui, elle raſſembla le peu d'amis qu'il pouvoit encore avoir à Rome, afin de voir avec eux ce qu'il y auroit à faire de plus prudent. Il fut réſolu que l'un des plus habiles d'entr'eux iroit le trouver à Athênes, pour lui repréſenter à combien de périls il s'expoſoit, qu'il n'y alloit pas moins pour lui que de l'Empire & de ſa vie, & que s'il vouloit abandonner Cléopatre & concourir avec Auguſte à la gloire commune des Romains, on obtiendroit de cet Empereur qu'il ſeroit conſervé maître de l'Aſie & de tout l'Orient.

Octavie auroit pu s'épargner tant d'agitations pour un homme ſi peu digne de ſes inquiétudes. Nul ſentiment de tendreſſe n'intéreſſoit ſon cœur aux amours d'Antoine qu'elle n'avoit épouſé que par des convenances

nances de politique : ainſi tous les mouvemens qu'elle ſe donnoit pour le rétabliſſement de ſa réputation & de ſes affaires, n'étoient fondés que ſur ſa délicateſſe, qui lui perſuadoit que le devoir lie inviolablement une femme à la deſtinée de ſon mari. C'eſt une choſe aſſez remarquable que cette députation ſe fit à la ſollicitation d'Octavie, peu de tems après qu'Antoine l'eut fait chaſſer de la maiſon qu'il avoit à Rome; l'Officier s'acquitta de ſa commiſſion avec courage & avec ſageſſe. Comme il ne lui fut permis de voir Antoine qu'en préſence de Cléopatre, il expoſa devant elle hardiment tout ce qu'il avoit à dire. Cette Reine allarmée d'une telle Ambaſſade, reconnut dans les propoſitions le caractère & les deſſeins d'Octavie, & elle employa tout ce qu'il y avoit dans Athènes de gens accrédités pour perſuader à ſon amant que toute cette négociation n'étoit qu'un piège qu'on lui tendoit; de ſorte qu'on renvoya l'Officier, qui fut même fort heureux de ne pas différer ſon départ, & d'éviter le ſort funeſte que lui préparoit Cléopatre.

Les Spectacles & les Jeux qui continuoient de les amuſer dans Athènes, laiſſerent le tems à l'Armée d'Auguſte de ſe groſſir & de s'avancer. Avant que d'entrer en campagne, il fit donner par le Sénat un Décret qui déclaroit la guerre à Cléopatre, comme ayant uſurpé pluſieurs Provinces, & qui dépouilloit Antoine de ſon autorité pour s'en être démis entre les mains de cette Reine; enſuite il partit avec Agrippa pour aller combattre les ennemis de la République, & ſur-tout d'Octavie, qui étoit à ſon égard le principal objet de la guerre; ce fut dans le cœur de

cette

cette Princesse que se donnerent les premiers assauts. Auguste la laissoit dans Rome agitée confusément par ses craintes & par ses desirs, livrée à des mouvemens opposés aussi justes les uns que les autres, mais n'en pouvant préferer un seul qu'elle ne commît plusieurs injustices; car faire des vœux pour Antoine, comme son devoir sembloit l'exiger, c'étoit être indifferente à son propre honneur, ingrate à l'amitié de son frere, infidèle à sa Patrie; d'ailleurs sacrifier aux interêts du sang ou de la grandeur Romaine ceux d'un époux, cela ne lui paroissoit pas un moindre crime. Elle ne savoit à quoi se résoudre, ni comment faire choix entre ses divers sentimens, ni sur lequel s'appuyer. Ainsi toute sa détermination fut d'attendre ce que le sort en décideroit, & jusques-là son ame eut assez de force pour se soûtenir toute seule & pour demeurer comme suspendue sans se reposer sur rien.

Quelques Officiers de l'Armée d'Antoine qui lui conseillerent prudemment de renvoyer la Reine en Egypte, ne furent pas seulement écoutés; on lui dit encore qu'il lui seroit plus avantageux d'engager le combat sur Terre, mais pour suivre les idées de Cléopatre, il voulut que ce fût sur Mer, quoiqu'Auguste eût une Armée Navale beaucoup mieux équipée que la sienne. Cette Reine (*a*) enyvrée de sa fortune menaçoit d'une ruïne entiére le Capitole & l'Empire.

Les Troupes des Romains avoient fait tant de diligence qu'elles furent en Epire, & se trou-

(*a*) Dum Capitolio Regina dementes ruinas Funus & Imperio parabat. *Hor. Od. XXXVII. 6. L. I.*

trouverent devant Actium beaucoup plutôt que celles d'Antoine. (a)

Lorsque les deux Armées furent en présence, elles couvrirent les eaux de tant de Bâtimens énormes, (b) qu'on eût dit que les Cyclades & toutes les Isles de l'Archipel se fussent détachées pour venir flotter dans cette Mer. C'étoit comme autant de grosses Montagnes prêtes à se heurter les unes les autres. Les Navires avoient leurs pouppes garnies de tours, d'où les Soldats faisoient voler les fléches & les étoupes enflammées dans les Vaisseaux ennemis. On sait le détail de cette Bataille. L'Escadre des Galères de Cléopatre formoit une derniere division derriere les Vaisseaux combattans. Incertaine & craintive sur les suites de cet évenement décisif, & sans attendre que la victoire se déclarât pour Auguste, elle prit le chemin de l'Egypte & fit voile avec tant de vîtesse qu'il sembloit que sa frayeur commandoit (c) aux vents. Antoine qui la vit voguer, ne balança pas à la suivre. Il crut sans doute qu'il valoit mieux escorter cette Reine dans sa fuite, que de soutenir ses Troupes dans le combat; & loin de faire ferme pour les empêcher

(a) *Ans de Rome* 713.

(b) Alta petunt, pelago credas innare revulsas
Cycladas, aut montes concurrere montibus altos;
Tanta mole viri turritis puppibus instant!
Stupea flamma manu telisque volatile ferrum
Spargitur.

Æneid. VIII. 691 & *seqq.*

(c) Regina in mediis patrio vocat agmina sistro....
Ipsa videbatur ventis regina vocatis
Vela dare

Ibid. vs. 696 & 707.

cher de s'écarter, il fut le premier déserteur de son Armée. Elle se défendit sans Chef aussi longtems qu'elle put, & tandis que le Général faisoit le personnage (a) d'un mauvais Soldat, chaque Soldat fit celui d'un bon Général; mais à la fin il fallut ceder. Quand Cléopatre vit venir Antoine sur ses traces, elle le fit approcher & passer dans sa Galère; il ne l'aborda pas néanmoins, & il alla s'asseoir à la proue, tenant sa tête abattue sur ses deux mains. Ils furent toujours sans se parler; enfin les femmes de la Reine les reconcilierent ensemble. Lorsqu'ils furent dans Alexandrie, ils députerent vers Auguste pour lui demander la grace de conserver l'Egypte à Cléopatre & à ses enfans, & de laisser vivre Antoine en simple particulier dans Athènes. Auguste le refusa; mais il ajoûta pourtant que si Cléopatre vouloit faire mourir son ennemi ou le chasser, elle seroit traitée favorablement. Celui qui porta cette Nouvelle avoit beaucoup d'esprit & plut fort à Cléopatre. Antoine en devint jaloux, & avant qu'il s'en retournât, il le fit rudement battre de verges. Comme elle craignit les effets de cette jalousie, elle lui redoubla ses caresses pour le guérir, & les Fêtes recommencerent dans Alexandrie comme auparavant.

An-

(a) Fugientis reginæ quam pugnantis militis sui comes esse maluit.

Et Imperator qui in desertores sævire debuerat, desertor exercitus sui factus est.

In longum fortissimè pugnandi duravit constantia; milites optimi Imperatoris, Imperatorem fugacissimi militis functum officio. *Vell. Lib. II. c. 85.*

Antoine qui ne sçavoit plus ce qu'il faisoit, envoya ses Galères en Mer pour escarmoucher celles d'Auguste ; elles ne furent pas plutôt à portée qu'elles s'unirent à la Flote du Vainqueur. A cette Nouvelle il se crut trahi par Cléopatre & voulut se tuer. Ces noirs accès de fureur lui firent appréhender qu'il ne tournât enfin contre elle sa vengeance; ainsi prenant avec elle deux de ses femmes, elle alla se renfermer dans ces superbes Tombeaux qu'elle avoit fait bâtir,& en fit condamner les portes de fer.

On alla par son ordre trouver Antoine pour lui dire qu'elle étoit morte, il le crut & se perça de son épée. Un de ses Officiers courut à lui, le prit & le porta vers ces Tombeaux, où tout baigné dans son sang, Cléopatre le fit monter à force de bras avec des cordes, & cette manœuvre ne se put faire par elle & par ses deux femmes qu'avec de violens efforts. On employa toute sorte de moyens pour le rappeller à la vie ; enfin après bien des tendresses de part & d'autre, il tomba mort sur les genoux de Cléopatre. (a)

Lorsqu'Auguste apprit cette mort, il se retira dans sa tente, & ne put refuser des larmes au souvenir de leur ancienne liaison, & à la perte d'un homme dont les enchantemens de l'amour avoient défiguré toutes les qualités estimables. Il envoya vers Cléopatre pour la faire garder à vue, de crainte qu'elle ne se tuât, & pour l'assurer de sa clémence. L'Officier de l'Empereur qui se fit une entrée dans les Tombeaux,arriva comme elle s'alloit plonger

(a) *Ans de Rome 723.*

ger un poignard dans le ſein, il le ſaiſit, & ne la quitta pas depuis cet inſtant, & prit ſoin d'obſerver toutes ſes démarches.

Auguſte à qui rien depuis ſa victoire ne s'oppoſoit plus ſur ſa route, vint ſe rendre maître d'Alexandrie: il y fit une magnifique entrée, & comme on n'a jamais plus d'indulgence que quand on eſt raſſaſié de gloire, il ne voulut point qu'on punît perſonne. Dès que la Reine ſut que l'Empereur étoit dans la Ville, elle lui envoya dire qu'elle avoit à lui communiquer quelque choſe de fort important; il lui manda qu'il l'iroit voir. Elle avoit éprouvé ſur Céſar, ſur le jeune Pompée, ſur Antoine ce que ſa beauté pouvoit faire, & ne douta point qu'Auguſte ne fût déſarmé comme les autres. Pour ſe préparer à ſa venue, elle mit en uſage tout ce qu'elle put imaginer de plus propre à l'éblouïr. Il la trouva couchée ſur un petit lit, environnée de divers Portraits de Céſar, & les mains pleines de toutes les Lettres qu'il lui avoit écrites. Dans ſon habillement de deuil & dans le deſordre d'une triſteſſe étudiée, elle ne laiſſoit pas de faire valoir toutes les graces de la nature & de l'art, & il faut convenir que ſes regards & ſon langage euſſent été capables de ſéduire un cœur moins prévenu contre elle que celui d'Auguſte; après qu'il l'eut fait remettre ſur le lit, d'où elle s'étoit levée pour aller au devant de lui : Vous ſavez, Seigneur, lui dit elle, combien de fois votre pere m'a viſitée; c'eſt lui qui m'a mis la couronne d'Egypte ſur la tête : que ne puis-je vous faire le recit de nos entretiens! mais vous en pourrez juger par ſes Lettres, tenez, liſez, elles ſont toutes de ſa propre main.

Le

Le Prince démêla dans le jeu de ses yeux & de ses discours tous les artifices qu'elle cachoit, & fit aussi-tôt réflexion que ce seroit pour Octavie une vengeance bien illustre & bien flateuse, s'il pouvoit entrer dans Rome ayant à sa suite cette fameuse Reine pour principal ornement de son triomphe; ainsi sans jetter la vue sur elle, ni sur les Lettres qu'elle lui présentoit, il lui répondit qu'elle n'avoit rien à craindre, & qu'il auroit soin de ses interêts. Il lui conseilla de ne pas se laisser abbattre à la douleur, & voulut qu'on ne retranchât rien ni de ses Officiers, ni de son train, ni de sa table; mais elle étoit trop habile pour ne pas déviner ses intentions. Elle le pria de lui permettre d'aller faire un tour à la sépulture d'Antoine, & retournant ensuite dans ses Tombeaux avec ses deux femmes, elles en firent abbatre si subtilement les herses de fer que pas un de ses Gardes ni nul autre ne purent entrer. Elle avoit auparavant chargé un homme de porter à Auguste des Tablettes écrites de sa main, pour le prier de la faire inhumer auprès d'Antoine. Ce n'est pas ici le lieu de rapporter les circonstances de cette mort qu'on peut trouver en bien d'autres endroits. Auguste fit courir vers elle pour l'empêcher de mourir ; quand on eut forcé les barrieres, on la trouva déja morte & l'une de ses femmes aussi ; elle étoit parée de ses plus magnifiques habits, & couchée sur un lit où elle s'étoit donné la mort, comme le rapporta son autre Confidente qui expiroit.

Rien ne manquoit plus à la victoire d'Auguste qui remettoit le calme dans tout l'Empire.

pire. On ne peut exprimer avec (a) quelles acclamations & quels honneurs il fit son Entrée dans Rome, quelle fut la joie des Citoyens de voir les dissensions civiles terminées, les guerres éteintes, la paix affermie, la fureur des armes appaisée, la force rendue aux Loix, l'autorité à la Justice, la majesté au Sénat, & tout rétabli dans la discipline & dans l'ordre.

Octavie à la Nouvelle de la mort d'Antoine s'enveloppa dans les bienséances proportionnées à cet évenement; elle remplit les devoirs funèbres à l'égard d'un vaillant Guerrier à qui le sort l'avoit attachée, honora sa mémoire par tout l'appareil d'un grand deuil, mais n'affecta point une tristesse méthodique, qui n'auroit trompé personne; elle continua sa vie sérieuse, ne prit plus de part aux Affaires & aux Négociations politiques, & devint encore plus appliquée qu'auparavant à la conduite de sa famille & des enfans qu'elle avoit eux de ses deux maris.

Le jeune Marcellus, dont elle accoucha deux ou trois mois après son mariage avec Antoine, étoit sans doute celui de tous qui lui devoit être le plus précieux, & qui promettoit un plus brillant avenir. Elle lui trouva des dispositions susceptibles de tout

ce

(a) Quo occursu, quo favore omnium hominum exceptus sit.

Finita bella civilia, vigesimo anno, sepulta externa, revocata pax, sopitus ubique armorum furor, restituta vis legibus, judiciis auctoritas, Senatui majestas, Imperium ad pristinum redactum modum. *Velleius Lib. II. c. 89.*

ce qu'elle imagina de propre à le rendre un des plus accomplis & des plus aimables Princes du monde, & lui forma l'esprit & les mœurs avec des soins si bien dirigés par ses talens & par son amour, qu'elle eut souvent la joie de l'entendre proclamer par-tout les délices de l'Empire Romain. Auguste l'avoit accoutumée à regarder ce fils comme le Maître du Monde après lui, & comme un soutien sur lequel il devoit se (*a*) reposer un jour de tout le poids du Gouvernement. Le jeune homme faisoit honneur à son choix; il avoit (*b*) une grande vivacité de génie & tout le courage d'un Héros naissant; mais d'ailleurs une continence & une modération qu'on ne peut trop admirer dans l'opulence & dans la jeunesse. Il étoit dur au travail, ennemi des plaisirs & capable de soutenir les plus pénibles occupations que son oncle auroit pu lui confier.

Lorsqu'Auguste triompha dans Rome après la derniere Bataille, Marcellus (*c*) étoit à cheval au côté droit de son Char & Tibere au côté gauche. Octavie voyoit dans ce fils un plein dédommagement de toutes ses afflictions passées, & l'on peut dire que le Ciel sembloit ne lui plus préparer que des jours tran-

(*a*) In quem onus Imperii reclinaret. *Senec. de Consol. ad Marc.*

(*b*) Adolescentem animo alacrem, ingenio potentem.

Sed & frugalitatis continentiæque in illis aut annis aut opibus non mediocriter admirandum.

(*c*) Pubescens Actiaco triumpho currum Augusta comitatus est Tiberius, sinisteriore funali equo, cum Marcellus Octaviæ filius dexteriore veheretur. *Suet. in Tiberium. cap. 6.*

tranquilles & fereins. A quinze ans Marcellus fut fait Edile Curule. Cet emploi dont perfonne n'étoit revêtu qu'à trente-fept ans, avoit des fonctions confidérables. On y étoit chargé de veiller à l'entretien & à la décoration des Temples, des Théâtres, des Jeux publics, des Tribunaux de Juftice & des Murailles de la Ville. Le jeune Magiftrat remit entre les mains d'Octavie tout le détail de ce miniftère, & jamais perfonne ne s'en feroit acquitté mieux; elle vit naître avec joie les occafions de marquer au peuple l'envie qu'elle avoit de contribuer à fes plaifirs; auffi fa magnificence & fon goût parurent dans tout ce qu'elle ordonna pour embellir les Places publiques & les orner de monumens curieux.

Augufte qui cherchoit tous les jours les occafions d'ajouter de nouveaux agrémens à la deftinée de Marcellus, prit la réfolution de le marier avec Julie. Il ne pouvoit affurément lui choifir une femme plus aimable, ni plus propre à lui plaire par les graces de fa perfonne, & par les charmes de fon efprit. Mais cet engagement avoit fes hazards; & peut-être que fi la complaifance d'Octavie ne l'eût pas déterminée à fuivre toutes les volontés de fon frere, elle auroit fait quelqu'autre choix, où la gloire d'un époux eût été moins en péril, & n'eût pas mis celle de fon fils fous la dépendance d'un cœur auffi volage & auffi fufceptible de paffions que celui de la fille d'Augufte.

Octavie ne s'en tint pas pour Marcellus à une éducation d'éclat, & capable feulement d'illuftrer fa réputation; elle travailla plus encore à lui donner le goût & le difcernement

du vrai, & à l'affermir dans les grands principes. C'étoit pour elle un sujet de joie bien solide, de voir que tous ses desseins avoient un succès heureux; que Rome y prenoit un interêt si sensible, & qu'on applaudissoit sans cesse aux peines qu'elle se donnoit pour offrir un jour à l'Empire un Maître si digne de se faire aimer.

Mais à peine un si bel ouvrage vient-il à sortir de ses mains, que la mort s'en saisit, & l'enleve aux complaisances de la nature & de la Patrie (*a*). Marcellus fut attaqué d'un mal de poitrine; on lui conseilla d'aller à Bayes pout y prendre les eaux, qu'on croyoit très-propres à le soulager. Un Médecin de Livie s'y trouvant en même tems que lui, le détourna de faire usage de ces bains chauds, & lui persuada de se baigner dans des eaux froides. On a soupçonné ce Médecin d'avoir donné ce conseil par un ordre secret de Livie, qui voyoit avec peine son fils exclus d'un rang, que l'amitié d'Auguste, & tous les vœux du Peuple destinoient à Marcellus. Quoiqu'il en soit, il mourut en prenant ces bains, & fut regreté généralement. A l'affliction de la perte commune se joignit encore l'interêt qu'on prenoit à tout ce qui touchoit Octavie que cette mort accabloit. Le corps fut apporté à Rome, & brûlé dans le Champ de Mars, où l'on ne faisoit cet honneur qu'aux gens de la premiere conséquence. On l'enterra sur les bords du Tibre dans un endroit de cette Esplanade ornée des Statues de tous les grands hommes qui avoient bien servi l'Etat. Le Convoi funèbre fut magnifique. C'étoit

(*a*) *An de Rome* 731.

toit la coûtume chez les Romains de porter à la suite du cercueil un nombre de brancards chargés de parfums, pour honorer les funerailles. On en avoit porté deux cens dix au Convoi de Sylla, mais à celui de Marcellus on en porta jusqu'à six cens. Enfin l'on ne peut représenter tout ce qui fut fait pour rendre hommage à sa mémoire & à la douleur d'Octavie. C'est ainsi que furent arrachées à (*a*) l'amour ardent des Peuples ces trop courtes & trop funestes délices de l'Empire. Rien ne fait mieux voir quelle impression le mérite de ce jeune Prince avoit fait sur tous les esprits, que la maniere dont tous les Auteurs de son tems ont déploré son malheur. Ils s'en (*b*) prennent au séjour de Bayes, autrefois si doux & si bienfaisant: ils déclarent la guerre à ces bains ennemis qu'ils accusent du crime de sa mort, & détestent la Divinité jalouse qui s'étoit cachée sous leurs eaux: ils (*c*) croient voir encore ses manes errans le long du rivage, depuis que les maux qui l'étouffoient l'ont plongé dans les ondes du Styx: ils (*d*) gémissent sur les vaines espérances attachées à son illustre origine, à ses rares vertus, aux soins, aux lumieres d'Octavie, à l'al-

(*a*) Flagrantibus plebis studiis intra juventam ereptum, breves & infaustos populi Romani amores facit. *Annal. Tacit. l. II. c.* 41.

(*b*) At nunc invisæ magno cum crimine Bajæ,
Quis Deus in vestra constitit hostis aqua.
Prop. l. III. Eleg. XVI. 7.

(*c*) His pressus stygias vultum demersit in undas,
Errat & in vestro spiritus ille lacu. *Ibid. vs.* 9.

(*d*) Quid genus aut virtus aut optima profuit illi,
Mater, & amplexo Cæsaris esse focos?
Ibid. vs. 11.

l'alliance & à la tendre amitié de l'Empereur : (a) ils rappellent ce qu'il a fait d'utile & d'éclatant dans les fonctions d'Edile & de Pontife, lorsque sa mere présidoit à tout par une vrgilante administration : enfin ils paroissent inconsolables de voir (b) s'évanouïr tant de richesses, & une si belle vie renfermée dans un cercle de si peu de jours.

Quand nous n'aurions pour justifier la douleur d'Octavie que les éloges que nous venons de rassembler, c'en seroit sans doute assez pour persuader qu'elle étoit suffisamment fondée. On nous en a (c) fait des peintures bien vives & bien pathétiques; tant qu'elle vécut, elle ne cessa de pleurer sa perte, & ne voulut rien entendre de propre à la consoler; pas même écouter une parole qui fût capable de la distraire un moment de sa douleur (d): toujours appliquée au même objet; elle fut aussi touchée pendant tout le cours de sa vie, qu'elle l'avoit été le jour même des funerailles (e). Loin d'essayer de se metrre au dessus de la peine qui l'accabloit, elle en refu-

(a) Aut modo tam pleno fluitantia vela theatro,
Et per maternas omnia gesta manus. *Prop. l. III Eleg. XVI.* 13.

(b) Occidit & misero steterat vigesimus annus,
Tot bona tam parvo clausit in orbe dies.
Ibid. as. 15.

(c) Nullum finem per omne vitæ suæ tempus, flendi gemendique fecit, nec ullas admisit voces salutare aliquid afferentes; ne avocari quidem se passa est. *Seneca, de consolatione ad Marciam. cap.* 2.

(d) Intenta in unam rem & toto animo affixa, talis per omnem vitam fuit qualis in funere. *ibid.*

(e) Non dico non ausa consurgere, sed allevari recusans. *Ibid.*

refusa jusqu'au moindre soulagemeut, & croyoit que (a) si ses larmes eussent un moment cessé de couler, elle eût été privée du seul bien qui lui restoit; elle ne voulut avoir aucun Portrait de son fils, ni souffrir qu'on lui en parlât. Séneque qui s'exprime ainsi sur la douleur de cette Princesse, ne vivoit pas dans un tems où l'on pût le soupçonner de chercher à lui faire sa cour, & d'en avoir voulu fabriquer exprès une Héroïne en affliction.

Un jour Auguste la pria de se trouver à une lecture (b) que Virgile venoit lui faire du sixième Livre de l'Enéïde. Le Poëte y décrit la descente d'Enée aux Enfers, & la longue prédiction de son pere Anchise, qui fait devant lui passer en revue une suite de Romains des plus distingués. Sur la fin de cette marche, Enée voit avancer le grand (c) Marcellus, vainqueur d'Annibal & des Gaulois; il est (d) accompagné d'un jeune homme d'une rare beauté, couvert d'armes étincelantes, marchant néanmoins d'un air assez triste, & baissant les yeux. Enée paroît surpris du cortège (e) applaudissant qui l'environne,

(a) Secundam orbitatem judicans lacrimas mittere. *ibid.*

(b) *Virgile*, *Æneïd. l. 6.*

(c) --- Sternet Pœnos Gallumque rebellem, *ibid. vs.* 858.

(d) --- Unà namque ire videbat
Egregium forma juvenem & fulgentibus armis.
Sed frons læta parum & dejecto lumina vultu, *ibid. vs.* 860.

(e) Quis strepitus circa comitum! quantum instar in ipso est!
Sed nox atra caput tristi circumvolat umbrâ, *ibid. vs.* 863.

ronne, de ſon extrême reſſemblance avec le Héros qu'il ſuit; mais ſur-tout d'une ombre fatale qui voltige autour de ſa tête. Anchiſe avec un (*a*) torrent de larmes reprend la parole, & lui explique le ſort de ce jeune Prince, que les Deſtins ne feront que montrer au monde pour diſparoître auſſitôt, de crainte que Rome ne devînt trop fiere d'avoir un don ſi précieux plus long-tems en ſa puiſſance. Il prédit les cris douloureux qui retentirent à ſa mort dans le Champ de Mars & le long du Tibre: il regrette en ſa perſonne le ſoûtien de la Patrie, la fidélité des premiers tems, le bras invincible de la Nation, & finit, en s'écriant: O fils trop infortuné! Si vous (*b*) pouviez vous ſouſtraire à la rigueur de vos deſtinées, vous feriez un jour le vrai Marcellus.

Octavie à ces mots du Poëme tomba évanouïe, & perdit long-tems connoiſſance. Lorſqu'elle fut revenue de ſon évanouïſſement, Auguſte qui fondoit en pleurs, voulut impoſer ſilence à Virgile, mais il étoit à la fin du Livre, & dit qu'il ne lui reſtoit que dix ou douze Vers à lire.

Cet-

(*a*) -- Anchiſes lacrymis ingreſſus obortis, ...
Oſtendent terris hunc tantum fata, neque ultra
Eſſe ſinent, nimium vobis Romana propago.
Viſa potens, ſuperi, propria hæc ſi dona fuiſſent,
Quantos ille virûm magnam Mavortis ad urbem
Campus aget gemitus! vel quæ, Tiberine, videbis
Funera! ....
Heu pietas, heu priſca fides, invictaque bello
Dextera! *ibid. vs.* 866 *&c.*

(*b*) Si quâ fata aſpera rumpas,
Tu Marcellus eris. *Ibid. vs.* 882.

Cette Princeſſe ne voulut plus deſormais ni rien voir ni rien entendre de ce qui fut fait pour célébrer la mémoire de ſon fils & (a) rejetta tous les honneurs qu'on lui décernoit. Elle fit néanmoins donner à Virgile dix grands ſeſterces, pour chaque vers de cet endroit de l'Enéïde dont elle avoit été ſi touchée. Cela comprenoit vingt-un vers; ainſi la récompenſe ſe montoit à plus de cinq mille écus d'or.

Comme ſes ennemis croiſſoient de jour en jour, & lui rendoient inſupportable le commerce du monde, elle ſe condamna tout-à-fait à la ſolitude, & (b) n'aſſiſta plus aux cérémonies ſolemnelles. Cependant ſa retraite n'ôta rien à la douceur de ſon caractère. Quoiqu'elle eût lieu de ſoupçonner un peu la politique ambitieuſe de Livie dans la mort précipitée de Marcellus elle ne lui en témoigna rien par ſes procédés, & n'en fit rien paroître dans ſes entretiens avec Auguſte.

Avant qu'Antoine mourût, elle avoit toujours pris ſoin des enfans qu'il avoit eus de Fulvie; mais après qu'il fut mort, elle veilla de même ſur l'éducation & ſur la fortune de ceux qu'il avoit eus de la Reine d'Egypte, & maria la jeune Cléopatre au Roi de Mauritanie, ſi célèbre par ſa ſcience & par ſon eſprit.

Mais

(a) Carmina celebrandæ Marcelli memoriæ compoſita alioſque ſtudiorum honores rejecit. *Senec. de Conſol. ad Marc. cap. II.*
(b) A ſolemnibus officiis ſeducta. *Ibid.*

Mais dans une occaſion particuliere, elle fit voir combien les interêts de l'Empire & ceux d'Auguſte lui étoient toujours ſenſibles, & avec quel détachement elle les préferoit aux ſiens. L'Empereur n'âyant pas d'autre enfant que Julie, qui demeuroit veuve par la mort de Marcellus, Octavie comprit que cette ſituation d'une fille ſi chère à ce Prince lui feroit beaucoup de peine; ainſi pour y remédier, elle contraignit Agrippa ſon gendre à répudier Marcella ſa propre fille, afin de le mettre en liberté de ſe marier avec Julie, & enſuite de remarier ſa fille au jeune Antoine, fils de Fulvie.

Elle fit auſſi le mariage de ſes deux filles nommées Antonia : Domitius en eut une, & Druſus épouſa l'autre qu'elle aimoit paſſionnément, & qui fut admirée par ſa beauté, par ſes vertus, & ſurtout par ſa ſageſſe, dans une Cour très-déréglée; outre qu'elle eut encore cette reſſemblance avec Octavie, de pleurer la mort de ſon fils Germanicus, le plus aimable Prince de ſon tems, & qu'elle mourut accablée par les chagrins que lui cauſerent les caprices & les extravagances de Caligula ſon petit-fils.

Il faut demeurer d'accord que dans toutes ces alliances & toutes ces diſpoſitions d'Octavie, il paroît un grand dégagement d'eſprit, au milieu des amertnmes de la plus profonde triſteſſe. Sa conduite toujours uniforme, n'eſt réglée que ſur les lumieres de la Raiſon & de l'équité; nulles traces de paſſions ne s'apperçoivent dans ſes dé-

démarches ; elle s'oublie totalement elle-même; ne travaille qu'à la felicité de sa Famille, remplit tous les différens devoirs qu'elle s'impose, & ne sort plus de sa solitude (*a*). Elle ne tourne pas même les yeux vers le trône (*b*), où son frere est si paisiblement & si glorieusement assis ; la grandeur & l'éclat dont il est environné lui déplait & la dégoute : elle ne quitte point l'habillement lugubre qui rend témoignage à son deuil. Tous (*c*) ses enfans autour d'elle, heureux & florissans, ne sauroient remplacer dans son esprit celui qu'elle n'a plus; & ils ont la honte de voir qu'elle se trouve aussi malheureuse au milieu d'eux que si elle n'en avoit pas un.

La vie retirée qu'elle continua toujours jusqu'à sa mort, ne nous apprend plus rien de ses dernieres années. Elle vécut encore treize ans après la mort du jeune Marcellus ; & l'on sait seulement qu'Auguste fit l'Oraison funèbre d'Octavie (*d*) dans le Temple de Jule-César, & qu'il consacra un Temple, un Portique, une Bibliothèque,

(*a*) Defodit se & abdidit. *Sen. de Consol. ad Marc. cap, II.*

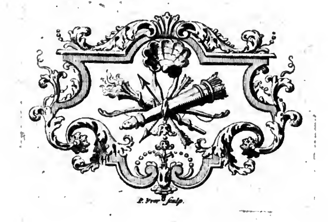
(*b*) Ipsam magnitudinis fraternæ nimis circumlucentem fortunam exosa. *Ibid.*

(*c*) Assidentibus liberis & nepotibus, non sine contumelia omnium suorum, quibus salvis, orba sibi videbatur. *Ibid.*

(*d*) *Ans de Rome, 744.*

thèque, & une Place publique, ſous le nom d'une ſœur qui méritoit par tant de titres ſon attachement & ſa tendreſſe.

FIN DE LA VIE D'OCTAVIE, SOEUR D'AUGUSTE.



RE-

RÉCONCILIATION
DU MERITE
ET
DE LA FORTUNE.

A V I S.

Comme on trouve dans le quatrième Volume des Recueils des Pièces attribuées à Madame la Comteſſe de la Suſe un DIALOGUE DU MERITE ET DE LA FORTUNE, le Lecteur pourroit croire d'abord que le Dialogue qui ſuit eſt la même choſe. Mais pour peu qu'il veuille les comparer, il verra que le ſujet en eſt different, & qu'il n'y a aucun rapport entre le ſtile & les penſées de ces deux Ouvrages.

RE.



RÉCONCILIATION DU MERITE ET DE LA FORTUNE.

DIALOGUE.

LA FORTUNE.

IL arrive si rarement que nous nous trouvions ensemble, que je ne puis m'empêcher de vous entretenir, puisque le tems nous le permet, & que nous avons tant de choses à démêler.

LE MERITE.

D'où vient que vous me recherchez présentement? Il faut bien que la Raison regne dans le monde, puisqu'elle vous a touchée,

& qu'après tant de divorces, qui ont suivi notre mariage, vous rentrez de si bonne grace dans votre devoir.

LA FORTUNE.

Il n'a pas tenu à moi que les choses n'ayent été ainsi toujours, & dès le commencement du Monde, que je vis que le Ciel m'avoit faite pour vous, j'ai toujours fait ce que j'ai pu pour ne vous point quitter.

LE MERITE.

Ce que vous dites est un peu difficile à croire, vû l'extrême difference qu'il y a de votre conduite présente à celle d'autrefois, car je faisois tout ce que je pouvois pour vous obliger à ne me pas fuir; cependant c'étoit assez que je fusse en un lieu, pour vous empêcher d'y venir, & maintenant vous me venez trouver lorsque je ne songe point à vous; que voulez-vous que je juge d'un changement si extraordinaire, sinon que c'est un effet de votre inconstance naturelle, que vous vous accommodez au tems, & que vous me venez flatter & m'en voulez faire accroire, parce qu'il vous oblige à me suivre; mais vous n'en sauriez venir à bout, les véritables causes de nos divorces sont trop connues pour en pouvoir supposer de fausses; il y a quelque chose dans mon air de si simple, de si tranquille & de si modeste, enfin quelque chose de si contraire au brillant, à l'insolence & au faste que vous aimez, qu'il est impossible que je puisse vous plaire; il faudra bien pourtant que

que vous vous accommodiez à mon humeur dorénavant: car n'esperez pas que notre nouvelle union change rien dans mon procedé: ma conduite & ma maniere d'agir ne s'en ressentiront point, & l'on ne jugera jamais à les voir, que je vous possede aussi parfaitement que je fais.

LA FORTUNE.

Je n'aurai point de peine à m'accommoder à votre humeur; le Destin est trop juste pour nous avoir mariés ensemble, si nos inclinations étoient si opposées que vous dites.

LE MERITE.

Les mariages des personnes de ma qualité ne se font pas par amourette; il est vrai que vous étiez plus belle le jour de vos nôces que je ne vous ai vu depuis, & cela non pas à cause que tous les maris le trouvent ainsi, mais parce qu'effectivement c'est votre naturel d'être incomparablement plus charmante dans les premiers momens que vous êtes avec quelqu'un, que dans la suite; je ne considerai pourtant point cela, mais seulement que vous étiez extrêmement riche, quoique d'une qualité beaucoup au-dessous de la mienne; car toute la terre sait bien que je suis fils de l'Esprit & de la Vertu, que ma mere voulant notre mariage, mon pere qui lui obéit toujours, le voulut aussi; ce qui obligea la Vertu à vous choisir, est qu'elle se promettoit de faire des merveilles de vous.

LA

LA FORTUNE.

Il n'a pas tenu à moi qu'elle n'ait executé ſes bons deſſeins.

LE MERITE.

Elle vous connoiſſoit fort mal, quand elle eſperoit que ſon extrême douceur vous attacheroit à elle. Mon pere qui eſt fort clairvoyant, eut beau lui dire que vous étiez une inconſtante, que vous la perſecuteriez éternellement; il lui fit votre Généalogie, il lui dit que vous étiez fille du Hazard & de l'Occaſion, que votre pere étoit venu de je ne ſai où, & que ſon origine étoit très obſcure, que pour l'Occaſion, étant fille du Tems, elle étoit véritablement de fort ancienne Maiſon, mais qu'elle étoit de naturel à ſe mêler indifféremment dans de bonnes & de méchantes affaires. Tout cela ne ſervit de rien; car le Deſtin avoit réſolu notre mariage.

LA FORTUNE.

Votre pere me connoiſſoit fort mal, tout ſubtil qu'il eſt, quand il me dépeignoit d'une maniere ſi outrageuſe; mais tout le monde ſait bien qu'il lui arrive ſouvent de raiſonner avec excès, d'avoir l'imagination trop féconde, & de ne voir rien par trop de lumiere.

LE MERITE.

Cependant les ſuites ont vérifié ſes prédictions, & pour commencer par la Vertu, qui

qui se promettoit tant de notre mariage l'Occasion n'a employé votre petite sœur, qu'on appelle communément l'Heure du Berger, quoique son nom de Maison soit Bonne-Fortune, qu'à lui faire tort; il semble que cette cadette ne soit que pour cela. Elle est si puissante que ma mere n'est jamais assez forte pour lui résister; il n'y a jamais eu paix ni trève entre elles, je n'espere pas encore, maintenant que nous sommes si bien réunis, & que j'ai tant de crédit, de les pouvoir accorder; car je suis bien trompé, si votre cadette n'a de puissans amis en Cour; outre cela, c'est qu'il est impossible de raisonner avec elle, on ne sait où la prendre; quand elle se présente par bonheur, elle occupe si fort & si agréablement ceux qui la rencontrent, qu'ils ne sauroient penser à autre chose: ce qui est de plus fâcheux, c'est que si ce sont d'honnêtes gens, ils gardent le secret auquel elle les oblige, de sorte qu'ils ne disent jamais où ils l'ont trouvée: si ce sont des sots qui rapportent où ils l'ont vue, on n'en sait pas plus que devant, parce qu'ils ne l'y revoient jamais.

LA FORTUNE.

Comme mes interêts me sont plus chers que ceux de ma sœur, & qu'elle ne manquera pas de défenseurs, je ne veux pas m'y arrêter, pour passer aux autres suites de notre mariage, qui me peuvent justifier auprès de vous.

LE MERITE.

Vous n'en avez pas mieux usé qu'elle; j'ai un

un frere naturel, fils de l'Esprit & de l'Hypochrisie, qui me ressemble en beaucoup de choses; car nous portons même nom, nous sommes de même âge, & il me copie du mieux qu'il peut, quoique ce ne soit comme je vous ai dit, qu'un Mérite faux & bâtard; c'est pour lui & pour ses gens que vous m'avez quitté si souvent, & ce qui est de plus étrange, vous les déguisez tellement, pendant que vous êtes avec eux, que le Vulgaire y est trompé, & les prend souvent pour être des miens. C'est un fard dont il n'y a que vous qui sachiez le secret; il est vrai qu'il n'est pas de longue durée: car comme vous vous lassez de tous vos Favoris, vous les quittez bien-tôt pour d'autres, & alors ils cessent de paroître ce qu'ils n'étoient pas; cependant tant que votre charme dure, vous faites que tout le monde prend bien souvent pour être de mes gens, des infames tirés de la boue, que vous arrachez quelquefois d'entre les mains des bourreaux, & sur qui l'on peut voir au milieu de vos caresses, les vestiges de leurs crimes passés.

LA FORTUNE.

Quoique vous disiez, je n'ai jamais suivi personne, que je n'aye cru que c'étoit vous.

LE MERITE.

Il est pourtant assez mal-aisé de s'y méprendre, mon frere a grand' vogue dans le monde, il est seul consideré; il a vingt fois plus de gens que moi; ils ont pour l'ordinaire un air insolent, brillant & enjoué comme vous,

vous, & vous ſavez bien que tout cela ne me convient point: il en eſt quelques-uns qui me copient excellemment au dehors, car ils ſont extrêmement poſés & modeſtes, & ils évitent la plûpart des fautes où tombent les autres : mais vous deviez bien connoître que toute cette conduite n'eſt qu'une pure grimace, car ils n'ont point de fermeté, les moindres malheurs leur font oublier leur perſonnage: tout ce qui n'arrive pas chaque jour les déconcerte; à force de vouloir m'imiter ils ne me reſſemblent plus, parce qu'ils paſſent au-delà du naturel; & leur maniere d'agir eſt toute autre en ſecret qu'en public.

LA FORTUNE.

Ces réflexions ne pouvoient pas m'empêcher de ſuivre les gens de votre frere au premier abord, puiſqu'elles ne peuvent ſe faire que dans la ſuite du commerce qu'on a avec eux, & qu'elles demandent l'uſage de la vue libre, que mon bandeau ne me laiſſe pas.

LE MERITE.

Votre bandeau n'eſt qu'un effet de votre adreſſe; plutôt que de contraindre votre humeur, vous avez pris ce ridicule équipage pour lui ſervir de prétexte, & je ne doute point que vous ne voyiez au travers. Dites-moi plutôt, ſi vous voulez vous excuſer avec ſincérité, que vous êtes femme, que ce grand nombre d'adorateurs qui vous environnent, vous fait imaginer que vous êtes trop puiſ-
ſante

fante pour être auffi fujette que je voudrois; & en effet,

Cette foule d'amans eft un charme bien doux,
Telle eft également infenfible pour tous,
Qui fe laiffe toucher au plaifir d'être aimée;
Son deffein n'eft qu'ambitieux,
Et le feu dont pour elle ils ont l'ame enflamée,
Ne lui donne que dans les yeux.

Dites-moi que votre gloire eft d'autant plus grande, que ceux que vous favorifez en font moins dignes, n'y ayant rien de plus beau, ni de plus doux au monde, que de faire quelque chofe de rien; que ces gens-là font véritablement vos créatures, au lieu que ceux des miens, à qui vous faites par hazard quelques faveurs, m'en font obligés autant qu'à vous: dites que la préfence eft fort néceffaire en amour, que c'eft une chofe fort rare de me voir, & qu'au contraire vous rencontrez par-tout les gens de mon frere, à caufe de leur grand nombre & de leur affiduité. Dites enfin que les défauts de votre conduite, font des foibleffes de race; & qu'étant fille de l'Occafion, on ne doit pas s'étonner fi l'on vous a vu jufqu'à préfent fi rarement avec moi, vous qui deviez toujours m'accompagner, puifque c'eft le naturel de notre mere, de ne fe trouver prefque jamais, que dans les lieux où l'on ne croit point devoir la rencontrer.

LA FORTUNE.

Je n'ai pas befoin de toutes ces mauvaifes raifons pour me défendre; mon bandeau feul

ſeul me juſtifie aſſez, c'eſt pourquoi je vous en veux remettre l'origine en mémoire, vous ſavez bien qu'après que le Deſtin nous eût mariés enſemble, nous vêcumes fort longtems avec toute la douceur imaginable.

LE MERITE.

Il eſt vrai que nous fumes un ſiècle entier de la ſorte, nous étions tellement unis, qu'on ne nous voyoit jamais l'un ſans l'autre. Ce fut cet âge heureux qu'on appella l'âge d'or, & l'on peut dire ſans nous flater, que c'étoit notre union qui le faiſoit; le ſouvenir de ce ſiècle fortuné me donneroit bien de cruelles douleurs, ſi nous n'en commencions un autre, qui apparemment ne cedera en rien au premier.

LA FORTUNE.

Vous vous ſouviendrez donc que toutes choſes étant ſi bien reglées ſur la terre par notre bonne intelligence, ſoit que les hommes ſe rendiſſent indignes d'un ſi grand bonheur, ſoit que les Dieux vouluſſent éprouver notre patience, & vous donner un grand ſujet d'acquerir de la gloire par notre ſéparation, ſoit que peut-être devenus jaloux du bonheur des hommes, ils portaſſent envie à une felicité qu'on pouvoit eſtimer auſſi parfaite que la leur, s'ils n'euſſent point eu le pouvoir de la troubler, ne pouvant rompre notre mariage que le Deſtin avoit fait, ils trouverent l'invention du fatal bandeau que je porte, pour m'empêcher du moins d'être toujours avec vous, & me l'ayant mis ſur les

yeux,

yeux, m'abandonnerent à la conduite de ceux qui devoient dans la suite des âges gouverner le monde. Depuis cette triste avanture, comme j'ai toujours dépendu d'autrui, ce n'est pas merveille qu'on m'a fait suivre qui on a voulu, & parce qu'entre le grand nombre de ceux qui ont gouverné le monde, il s'en est trouvé de bien intentionnés, la plûpart m'ont trompée, & m'ont menée aux gens que vous me reprochez, me faisant accroire que c'étoit vous.

LE MERITE.

Vous deviez pourtant bien connoître, sans l'aide de vos yeux, que ce n'étoit pas moi. Il leur échappe toujours quelque discours de vanité; ils ne perdent point l'occasion pour montrer les bonnes qualités qu'ils pensent avoir; s'ils estiment quelque chose dans un homme, c'est d'une maniere à faire remarquer qu'il lui en manque quelqu'autre plus importante; s'ils rapportent quelque bonne action, ils appuyent fortement sur les circonstances les moins favorables qui s'y rencontrent; ils ne s'humilient que quand ils voyent qu'on s'aprête à les louer; ils ne se taisent quelquefois que pour faire mieux entendre ce qu'ils veulent faire croire qu'ils ne disent pas par discrétion; ils sont grands formalistes, les Loix de la mode sont plus fortes pour eux que celles de la Morale & les plus ridicules coûtumes du monde plus inviolables que la Religion de leurs peres. Je n'aurois jamais fait si je voulois remarquer tout ce en quoi leurs sentimens sont opposés aux miens.

LA

LA FORTUNE.

Je l'avoue, & il eſt vrai que dans la ſuite je connus que j'étois trompée: auſſi les quittai-je d'abord, & c'eſt ce qui a cauſé ces fréquens changemens qui me font accuſer d'inconſtance, quoique, comme vous voyez, ils ſoient en effet les plus certaines marques de la conſtante paſſion que j'ai pour vous; & pour preuve de ce que je dis, vous voyez avec quelle joie je ſuis les volontés du grand Monarque de qui je dépends à préſent, parce qu'il ne me trompe point, comme font preſque tous ceux de ſon rang; qu'il me mene droit où je veux & où je dois aller, & qu'il me réunit parfaitement à vous.

LE MERITE.

J'ai encore plus d'obligation au Roi que vous ne penſez; ce n'eſt pas par un ſeul principe d'équité qu'il a travaillé ſi heureuſement à notre réconciliation; je veux bien vous faire cette confidence. On admire & on s'étonne que le Roi n'ait point de Favori; cela ſemble ſi beau & ſi extraordinaire dans un Prince de ſon âge, que ſes autres qualités toutes grandes & toutes belles qu'elles ſont, ne paroiſſent rien auprès, & que quand on a dit de lui cent vérités, dont la moindre vaut un Panégyrique, on conclut toujours par cette illuſtre indépendance, par laquelle il conſerve ſur lui-même un empire auſſi abſolu que celui qu'il exerce ſur ſes Peuples.

On dit avec raiſon que l'Auguſte Louïs
Au point où de ſon regne on voit monter la gloire
D'un ſi durable éclat brillera dans l'Hiſtoire,
Que nos derniers neveux en ſeront éblouïs.

Que

Que s'il pourſuit le crime & ſa noire inſolence,
Il connoit, il ſoutient la plus foible innocence,
Que ces deux paſſions reglent ſes interêts;
Qu'il eſt en même tems jeune, puiſſant & ſage,
Et qu'il ſait accorder par un ſavant uſage,
La parfaite valeur, & les ſoins & la paix.

Qu'on l'a vu depuis peu r'appeller dans ſes mains
Le trait déja lancé de ſa foudre étonnante,
Dont l'invincible effort & l'ardeur menaçante
Devoit anéantir les reſtes des Romains;
Que certain d'entaſſer victoire ſur victoire,
Son grand cœur ſe défend des charmes de la Gloire.
Qui l'invite ſans ceſſe à cent fameux projets
Qu'il préfere aux attraits d'une Amante ſi rare,
A l'éclat inouï que le Ciel lui prépare,
L'amour de l'équité, le bien de ſes Sujets.

Qu'il n'eſt que trop ſouvent de foibles Demi-Dieux,
De Monarques de nom, de Maîtres inutiles,
D'Eſclaves couronnés, de Princes imbécilles,
Qui corrompent le ſang de leurs braves Ayeux.

Dont les cruels excès & l'infame licence
Sont l'unique matiere où paroît leur puiſſance,
Qui ne ſavent former que de lâches projets;
Qui n'ont qu'un faux brillant que le peuple idolâtre,
Qui ne ſont en effet que des Rois de theâtre,
Et que des Souverains dignes d'être Sujets.

Mais

Mais LOUIS regne seul & regne sans faillir,
Sans que sous un tel poids sa grande ame soupire,
Et l'immense fardeau d'un si puissant Empire
Augmente sa valeur bien loin de l'affoiblir.
Oui, ceux dont autrefois la sagesse profonde
Inventa le grand Art de conduire le monde,
Les Dieux presque jaloux l'admirent aujourd'hui;
Il n'est rien si confus que son œil ne discerne,
Enfin gouvernant tout, sans que rien le gouverne,
Homme ne fut jamais si vraiment Roi que lui.

LA FORTUNE.

Il n'est rien de plus vrai ni de plus grand que tout ce que vous venez de dire; mais je ne vois pas quel interêt particulier vous y pouvez avoir, & pourquoi vous m'en faites un si grand mystère, puisque toute la Terre en dit autant que vous.

LE MERITE.

L'interêt que j'y ai vient de ce que tout cela conclut que le Roi n'a point de Favori.

Il est vrai qu'il n'est point en France,
(Tel est le bonheur de nos tems)
De ces superbes importans,
Qui font des Souverains mépriser la puissance;
Des faineans de conséquence,
Et de ces insolens mignons,
Qu'on voit avec leur Maître agir en compagnons:
Mais bien que cela semble étrange,
On se trompe fort, croyez-moi,
Quand on dit pour grande louange,
Qu'on ne gouverne point le Roi.

Puisque de son grand cœur à mon gré je dispose,
Oui, c'est moi qui regne en effet,
Il n'est rien de si grand que près de lui je n'ose,
Et toujours il est satisfait
De tout ce que je lui propose.
Il règle en ma faveur toutes ses volontés,
A mes moindres besoins sa tendresse s'ajuste;
Enfin l'on peut compter entre mes qualités
Comme la plus brillante & même la plus juste,
Favori de Louis Auguste.

Je puis dire sans lui faire tort qu'il m'aime passionnément, & qu'il fait tout ce que je veux: un Favori comme moi est la gloire de son Maître, & il n'est point d'indépendance qui vaille la passion qu'il me témoigne. Admirez-en les glorieuses suites, voyez comme il me caresse par-tout où il me trouve; quand un homme seroit des dernieres extrémités du Monde, il suffit que je le lui recommande pour faire qu'il lui soit cher; il me consulte dans la distribution de toutes ses graces; c'est moi qui règle tous ses bienfaits, & tout ce qui porte ma marque est toujours l'objet de ses faveurs: mon air simple & tranquille, ma maniere d'agir modeste & sincere, enfin mes déportemens si éloignés de l'insolence qui est presque naturelle à ceux qui sont aimés des Rois, ont pour lui des charmes inévitables. Il me considere seul quand il faut remplir les plus importantes charges de son Etat & de sa Cour; & pour vous en donner d'illustres exemples, quand il a voulu choisir un homme à qui il pût confier la garde & le salut de son peuple le plus cher, pour dire encore plus, à qui il dût être sou-

soûmis lui-même, & qui dût être son Pasteur & son pere, il a jetté les yeux sur cet excellent Prélat, qui l'a rendu si habile à me connoître; il n'a pas cru lui donner trop pour récompense d'un si grand service, & se servant en son endroit des mêmes lumieres qu'il en avoit reçûes, on peut dire qu'il lui a fait voir qu'il avoit fort bien profité de ses instructions. Toute la France sait que l'incomparable Julie & moi ne sommes qu'un; c'est pour cela que le grand Louïs l'a choisie pour la dépositaire du trésor de l'Etat, lorsque le Ciel lui fit l'aimable présent de ce nouveau Heros, duquel dépend la felicité de tant de Provinces.

Oui, ce nouveau Heros de qui le monde espère
Qui portera l'honneur & la gloire des lys,
Plus haut que Charlemagne & plus haut que Clovis,
Peut-être même aussi haut que son pere.

Si la Reine a envié le bonheur de ce jeune Prince, & si elle l'a privé d'un bien dont il ne pouvoit pas connoître le prix, c'est encore une preuve éclatante de ma faveur. Enfin quand il a fallu trouver un homme capable du maniement de ce dangereux métail qui corrompt tant ses gardes, qui tyrannise ses maîtres, & qui les transforme si aisément en ses amans & en ses esclaves; ce métail éclatant dont la profusion par un étrange contrecoup partageoit également l'indigence entre le Prince & le Peuple, alors Louïs a jetté les yeux sur ma plus parfaite image: sur un homme dont toutes les qualités n'ont été jusqu'à présent que souhaitées. Cet excellent Ministre par un rare mélange, est également

intelligent & modeste, accessible & inébranlable, laborieux & désintéressé, son assiduité au travail ne trouvera point de foi chez nos neveux, parce qu'elle n'a point d'exemple chez nos ancêtres. La passion qu'il a pour la gloire de son Maître le possede si pleinement, qu'on peut dire qu'elle lui est tournée en nature, puisqu'elle lui fait supporter les fatigues qui passent de bien loin la force des hommes ordinaires. La fermeté de son courage si nécessaire dans l'administration des Finances est une suite de cette même passion, & rien ne le peut empêcher de la satisfaire lorsque la Raison le demande & que la Raison le veut. Que la vertu d'un homme animé de ce zèle heroïque est en sûreté! Une ame si noblement occupée, ne juge pas ses propres interêts dignes de son application, & les divertissemens même les plus innocens ne sauroient avoir part dans une vie où le repos & le sommeil ont de la peine à trouver leur place. De là vient que ces métaux précieux qui sont l'idole du reste des hommes, passent par ses mains sans toucher son cœur, que sa maison en est le canal, & non pas le réservoir, qu'elle en est le lit, & non pas le goufre. C'est enfin par le seul ministere de ce grand homme que l'on protege aujourd'hui

Ces hommes merveilleux qui font durer la gloire
Par le charme innocent des Vers & de l'Histoire,
Qui surmontent la Mort, qui commandent au Tems,
Soumettant l'avenir à des ordres constans,
Eux qui forment les Rois par tant de grands exemples,
Qui pour cent Demi-dieux ont élevé des Temples,
Dont aucun par les ans ne peut être abattu,

Et

Et de qui seul dépend le prix de la Vertu.

Voilà quels sont les effets de ma faveur, & les extrêmes obligations que j'ai au Roi. J'espère que vous lui témoignerez notre commune reconnoissance pour notre réconciliation. Car tous les Conquerans ont besoin de vous, & toute la conduite & le courage imaginable ne les exempte pas de notre Empire. Je croi pourtant, si la guerre vient un jour, qu'il faudra que vous employiez les derniers efforts dont vous êtes capable, pour faire quelque chose en sa faveur, que sa seule valeur ne fasse point.

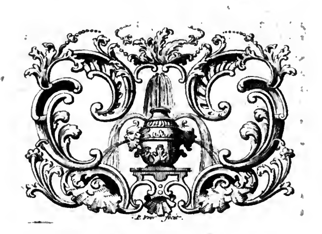
C'est là, chere compagne,
Qu'il faut que ses étendarts
Dans la premiére campagne
Egalent ceux des Césars,
Que ses terribles Armées
Par ta présence animées
Domptent cent Peuples divers,
Et que du cœur de la France
On sache notre alliance
Jusqu'au bout de l'Univers.

LA FORTUNE.

C'est là mon unique étude,
Charmant & fameux époux,
Et je n'ai d'inquiétude
Qu'en attendant son courroux;
De quelque part qu'on le voie,
J'irai toujours avec joie
En seconder les transports,

Remuer la Terre & l'Onde,
Et lui soumettre le Monde
Par cent illustres efforts.
Apprête donc ta vaillance,
Louïs, daigne te hâter,
Donne à ma reconnoissance
L'occasion d'éclater;
C'est ta main qui de volage
M'a fait raisonnable & sage
Plus qu'on eût osé penser;
Elle m'a rendu ma gloire,
La plus illustre victoire
Ne peut la récompenser.

FIN DE LA RECONCILIATION DU MERITE ET DE LA FORTUNE.



METHODE
COURTE ET AISE'E
POUR COMBATTRE
LES DÉISTES.



METHODE COURTE ET AISE'E POUR COMBATTRE LES DÉISTES.

LETTRE A M. D.

Je vous plains, Monſieur, d'être malheureuſement, comme vous me faites l'honneur de me l'écrire, dans une ſocieté de perſonnes, qui tournent continuellement en ridicule les ſaintes Ecritures, principalement tout ce qui concerne Moïſe & Jéſus-Chriſt, & qui ſe piquant de raiſon & de bon ſens, ſe moquent ſans ceſſe de ce que nous appellons la Révelation. La Religion de J. C. ſi on les en croit, n'eſt pas plus raiſonnable que celle de Mahomet; & il n'y a

 pas

pas plus de motifs pour croire en l'un que pour croire en l'autre. Les Payens, disent-ils, les Juifs, les Mahometans ont leurs Révelations comme les Chrétiens : des hommes fins & habiles ont d'abord imposé à des gens simples & crédules ; la séduction s'est communiquée à d'autres hommes aussi peu judicieux que les premiers; l'Erreur accreditée parmi le Peuple est peu à peu devenue générale & dominante, jusqu'à être autorisée par les Loix. Ceux qui sont nés dans les siècles postérieurs, aveuglés par les préjugés de leur naissance & de leur éducation, ont cru, à l'exemple de ceux qui les ont précédés, sans examiner l'origine & les motifs de leur croyance.

Quoique les Loix n'ayent point d'empire sur la Vérité soumise au seul Tribunal de la Raison, ils disent qu'ils ne laissent pas de se conformer aux usages reçus, d'obéir aux Loix, & de pratiquer extérieurement un culte établi, dont le mépris déclaré leur pourroit nuire. C'est en vain, dites-vous, qu'on essayeroit de réduire ces Esprits-forts par de longues discussions & par de savans détails : ils haïssent toute dispute qui oblige à parler long tems; ils rejettent toute autorité qu'on leur oppose; ils soutiennent, sans en apporter la moindre preuve, que les anciens Monumens qui nous fournissent des armes pour les combattre, sont ou supposés ou corrompus. En tout cas ils citent aussi des Auteurs anciens, qu'ils prétendent leur être favorables. Enfin on ne peut convenir de rien avec eux, & on dispute sans fin & sans aucun fruit.

Cependant vous voudriez pouvoir être muni

ni de quelque raison simple & décisive, qui démontrât en peu de paroles la vérité du Christianisme, & qui fît voir clairement la différence qu'il y a entre les faits historiques sur lesquels notre Religion est appuyée, & les fables du Paganisme, ou les impostures de Mahomet. Une seule preuve, si elle est solide & claire, suffit, selon vous, & est même préferable à une multitude confuse d'argumens.

Vous demandez, Monsieur, une chose qui n'est pas si aisée qu'elle le paroît; quoique la Vérité soit simple & une, notre esprit est si borné & si foible, qu'il ne peut souvent la découvrir qu'avec beaucoup d'efforts, & la faire sentir qu'avec beaucoup de paroles. Je crois néanmoins avoir, par rapport à la Religion Chrétienne, une preuve telle que vous la souhaitez. Je vais vous en faire part, de la maniere la plus précise & la plus claire qu'il me sera possible.

Je suppose d'abord que c'est prouver suffisamment la vérité des Dogmes Chrétiens, que de faire voir que les Miracles attribués à J. C. dans l'Evangile sont vrais. Il en est de même de ceux de Moïse; s'il a fait passer la Mer Rouge à tout le Peuple d'Israel, & s'il a operé tous les autres prodiges exprimés dans l'Exode, il s'ensuit manifestement qu'il a été l'Envoyé de Dieu. Il n'y a point de Déiste qui ne se rendît, s'il voyoit aujourd'hui tout cela de ses propres yeux. Il s'agit donc uniquement de prouver que cela s'est passé réellement comme il est raconté dans l'Ecriture.

Pour y parvenir, 1o. J'établirai certaines règles, selon lesquelles il est impossible que

 des

des faits qui leur sont conformes puissent jamais être faux. 2°. Je ferai voir que les faits marqués dans l'Ecriture, qui concernent Moïse & J. C. sont conformes à ces règles; ce qui ne se trouve ni par rapport aux impostures de Mahomet, ni par rapport aux fables du Paganisme, & ce qui sera toujours incompatible avec quelque fausseté que ce soit.

I. REGLE.

Que les faits soient de telle nature qu'ils puissent aisément tomber sous les sens, & que les yeux & les oreilles en puissent être les Juges.

II. REGLE.

Que ces faits soient publics, & qu'une grande multitude d'hommes attentifs en soit témoin.

III. REGLE.

Que non-seulement il se conserve des Monumens publics en memoire de ces faits, mais encore qu'il en reste des devoirs à remplir.

IV. REGLE.

Que ces Monumens ayent été dressés, & que ces devoirs ayent été imposés & commencés à être accomplis dès le tems même que les faits sont arrivés.

Selon les deux premiéres règles, il est impossible que les hommes ayent été trompés dans le tems que l'on suppose que les faits se sont passés, puisque les yeux d'un Peuple nombreux & attentif sont upposés en

en avoir été les témoins. Qu'un homme, par exemple, raconte aujourd'hui, qu'il divisa hier les eaux de la Seine en présence de tout le Peuple de Paris, & qu'il fit en même tems traverser à pied sec le lit de cette riviere à tous les hommes, femmes & enfans de la ville, au milieu de deux montagnes d'eau: Je dis qu'il est impossible à cet homme de faire accroire un tel prodige aux Parisiens; parce que s'il s'avisoit de débiter ce conte, tous les hommes, toutes les femmes, & tous les enfans le traiteroient aussi-tôt d'imposteur, & diroient qu'ils n'ont point vu cette prétendue division des eaux de la Seine, & qu'ils n'ont point traversé à pied sec le lit de cette riviere. Je crois donc pouvoir établir comme un principe certain, & qu'aucun Déiste ou Incrédule ne peut nier, que les hommes n'ont pu être trompés par rapport à des faits publics, dont ils ont été les témoins oculaires, qu'ils n'ont pu, dis-je, être trompés dans le tems qu'on suppose que ces faits sont arrivés.

Il reste à examiner si ces faits n'ont pas pu être imaginés & débités dans la suite, lorsque le tems, où l'on suppose qu'ils sont arrivés a été passé, & que tous les contemporains ont été morts. Mais l'usage des deux dernieres régles nous garantit de l'erreur en ce point, & nous apprend à discerner le vrai d'avec le faux. Car si lorsque ces faits ont été imaginés & débités, l'Auteur a dit non seulement qu'il en restoit des Monumens, pour en conserver la mémoire, mais que depuis que ces faits étoient arrivés, on avoit pratiqué constamment jusqu'alors des devoirs extérieurs & des cérémonies publiques, l'im-

posture a dû être aussi-tôt découverte; ces Monumens ne paroissant point, & ces cérémonies n'étant connues & pratiquées de personne.

Par exemple, j'imagine aujourd'hui & je raconte un fait arrivé, selon ma supposition, il y a mille ans. Peut-être le ferai-je croire à quelques personnes : mais si je dis que non seulement ce fait est arrivé, mais que depuis ce tems-là on coupe le bout du petit doigt à tous les enfans qui ont atteint l'âge de douze ans, & que c'est pour cela que tout le monde a le petit doigt coupé; si j'ajoute que cet usage a été établi en mémoire & en preuve du fait, dans le tems même qu'il est arrivé ; je soutiens qu'il est impossible qu'en ce cas je sois cru de personne, parce que tout le monde voyant la fausseté du signe que je donne pour attester le fait, jugera aussi-tôt que je suis un imposteur.

Il s'agit maintenant de faire voir que les faits qui regardent Moïse ou J. C. & qui sont contenus dans l'Ecriture, sont conformes aux règles que j'ai établies ci-dessus, comme des marques certaines & infaillibles de la vérité d'un fait ; qu'aucune de ces marques ne se trouve dans les faits attribués à Mahomet ou aux Dieux du Paganisme, & que jamais aucune imposture ne les peut avoir.

1o. Pour ce qui regarde Moïse, je crois qu'on m'accordera aisément qu'il ne seroit jamais venu à bout de persuader à six cens mille hommes, qu'il les avoit fait sortir d'Egypte eux-mêmes ; qu'il leur avoit fait passer la Mer Rouge; qu'il les avoit nourris de la manne pendant quarante ans dans le

le Désert; & qu'il avoit fait plusieurs autres choses semblables : si en effet, tout cela n'eût pas été vrai; parce qu'en ce cas il auroit falu qu'il eût trompé leurs Sens; c'est-à-dire, qu'il leur eût fait une illusion impossible. Les faits attribués à Moïse dans l'Ecriture, sont donc conformes aux deux premiéres règles.

Je soutiens donc, qu'il a été impossible que les cinq Livres de Moïse ayent été reçus du Peuple Juif comme véritables, & n'ayent pas plutôt été rejettés comme des Recueils d'impostures manifestes, si en effet les faits qui y sont racontés, sont faux. Pourquoi cela? C'est que Moïse leur raconte tous ces faits, comme arrivés en leur présence & executés sous leurs yeux (a). *Connoissez aujourd'hui*, leur dit-il, *ce que ne savent point vos enfans qui n'ont point vu ses châtimens, sa grandeur, la force de sa main, & son bras étendu; qui n'ont point été les témoins de ses merveilles, & n'ont point vu tout ce qu'il a fait au milieu de l'Egypte, par rapport à Pharaon & à tout son Royaume; & à l'égard de l'Armée des Egyptiens, de leurs chevaux & de leurs chariots; comme il les submergea dans les flots de la Mer Rouge, lorsqu'ils vous poursuivoient; & comme le Seigneur les a punis jusqu'à ce jour; ce qu'il a fait à votre égard dans le Désert, jusqu'à ce que vous vinssiez en ce lieu; ce qu'il a fait à l'égard de Dathan & d'Abiron, enfans d'Eliab fils de Rubén, que la terre a engloutis avec leurs maisons, leurs tentes & tout ce qu'ils possedoient au milieu d'Israel. Vos yeux ont vu toutes*

(a) *Deuter. cap.* 11. v. 2.

toutes ces grandes œuvres du Seigneur, &c.

Il s'ensuit de là manifestement, que si les Livres de Moïse sont un Recueil de faussetés, il est impossible que les faits qui y sont contenus, ayent été imaginés & adressés au Peuple qui vivoit dans le tems qu'on suppose que ces faits sont arrivés.

On dira peut-être que ces Livres ont été écrits quelques siècles après la mort de Moïse & qu'on les lui a attribués. A cela je réponds qu'il ne se peut pas faire que ces Livres ayent été reçus comme les Ecrits de Moïse, dans le siècle où l'on prétend qu'ils ont été supposés. Pourquoi? Parce que dans ces Livres il est parlé de ces Livres mêmes, comme écrits & publiés par Moïse, & conservés dans l'Arche, après qu'il les eut écrits.

(*a*) *Moïse ayant donc achevé d'écrire les paroles de cette Loi dans un volume, il dit aux Levites qui portoient l'Arche d'alliance du Seigneur : prenez ce Livre & mettez-le dans un côté de l'Arche du Seigneur votre Dieu, afin qu'il y soit en témoignage contre toi, ô Israel.* Le Roi devoit aussi avoir une copie de ce Livre. (*b*) *Le Roi à son avenement à la Couronne écrira une copie de cette Loi dans un Livre, & fera cette copie sur l'exemplaire qui est entre les mains des Levites. Il la conservera chez lui & la lira tous les jours de sa vie, afin qu'il apprenne à craindre le Seigneur son Dieu, & à observer les paroles & les cérémonies de cette Loi.*

Vous

(*a*) *Deuter. c.* 31. *v.* 24.

(*b*) Ibid. *c.* 17. *v.* 18.

Vous voyez que ce Livre de la Loi parle de lui-même, non seulement comme d'une Hiſtoire & d'une Relation de ce qui s'étoit paſſé alors, mais comme d'un corps de Loix municipales de la Nation Juïve, qui obligeoient le Roi comme le ſimple peuple. Or, en quelque ſiècle que vous ſuppoſiez que ce Livre ait été écrit après la mort de Moïſe, je prétens qu'il eſt impoſſible qu'on l'ait reçu alors comme l'ouvrage de Moïſe, parce qu'en ce cas on ne l'auroit trouvé ni dans l'Arche, ni chez le Roi, ni ailleurs. Car quand il auroit été publié pour la premiére fois, chacun auroit dit, qu'il n'en avoit jamais entendu parler. Mais ils auroient pu encore moins ſe perſuader que ce Livre étoit le corps des Loix de leur Nation & des maximes de leur Gouvernement. Un homme pourroit-il aujourd'hui fabriquer un Recueil de Statuts, d'Arrêts & d'Ordonnances, & faire paſſer ce Livre comme le ſeul corps de Loix que les François euſſent connu juſqu'alors? Je dis pareillement, l'Auteur prétendu des Livres attribués à Moïſe a-t-il pu les fabriquer & les publier ſous le nom de ce ſaint Légiſlateur, comme le Recueil des Loix Judaïques, & a-t-il pu faire accroire aux Juifs qu'ils avoient toujours reconnu ces Livres comme des Ecrits de Moïſe, c'eſt-à-dire qu'ils les avoient toujours reconnus pour tels, avant même qu'ils les euſſent connus? Je dis plus: il faudroit en ce cas que toute la Nation eût en un inſtant oublié les Loix fondamentales & primitives de ſon Gouvernement. Sans cela auroient-ils pu recevoir, comme le Recueil original de leurs Loix, un Recueil qui s'annonçoit lui-même comme tel?

On

On n'a jamais imposé à une Nation par rapport à un article aussi capital.

Ces Livres ne contiennent pas seulement des Loix, ils parlent de leur institution & de la maniere dont elles ont été pratiquées dès le tems de Moïse. Ils font mention de la cérémonie de la Pâque (a), en mémoire des premiers-nés d'Egypte frappés de mort, & que le même jour le premier-né en Israel, soit homme soit bête, fut par une Loi perpétuelle consacré à Dieu; ce qui donna toujours droit aux Lévites de prendre dans toutes les familles les premiers-nès. Il y est dit que la verge d'Aaron poussa des bourgeons & fut gardée dans l'Arche pour conserver la mémoire de la révolte de Coré, Dathan & Abiron, & de leur funeste châtiment, & pour confirmer le Sacerdoce dans la Tribu de Lévi. On y lit, qu'un vase rempli de Manne fut pareillement gardé, pour se souvenir que le Peuple d'Israel avoit été nourri miraculeusement dans le Desert pendant quarante années: que le Serpent d'Airain fut aussi conservé, (& il se voyoit encore au tems du Roi (b) Ezechias) en mémoire des guérisons miraculeuses que la seule vue de ce Serpent opéroit (c). Enfin il y est fait mention de la Fête de la Pentecôte instituée pour conserver le souvenir de l'apparition de Dieu sur la montagne d'Oreb. Outre ces commémorations particulieres, on voit encore dans le Pentateuque plusieurs autres cérémonies instituées en mémoire de la sortie d'Egypte: com-

(a) *Num.* 8. 17. 18.
(b) *Reg.* 2. 18.
(c) *Num.* 21. 9.

comme la Fête du Sabath (a), les facrifices journaliers & les expiations annuelles, les nouvelles Lunes, plufieurs jours de Fête & de Jeûne; enforte que chaque année, chaque mois, chaque femaine, chaque jour, rappelloient le fouvenir de toutes ces chofes.

Les Livres de Moïfe nous apprennent encore qu'une Tribu particuliére, qui étoit celle de Lévi, étoit particuliérement confacrée à Dieu & dévouée au miniftère de la Prêtrife: il n'appartenoit qu'à cette Tribu d'offrir les facrifices, & tout autre qui auroit approché de l'Autel devoit être puni de mort. Le Grand-Prêtre devoit porter une Mitre brillante, une robbe magnifique, avec l'*Urim* & le *Thummim* fur la poitrine, d'où il rendoit les divines réponfes. Le Roi & tout le Peuple étoit obligé d'entrer ou de fortir, felon qu'il l'ordonnoit. Les Lévites étoient encore Juges Souverains & fans appel dans toutes les caufes civiles, & il falloit obéir à leurs arrêts, fous peine de mort.

Or comment peut-on fuppofer, que dans le fiècle où ces Livres attribués à Moïfe ont été fabriqués, ils ayent été reçus comme les veritables Livres de Moïfe? Il faudroit que les Auteurs de ces Livres Apocryphes euffent fait croire à la Nation Juive, qu'elle avoit reçu ces Livres de fes ancêtres, que dès leur enfance on les avoit inftruits de ce qu'ils contenoient, & qu'ils en avoient auffi inftruit leurs enfans; qu'ils avoient tous été circoncis & avoient pareillement fait circoncire leurs fils; que conformément à ce qui eft raconté dans ces Livres, ils célébroient tous les ans la Pâque, toutes les femaines

(a) *Deut.* 5. 15.

maines le Sabath, tous les mois la Fête de la Nouvelle Lune,& plusieurs autres Fêtes & Jeûnes prescrits dans ces Livres: qu'ils avoient un Tabernacle magnifique, un Ordre particulier de Prêtres renfermé dans la Tribu de Lévi, un Souverain Pontife revêtu des plus singulieres & des plus glorieuses prérogatives. Mais comment auroit-on fait croire à toute une Nation qu'elle avoit jusqu'alors connu & pratiqué toutes ces choses, si en effet elle ne les avoit ni connues ni pratiquées? Comment auroit-elle reçu comme veritable un Livre où il est dit qu'elle les pratiquoit? Tout ce qui regarde les faits contenus dans les Livres de Moïse est donc conforme à la troisième & quatrième règle.

On dira peut-être qu'avant que ces Livres eussent été fabriqués, toutes les Fêtes & Observances legales, dont il y est fait mention, se pratiquoient parmi les Juifs; & que tout ce que ces Livres ont fait croire à la Nation, est que ces cérémonies & pratiques avoient été instituées en mémoire des faits rapportés dans ces Livres, dont le but a été d'en exposer l'origine fabuleuse.

Mais dans cette hypothèse, 1°. il faut supposer que les Juifs célébroient tant de Fêtes, & observoient tant de cérémonies en mémoire de rien, sans en connoître l'origine & la cause primitive. Cependant ces Fêtes & ces Cérémonies exprimoient la chose même qui y avoit donné lieu; comme la Pâque, en mémoire de ce que dans cette nuit où les premiers-nés des Egyptiens avoient été frappés de mort, les premiers-nés des Israélites avoient été épargnés; ainsi du reste. 2°. Qu'on suppose, si l'on veut, que les Juifs n'avoient

avant

avant la publication de ces Livres aucune idée de l'origine de leurs Cérémonies : pouvoit-on leur faire croire que ces Cérémonies avoient été instituées pour conserver la mémoire de faits dont ils n'avoient jamais ouï parler jusqu'alors ? Supposons, par exemple, que j'imagine & publie aujourd'hui une Histoire Romanesque composée de faits surprenans arrivés il y a 1000. ans. Que dans ce Livre, pour confirmer la vérité des faits qu'il contient, j'entreprenne de persuader le Monde Chrétien, que depuis que ces faits sont arrivés, & afin d'en conserver la mémoire, (par exemple des miracles d'Apollone de Tyane ou de Mahomet) on observe le Dimanche; qu'en conséquence on batise tous les enfans au nom d'Apollone ou de Mahomet, qu'on jure par leur nom, & que dans les Tribunaux on fait serment sur ce Livre, dont je suis l'Auteur, & dont on n'avoit jamais ouï parler jusqu'alors ; que depuis ce tems ce Livre a été parmi nous, comme l'Evangile, universellement reçu & révéré de tous les Chrétiens, & qu'ils n'en ont point eu d'autre. Cette étrange supposition n'est-elle pas d'une absurdité extravagante ? Cependant il en est de même de la supposition des Livres de Moïse fabriqués posterieurement par d'autres mains ; & il en sera toujours ainsi de toute pareille supposition. Les quatre règles de vérité que j'ai données ci-dessus en font sentir l'impossibilité manifeste ; comme, lorsqu'elles sont observées, il est impossible que l'imposture puisse jamais avoir lieu.

Qu'il me soit permis de proposer ici un exemple familier. Il y a, dit-on, dans la Plaine de Salisbury en Angleterre un amas de grosses

grosses pierres, que tout le monde connoît en ce païs-là : mais personne ne sait, ni pourquoi elles y ont été mises, ni par qui, ni si ç'a été pour conserver la mémoire de quelque événement. Il me vient dans l'esprit de publier un Ecrit au sujet de ces pierres, & d'y avancer qu'elles ont été portées en cet endroit par Hercule, par Polyphème ou par Gargantua, comme un Monument pour perpétuer le souvenir de quelques-uns de leurs exploits ; afin d'appuyer cela, je dirois dans la Préface du Livre, qu'il a été écrit dans le tems même qu'ils ont fait ces exploits, & qu'il a été écrit par eux-mêmes, ou par des contemporains, témoins oculaires de ces faits : que ce même Livre a été reçu alors comme une Histoire vraie, & que depuis ce tems-là jusqu'aujourd'hui il a passé pour tel & a été cité en differens siècles par plusieurs Auteurs célèbres. J'ajoûterois que ce Livre a été connu en Angleterre, & que par un Acte du Parlement il a été ordonné à tous les Anglois d'apprendre aux enfans ce qu'il contient, & qu'il n'y a aucun Anglois qui n'en ait été instruit dans son enfance. Je demande à un Incrédule, s'il est possible qu'une pareille imposture s'accrédite en Angleterre & y trouve des personnes assez stupides pour y ajoûter foi. Si je formois un pareil projet, ne serois-je pas regardé comme un insensé ?

Comparons cet amas de pierres avec les douze grandes pierres posées dans le païs de Galgala, dont il est parlé dans le quatrième Chapitre de Josué (a). On y lit que la raison pour laquelle ces douze pierrres furent posées

(a) *Lib. Josue*, c. 4. v. 6.

posées en cet endroit, fut afin que les descendans de ceux qui vivoient alors demandassent dans les siècles suivans pourquoi ces pierres étoient là, & qu'on leur en apprît la cause. Or cette cause étoit de nature à ne pouvoir occasionner aucune erreur, parce qu'il avoit été impossible d'en imposer aux Israélites dans le tems qu'on suppose que la chose dont il s'agit arriva; chose plus étonnante & plus merveilleuse encore que le passage de la Mer-Rouge.

Au sujet de ce dernier évenement miraculeux, les Déistes croient pouvoir en éluder les conséquences, en l'attribuant à un reflux violent & à un vent impétueux qui, joints ensemble, mirent un endroit de cette Mer à sec; ensorte que les Israélites étant à pied passerent aisément sur les sables de cet endroit. Mais les Egyptiens, ajoûtent-ils, étant tous montés sur des chevaux ou sur des chariots s'enfoncerent dans ces sables & eurent de la peine à avancer & à suivre les Israélites: ensorte qu'ils furent surpris par le retour des eaux de la Mer & entierement submergés. C'est pour cela, selon eux, qu'il est marqué dans l'Ecriture que le *Seigneur enleva les roues des Chariots des Egyptiens*, afin que les chevaux ne pussent les tirer qu'avec beaucoup de difficulté. D'où ils concluent qu'il n'y a rien d'extraordinaire & de merveilleux dans ce fameux événement.

Telle est l'explication de M. le Clerc dans ses Dissertations sur la Genése imprimées depuis peu en Hollande, où il propose plusieurs autres systêmes de même genre pour expliquer physiquement les miracles de l'Ancien Testament, comme celui de l'embrasement de Sodôme & de Gomorrhe. On peut

dire

dire que cet Ouvrage a beaucoup édifié tous les Déistes.

Mais ces Messieurs ont-ils fait réflexion que les Israélites conduisoient avec eux de nombreux troupeaux de bêtes à corne, qui devoient les arrêter, & s'embarasser dans les sables encore plus que les chevaux des Egyptiens, montés par des Cavaliers qui les pouvoient faire avancer plus aisément ?

En vérité ces ridicules suppositions méritent à peine une réponse. Si le passage de la Mer Rouge n'avoit été causé que par une forte marée, auroit-il été possible à Moïse de faire passer cet événement dans l'esprit des Israélites, qui en avoient été les témoins, comme une chose merveilleuse, & auroit-il pu la décrire avec toutes les particularités qu'on lit dans la relation qu'il en a faite ? L'Ecriture n'en parle que comme d'un fait miraculeux, qui prouve la grandeur & la puissance de Dieu. Si ce fait est naturel, l'Ecriture n'est donc plus qu'un Roman ou une Légende. Ce que je dis ici regarde quelques Chrétiens qui se figurent ne porter aucun préjudice à l'autorité de l'Ecriture, mais au contraire en rendre tous les faits plus aisés à croire, par le moyen de leurs systèmes & de leurs explications physiques ; mais il suit naturellement de toutes ces raisons naturelles, que les Saintes Ecritures ne méritent plus nos respects & la soumission de notre esprit : car si les circonstances d'un fait sont fausses, pourquoi croirai je la substance de ce même fait ? Et si l'Ecriture me trompe sur un article, puis-je m'y fier par rapport au reste?

Il est vrai qu'il peut s'être glissé quelques fautes

fautes dans l'Ecriture par les mauvaises Versions, & par les copies défectueuses; mais ces fautes ne sont pas assez importantes pour empêcher d'ajoûter foi à tout ce que l'Ecriture contient. Un Livre dicté par Dieu même doit être reçu & révéré tout entier. Ce n'est que par rapport aux Livres humains que nous pouvons, si nous le jugeons à propos, en recevoir une partie & en rejetter l'autre.

Mais pour revenir à notre sujet, le passage du Jourdain, à l'occasion & en mémoire duquel les douze pierres furent placées près de Gilgal, n'est point sujet à toutes les chicanes qu'on a pn faire au sujet du passage de la Mer Rouge. 1o. La veille de ce grand évenement on avertit les Israélites de ce qui devoit arriver le lendemain. (*a*) 2o. L'action se passa en plein midi en présence de toute la Nation. 3o. Quand les eaux du Jourdain furent divisées, ce ne fut point dans le tems du reflux, ni lorsque les eaux étoient basses, mais lorsque le Fleuve étoit débordé. 4o. Ce ne fut point par le moyen des vents, ni dans un intervalle de tems qui pût suffire à leur violence pour changer le cours des flots: la chose arriva en un instant, & *aussi-tôt que les pieds des Prêtres qui portoient l'Arche eurent touché le bord de l'eau. Alors*, dit l'Ecriture, *les eaux du Fleuve s'arrêterent dans un endroit* (b), *où s'élevant comme une montagne; elles se voyoient de loin depuis la ville d'Adom jusqu'à un lieu appellé Sartban: les eaux qui couloient au dessus de cet endroit descendirent dans*

(a) *Josué c.* 3. *vs.* 5.
(b) *Vs.* 15.

dans la Mer de solitude, qu'on appelle aujourd'hui la Mer morte, jusqu'à ce qu'elles fussent entierement écoulées. Le Peuple s'avança du côté de Jéricho, & les Prêtres qui portoient l'Arche de l'alliance du Seigneur, s'arrêterent au milieu du lit du Jourdain, dont le fond étoit sec, & tout le Peuple passa avec eux..... Et lorsque ceux qui portoient l'Arche de l'alliance du Seigneur (a) *eurent quitté le lit du Fleuve & eurent mis leurs pieds sur le rivage, les eaux reprirent leur cours ordinaire. Le Peuple passa ainsi le Jourdain le dixième jour du premier mois, & alla camper dans le païs de Galgala à l'Orient de la Ville de Jericho, & Josué plaça dans ce païs de Galgala douze pierres que le Peuple avoit tirées du Jourdain. Puis il dit aux enfans Israélites: Lorsque vos enfans demanderont un jour à leurs peres ce que veulent dire ces pierres, vous les instruirez & leur direz: Israel a passé à pied sec le Fleuve du Jourdain dont le Seigneur suspendit les eaux en notre présence pour faciliter notre passage, comme il avoit fait auparavant dans la Mer Rouge, dont il tint le lit à sec jusqu'à ce que nous fussions passés de l'autre côté du rivage, afin que tous les Peuples de la Terre connoissent la main toute-puissante du Seigneur, & que vous craigniez le Seigneur votre Dieu en tout tems.*

Si le passage de la Mer Rouge n'a été causé que par le reflux de la Mer ou par autre chose pareille, comment Moïse a-t-il prétendu apprendre par-là à tous les Peuples que la main de Dieu est toute-puissante? Comment a-t-il souhaité qu'un évenement si peu remarquable fût connu de toute la Terre? Comment a-t-il

(a) c. 4. vs. 18.

t-il cru que cela feroit capable de porter les Iſraélites à craindre le Seigneur, eux qui ſavoient parfaitement, que malgré toutes ces exagerations & ces grandes paroles, ce n'étoit qu'une choſe commune ? Comment auroient-ils reçu comme un Recueil de verités, un Livre où ils ſavoient qu'on avoit alteré & traveſti un fait de cette nature ?

Mais, comme je l'ai dit, le paſſage du Jourdain qui eſt ici comparé avec celui de la Mer Rouge, n'eſt point expoſé aux chicanes qu'on fait au ſujet de ce dernier miracle, dont l'autre eſt en quelque ſorte la confirmation, puiſqu'il eſt marqué dans l'Ecriture, que cet évenement fut ſemblable à celui du paſſage de la Mer Rouge.

Maintenant pour reprendre notre argument, ſuppoſons que le paſſage du Jourdain eſt une fable, & que ces pierres placées dans le païs de Galgala y ont été miſes long-tems après pour quelqu'autre ſujet. Suppoſons en même tems que des hommes habiles, ayant fabriqué le Livre de Joſué, ont publié que Joſué lui-même l'avoit écrit dans le tems que les faits qu'il contient ſont arrivés, & ont propoſé les pierres de Galgala comme un témoignage de la verité de ces faits. Mais dans cette ſuppoſition chacun ne leur auroit-il pas dit: Nous connoiſſons ces pierres de Galgala, mais nous n'avons jamais ouï parler ni de l'origine que vous donnez à ce Monument, ni du Livre que vous attribuez à Joſué : où étoit-il depuis ſi long-tems ? où & comment l'avez-vous trouvé ? D'ailleurs ce Livre nous dit que d'âge en âge tous les enfans de notre Nation ont dû être inſtruits

du

du passage du Jourdain, & du Monument des pierres placées exprès en Galgala pour en conserver la mémoire: mais on ne nous a jamais instruit de cela dans notre enfance, & nous n'en avons jamais rien dit à nos enfans. De plus, il n'est pas vraisemblable que ce fait si considérable ait été entierement oublié, tandis que le Monument des pierres subsiste encore, Monument consacré à en perpétuer le souvenir.

Si pour les raisons que j'ai marquées ci-dessus, il a été impossible d'en imposer aux Anglois, par rapport à l'origine de cet amas de pierres qui est dans la Plaine de Salisbury, l'impossibilité a dû être encore plus grande par rapport aux pierres de Galgala. De plus, si lorsque nous ignorons l'origine d'un Monument qui ne porte avec soi aucun signe, il ne nous est pas possible de lui en attribuer une, & d'être cru en même tems; il est assurément bien plus impossible de l'être, par rapport à des cérémonies dont chacun connoît l'institution & la cause.

Voilà ce que j'ai dû dire d'abord par rapport aux faits qui concernent Moïse; je vais vous faire voir maintenant que les quatre règles qui se trouvent remplies à l'égard des faits de l'Ancien Testament, le sont aussi à l'égard des faits du Nouveau. Je ne traiterai pas cet article fort au long, parce que tout ce que j'ai dit jusqu'ici de Moïse & de ses Livres, peut de toutes façons s'appliquer à Jésus-Christ notre Sauveur & à son Evangile.

Il y est marqué que ses œuvres & ses miracles ont été faits publiquement & en pré-

ſence de tout le monde, comme il le dit lui-même à ſes accuſateurs: *J'ai parlé publiquement à tout le monde,* (a) *j'ai toujours enſeigné dans la Synagogue, & dans le Temple où tous les Juifs s'aſſemblent, & je n'ai rien dit en ſecret.* Dans les Actes des Apôtres, (*b*) il eſt marqué que tantôt trois mille hommes, & tantôt plus de cinq mille perſonnes (*c*) ſe convertirent, frappés de ce qu'ils avoient vu de leurs propres yeux, & de ce qui s'étoit paſſé en public. Voilà donc d'abord les deux premieres règles obſervées, puiſque les faits dont il s'agit ont été publics, & que tout le monde en a pu juger par ſes propres yeux.

Voyons maintenant s'ils ont été conformes aux deux dernieres règles que j'ai encore exigées. Le Baptême & l'Euchariſtie ſont deux cérémonies qui nous reſtent, & qui ont été inſtituées par Jéſus-Chriſt même, dans le tems qu'il operoit toutes ſes merveilles, & qu'il inſtruiſoit les Juifs de ſa Doctrine. Or ces deux cérémonies ont été obſervées ſans aucune interruption dans tous les ſiècles écoulés depuis la naiſſance du Chriſtianiſme & parmi toutes les Nations Chrétiennes. Jéſus-Chriſt a ordonné à ſes Apôtres & à tous les autres Miniſtres de ſon Evangile d'en enſeigner l'obſervation, d'adminiſtrer eux-mêmes ces Sacremens, & de prendre en main le gouvernement de ſon Egliſe, & cela juſqu'à la fin des ſiècles. (*d*) Ils

(a) *Joan. c.* 18. *vſ.* 20.
(b) *Act.* 2. *vſ.* 41.
(c) *Act.* 4. *vſ.* 4.
(d) *Matth. c.* 28. *vſ.* 20.

Ils l'ont gouvernée en effet jusqu'à ce jour, par une succession non interrompue, & la gouverneront ainsi toujours, tant que le Monde durera; en sorte que le Clergé Chrétien est une matiere de fait aussi notoire & aussi public que la Tribu de Lévi l'étoit chez le Peuple Juif. D'ailleurs l'Evangile est la Loi des Chrétiens, comme les Livres de Moïse étoient la Loi des Juifs. Et comme cet ordre d'hommes destinés par Jésus-Christ même à prêcher la Foi & à administrer les Sacremens jusqu'à la fin du Monde, fait partie des faits contenus dans l'Evangile, il s'ensuit évidemment que si l'Evangile étoit une fable inventée dans quelque siècle posterieur à celui de Jésus-Christ il n'y auroit pas eu dans le tems de l'invention de cette fable un Clergé déja subsistant & tirant son origine de l'institution de Jésus-Christ: mais en ce cas l'Histoire auroit été aussi-tôt rejettée, & l'Evangile auroit été regardé comme un Livre rempli de faussetés, puisqu'avant la publication de ce Livre il n'y auroit eu ni Ministère, ni Cérémonies, ni Sacremens. Ces Monumens de l'Histoire de l'Evangile prouvent donc que cette Histoire est plus ancienne qu'eux, c'est-à-dire, que les faits sur lesquels ils sont fondés, sont des faits réels, & qu'il y a eu un Jésus-Christ qui a prêché une Doctrine, a formé des Disciples, a établi une Eglise, Monument éternel de la verité de ses Miracles.

Les faits qui concernent Mahomet ou les Dieux du Paganisme, ne sont conformes à aucune des quatre règles que j'ai données. A l'égard de ceux de Mahomet, il n'a jamais prétendu opérer aucun miracle, & il

le

le déclare lui-même dans son Alcoran, c. 6. Ceux qu'on lui attribue passent chez les Mahometans même pour des fables, & les plus savans d'entr'eux les rejettent, à peu près comme nos plus savans Théologiens n'ajoutent point de foi à certains Miracles contenus dans la Legende. Voyez la Vie de Mahomet par M. Prideaux.

Quoi qu'il en soit, les faits qu'on lui attribue ne sont en aucune maniere conformes aux deux premieres Régles que j'ai établies. Son prétendu entretien avec la Lune, son transport en une nuit de la Mecque à Jérusalem & de là au Ciel &c. ne sont point donnés comme des faits arrivés en présence de personne: nous n'avons que la seule parole de Mahomet pour garand, & ces faits sont fondés à peu près comme les Avantures imaginaires & surprenantes renfermées dans les Livres de Chevalerie.

On peut dire la même chose de toutes les Fables du Paganisme, telles que les Métamorphoses de Jupiter, & les actions des autres Dieux, où il n'y a pas la moindre vraisemblance & qui sont même des extravagances; aussi les plus sages entre les Payens n'ont regardé ces faits que comme des fables & de pures Allégories, dont ils ont tenté de nous donner l'explication: & il est clair que tel a été le but d'Ovide dans son Ouvrage des Métamorphoses.

Il est vrai que les Dieux du Paganisme ont eu leurs Prêtres, & que leurs Adorateurs ont eu aussi des Fêtes, des Cérémonies, des Jeux institués en mémoire de quelques prétendus événemens; mais la quatrième régle de vérité que j'ai exigée,

ne se trouve pas remplie par ces Monumens publics: pourquoi? C'eſt que ces Prêtres & ces Cérémonies publiques n'ont pas été inſtitués dans le tems même que l'on prétend que les évenemens dont ils rappelloient la mémoire, ſont arrivés. Cela étant, il eſt impoſſible que les ſiècles poſtérieurs ayent pu s'aſſurer de la vérité de ces faits, comme on a fait voir ci-deſſus. Les Bacchanales & les autres Fêtes du Paganiſme n'ont été inſtituées que long-tems après les prétendus faits, auxquels on veut qu'elles ayent rapport, & par conſéquent elles ne prouvent rien pour la réalité de ces faits. Les Prêtres de Bacchus, d'Apollon &c. n'ont point été inſtitués par ces prétendus Dieux, mais dans les ſiècles ſuivans par des hommes qui ont voulu les honorer; ainſi il n'en reſulte rien.

Pour faire uſage maintenant de tout ce que je viens d'expoſer, vous pouvez défier tous les Déiſtes du monde de montrer, par rapport à quelque fable que ce ſoit, l'obſervation des quatre règles que j'ai d'abord établies; & pour reprendre en peu de mots ce que j'ai dit, je ſoûtiens que l'Hiſtoire de l'Exode & celle de l'Evangile n'auroient jamais eu de cours, ſi elles euſſent été fauſſes: parce que l'inſtitution du Sacerdoce des Juifs & de celui des Chrétiens, du Sabath, de la Pâque, de la Circonciſion, du Baptême & de l'Euchariſtie y eſt racontée comme une choſe établie dès-lors, laquelle a ſubſiſté depuis ſans interruption. Il étoit abſolument impoſſible de faire accroire à des hommes, qu'ils avoient été circoncis & baptiſés, qu'ils avoient circoncis & bapti-

ſé

fé leurs enfans, qu'ils avoient célébré la Pâque, & obfervé le jour du Sabath, qu'ils avoient reçu des Sacremens par le miniftère d'un certain ordre de Prêtres, &c. fi en effet ils n'avoient jamais rien pratiqué de tout cela. Comment leur auroit-on pu faire croire qu'ils avoient paffé la Mer Rouge à pied fec, qu'ils avoient vu un mort reffufcité, &c.? Cependant fans avoir cru tout cela, il eft impoffible que les Livres de Moïfe, ou que l'Evangile ayent été reçus comme véritables.

Au refte, je ne prétends pas que tous les faits qui ne font pas conformes à ces quatre règles foient faux, mais feulement que tous les faits conformes à ces quatre règles font néceffairement vrais, & ne peuvent jamais être fuppofés. Il eft impoffible de douter que Jules-Céfar n'ait remporté la victoire de Pharfale, & qu'il n'ait été affaffiné dans le Sénat; il en eft ainfi de plufieurs autres faits anciens, quoiqu'il n'y ait eu aucunes Cérémonies inftituées & pratiquées pour en conferver la mémoire. Mais on en doit conclure que les faits qui regardent Jéfus-Chrift & Moïfe font encore mieux appuyés que les faits les plus inconteftables de l'antiquité.

Nos Déiftes auroient le plus grand mépris pour un homme, qui débiteroit de fang froid qu'il n'y a jamais eu de Céfar ou d'Alexandre; d'Homere ou de Virgile, & qui nieroit toutes les actions, ou rejetteroit tous les Ecrits, qu'on leur attribue; cependant ils fe donnent pour des hommes d'efprit, judicieux, fenfés & vrais; tandis qu'ils tournent en ridicule & traitent de fa-

bles les faits qui concernent Moïse & Jésus-Christ, faits mille fois mieux prouvés & plus authentiques que tout ce qu'ils reconnoissent de plus certain dans l'Histoire.

L'importance de la matiere exige que tout homme examine bien plus attentivement les faits sur lesquels notre Religion est appuyée, que tous les autres faits historiques. De quelle conséquence est-il pour moi & pour qui que ce soit, de savoir s'il y a eu un homme appellé César, s'il a vaincu Pompée à Pharsale, ou s'il en a été vaincu: si Homére ou Virgile sont les Auteurs des Poëmes qui portent leur nom? Cela n'importe à personne dans le monde, & pour cette raison cela ne vaut pas la peine d'être examiné. Mais notre bonheur ou notre malheur éternel est attaché à la recherche & à la connoissance des vérités connues dans la Sainte Ecriture. Elles doivent donc nous intéresser beaucoup plus que toute autre vérité; nous en devons faire l'objet continuel d'une étude sérieuse. Quelle folie de rejetter ces vérités sans les avoir examinées, de nier des faits beaucoup plus évidens & beaucoup plus certains qu'une infinité de faits que nous regardons comme incontestables & qui sont en eux-mêmes très-indifférens!

Il y a encore plusieurs autres observations succintes, qui à la premiere vue découvrent la vérité de notre Religion à quiconque est raisonnable & de bonne foi. Par exemple, le peu de vraisemblance qu'il y a que dix ou douze pauvres pêcheurs sans éducation & sans lettres, ayent pu former le projet téméraire de faire illusion au monde entier & de donner cours à des impostures:

l'im-

l'impoſſibilité de l'exécution d'un tel projet, ſans le ſecours ni de la force, ni de l'éloquence, ni du ſavoir, ni de toutes les choſes qui ſervent ordinairement à faire réuſſir les grandes entrepriſes. Il s'agiſſoit de répandre une Doctrine également oppoſée aux préjugés & aux paſſions de l'homme, dans un ſiècle très-éclairé & très-ſavant. Les Prédicateurs de cette nouvelle Doctrine s'expoſoient non-ſeulement aux mépris & aux outrages, mais aux ſupplices les plus cruels & à une mort infaillible, & cela pour avoir le plaiſir de débiter des faits, dont ils connoiſſoient eux-mêmes la fauſſeté, puiſqu'ils en étoient les Inventeurs. Il eſt vrai qu'il y a des hommes qui ont ſouffert pour ſoûtenir des erreurs, qu'ils ont cru être des vérités; mais perſonne n'a jamais ſouffert pour des menſonges, qu'il connoiſſoit pour tels. Si les Apôtres ont prêché des menſonges & ont débité des impoſtures, ils ont dû en être perſuadés; car ils proteſtent (a) qu'ils ont vu, qu'ils ont entendu, qu'ils ont conſideré de près, qu'ils ont touché de leurs propres mains, &c.

On ne ſauroit dire qu'ils ſe fuſſent propoſés aucun avantage temporel dans leur entrepriſe. Car ſi cela eût été, en voyant les mauvais ſuccès de leurs premieres démarches, n'auroient-ils pas dû reculer, ſe retracter & découvrir la conſpiration? d'autant plus que par ce moyen, ils auroient non-ſeulement mis leur liberté & leur vie à couvert, mais qu'ils auroient encore reçu

(a) *Act.* 4. 20. 1. *Joan.* 1. 1.

çu des récompenses capables de les flatter.

Ce n'est pas tout. Ils publient que leur Maître ne leur a promis que des souffrances en ce monde. Cela est répeté cent fois dans l'Evangile, & ils ont soin de le prêcher à tous ceux qu'ils veulent convertir. Quelle promesse! quel attrait! Jésus-Christ dit à ses Disciples qu'ils prennent leur croix & qu'ils le suivent; il les assure qu'ils auront des tribulations en ce monde: que quiconque ne quittera pas son pere, sa mere, sa femme, ses enfans, & tous ses biens, & même ne renoncera pas à la conservation de sa vie, ne peut être son Disciple; que quiconque cherchera à sauver son ame en ce monde, la perdra en l'autre. Cette étrange Doctrine est prêchée & applaudie: elle triomphe de la chair & du sang, & de l'inclination naturelle de l'homme pour les plaisirs sensuels, malgré la fureur & la persécution des tyrans & l'opposition de la Terre entiére dévouée au culte des faux Dieux & attachée à une Morale conforme à la nature. Tout cela ne prouve-t-il pas l'origine céleste de la Religion que nous professons, & qu'elle est l'ouvrage du Tout-puissant? Convaincre sans Philosophie, persuader sans Eloquence, sans armes vaincre des ennemis, desarmer des Tyrans & subjuguer des Empires: tel a été le succès de la Prédication des Apôtres & la maniere dont le Christianisme s'est établi.

Nous pouvons ajoûter à tout cela le témoignage que les plus grands ennemis de la Religion Chrétienne, soit Juifs, soit Payens, ont rendu à la vérité des faits historiques de l'Evangile, tels que Joseph &

Tacite,

Tacite, dont le premier vivoit environ 40. ans & l'autre 70. ans après la mort de J. C. L'un & l'autre étoient en état de savoir la vérité de ces faits & ne devoient pas être portés naturellement à les avouer. Cependant ils les ont attestés, & leur exemple a été suivi par Lucien, Celse, Porphyre & Julien l'Apostat. Les Mahometans même & les autres ennemis du Christianisme conviennent des miracles de J. C. Je ne m'étens point sur cette preuve que d'autres ont traitée plus au long.

Mais il y a une autre sorte de preuve plus forte que tout cela, qui est plus capable de convaincre, & qui a en quelque sorte plus de certitude que la preuve même tirée du témoignage des Sens. L'Apôtre S. Pierre l'appelle une certitude supérieure à la certitude de ce qu'il avoit vu sur la sainte montagne, lorsque notre Sauveur se transfigura en sa présence & en celle de deux autres Apôtres. Car ayant fait mention dans sa seconde Epître de cette admirable Transfiguration, dont ses yeux avoient été les témoins, & de la voix du Ciel qu'il avoit entendue, il ne craint point de dire qu'il y a encore une preuve plus convaincante, que J. C. est l'Envoyé de Dieu & le veritable Messie, & que cette preuve est l'accomplissement de toutes les Propheties depuis le commencement du Monde. *Ce n'est point*, dit-il, *en suivant des fables & des fictions ingénieuses, que nous vous avons fait connoître la puissance & l'avénement de N. S. J. C. mais c'est après avoir été nous-mêmes les spectateurs de sa majesté. Car il reçut de Dieu le Pere un illustre témoignage d'honneur & de gloire, lorsque de cette nuée, où la gloi-*

re de Dieu paroissoit avec tant d'éclat, on entendit cette voix, Voici mon Fils bien-aimé dans lequel j'ai mis toute mon affection; écoutez-le. Et nous entendîmes nous-mêmes cette voix qui venoit du Ciel, lorsque nous étions avec lui sur la sainte Montagne. Mais nous avons les Oracles des Prophètes, dont la certitude est plus affermie, auxquels vous faites bien de vous arrêter, comme à une lampe qui luit dans un lieu obscur, jusqu'à ce que le jour commence à vous éclairer, & que l'Etoile du matin se leve dans vos cœurs.

On peut disputer sur les preuves tirées du témoignage des Sens, en y soupçonnant de la supercherie ou de l'illusion. Mais peut-on suspecter des prédictions faites depuis le commencement du Monde par differens Prophètes & en differens siècles? Les Déistes ne peuvent nier que ce Livre que nous appellons l'Ancien Testament ne fût entre les mains des Juifs long-tems avant la naissance de J. C. Or s'ils veulent comparer les Prophéties qui regardent le Messie avec toutes les circonstances de la personne, de la naissance, de la vie, de la mort, de la Résurrection & de l'Ascension de J. C. ils trouveront cette démonstration, que Saint Pierre appelle (a) *la lampe qui luit dans un lieu obscur.*

Les anciennes Prophéties dont il s'agit n'ont pu être supposées: or il n'est pas possible que dans une fable de nouvelle invention, d'anciennes Prophéties réelles se trouvent accomplies exactement, comme il est arrivé par rapport à l'Evangile. Je souhaite que les Déistes considerent que ces Prophéties si anciennes se trouvent aujourd'hui parfaitement

(a) *1. Ep. Pet. c. 1. v. 19.*

ment vérifiées. Qu'ils voient de leurs propres yeux l'état présent des Juifs, sans Prince, sans Magistrats, sans Prêtres, sans Temple, sans Sacrifice; haïs & détestés de toutes les Nations; conservés néanmoins & distingués de tous les autres Peuples de la Terre, tandis que les puissantes Monarchies qui ont autrefois opprimé les Juifs, & qui sembloient promettre une durée éternelle, se sont éteintes entierement.

Qu'ils considérent aussi la cause de cette idée générale répandue parmi les Juifs, qui dans le tems de la venue du Sauveur, étoient persuadés que l'avenement du Messie n'étoit pas éloigné: elle étoit fondée sur les Prophéties qui fournissent encore aujourd'hui aux Chrétiens des preuves si convaincantes de la vérité de leur Religion, que les Miracles même ne feroient pas capables de les contrebalancer, en cas qu'il pût y avoir de vrais Miracles qui démentissent ces Prophéties; ce qui ne peut être, parce que Dieu ne sauroit se contredire lui-même.

Ces Prophéties sont d'une si grande autorité, que ce sont elles qui par le faux sens que les Juifs leur donnent, les empêchent d'embrasser la Foi Chrétienne. Ils ne peuvent nier, que ce que l'Evangile raconte de J. C. ne soit miraculeux, supposé que cela soit vrai; mais d'un autre côté on les force de convenir qu'aucun de ces faits n'est supposé. Cependant ils ne se rendent point: Pourquoi cela? Parce qu'ils ne peuvent accorder l'Evangile avec le Livre de leur Loi, ou plutôt avec les fausses interprétations qu'ils lui donnent. Ils attendent un Messie, qui rebâtisse la Ville de Jérusalem, conformément aux pro-

messes,

messes, & procure à la Nation un état florissant & glorieux, dont il est si souvent parlé dans les Livres de Moïse, dans les Pseaumes & dans les Prophètes. Nous prions Dieu pour la conversion de ce Peuple ; & c'est pour cette fin que Dieu l'a jusqu'ici conservé d'une maniere miraculeuse, pour l'accomplissement des Prophéties. Comme cette Nation est la plus ancienne, & dans un sens, la plus respectable de l'Univers, lorsqu'elle aura reconnu J. C. comme cela doit arriver, alors l'Eglise Judaïque deviendra la mere de toutes les Eglises, comme elle l'est dans son origine. Rome alors sera soumise à Jérusalem. Voilà comment cette Ville recouvrera son ancien éclat: Alors toutes les Nations y accourront, & le Temple d'Ezéchiel y sera réellement rebâti. Telle sera un jour la grandeur des Juifs & la gloire de Jérusalem annoncée par les Prophéties.

Les Juifs ne fixent ce grand évenement à aucun tems déterminé du règne du Messie. Ils conviennent que ce ne sera point au commencement, parce qu'il aura d'abord des ennemis à combattre, & des contradictions à essuyer, jusqu'à ce qu'il triomphe de tous les obstacles, & fasse triompher son Peuple avec lui. Mais n'avons-nous pas la même idée, par rapport à N. S. J. C.? Ils s'accordent donc avec nous sur cet article.

Quoique ce raisonnement regarde les Juifs, c'est néanmoins aux Déistes que je l'adresse: ils peuvent croire que les Juifs ont de forts argumens à nous opposer, contre les Miracles du Sauveur, & l'accomplissement des Prophéties en sa personne. Mais si ce que j'ai dit suffit pour frapper un Juif, il doit encore

encore plus ſuffire pour un Déiſte, qui n'a pas les mêmes difficultés à ſurmonter. D'ailleurs j'ai cru devoir me conformer au ſentiment de tous les Théologiens du Chriſtianiſme, qui en donnant les Miracles comme un ſigne certain de vérité, ont coutume d'ajouter pour condition, qu'ils ne ſoient pas contraires à la Révélation contenue dans les ſaintes Ecritures. Il eſt vrai qu'il ne peut pas arriver que Dieu opére un miracle réel, pour confirmer une doctrine contraire à celle qu'il nous a déja revelée: il peut néanmoins arriver que nous ſoyons trompés par de faux miracles qui n'en ont que l'apparence, & par de fauſſes révélations. Mais cela ne vient point de Dieu, & c'eſt à nous à demeurer inébranlables, & à nous en tenir toujours à l'Ecriture. Nous liſons dans la 2. Epiſt. aux Theſſaloniciens, c. 2. *L'Impie doit venir accompagné de la puiſſance de Satan, avec toutes ſortes de miracles, de ſignes & de prodiges trompeurs, & avec toutes les illuſions qui peuvent porter à l'iniquité ceux qui périſſent, parce qu'ils n'ont pas reçu & aimé la Vérité pour être ſauvés.* Et dans l'Apocalypſe au ſujet de la Bête, ch. 13. *elle fit de grands prodiges, juſqu'à faire deſcendre le feu du Ciel ſur la Terre devant les hommes; & elle ſéduiſit ceux qui habitent ſur la Terre, à cauſe des prodiges qu'elle eut le pouvoir de faire.* Enſuite ch. 16. *Ce ſont des Eſprits de Démons qui font des prodiges, & qui vont vers les Rois de la Terre, &c.* ch. 19. vs. 20. *La Bête fut priſe, & avec elle, le faux Prophète qui avoit fait des prodiges devant elle, par leſquels il avoit ſéduit ceux qui avoient reçu le caractère de la Bête.* Il eſt à remarquer que dans tous ces endroits on

lit

lit Σημεῖα, *signes*; terme qui quelquefois signifie dans l'Ecriture des miracles vrais & réels, mais qui signifie aussi assez souvent de faux miracles: car tout miracle est un signe ou un prodige, mais tout signe ou tout prodige n'est pas un vrai miracle.

Les Déistes ne pouvant nier certains faits historiques de l'Evangile, s'avisent de nier qu'ils soient miraculeux en aucune maniere; & ils s'appuyent sur ce principe, qui est que nous ne pouvons savoir si une chose prodigieuse qui nous étonne, est naturelle ou surnaturelle. Le Miracle, disent-ils, est ce qui surpasse le pouvoir de la Nature: or pour savoir si un effet surpasse ce pouvoir, il faudroit connoître parfaitement jusqu'où il s'étend: ce qu'aucun homme ne peut savoir. Il est donc impossible d'être certain si un effet est miraculeux ou non: nous pouvons donc nous tromper par rapport au discernement des vrais ou des faux miracles.

J'avoue qu'on y est trompé quelquefois & que notre ignorance a pris souvent pour de vrais miracles ce qui étoit très-conforme aux Loix de la nature. Il faut convenir aussi que, si, par rapport à certains effets, nous ne connoissons pas entierement jusqu'où peut aller le pouvoir de la Nature, il ne s'ensuit pas de là que nous ne connoissions aucunement ce pouvoir par rapport à aucun effet. Par exemple, quoique je ne connoisse pas parfaitement la nature du feu, & jusqu'où peut aller son pouvoir, je sai néanmoins que sa proprieté naturelle est de brûler, & que si l'on en approche quelque matiere combustible, il seroit contraire à la nature du feu qu'elle n'en fût pas consumée. Par cette raison,

raiſon, ſi je voyois jetter trois hommes tout habillés dans une fournaiſe, dont la flamme feroit ſi ardente & ſi dévorante, qu'elle auroit brûlé même ceux qui en auroient approché pour y jetter ces trois hommes : ſi je voyois en même tems ces trois hommes, après avoir demeuré long-tems au milieu de la fournaiſe, en ſortir ſans aucun mal, & ſans même que leurs habits fuſſent endommagés ; me tromperois-je, ou plutôt courrois-je le moindre riſque de me tromper, en aſſurant que le feu qui a conſumé les uns a produit ſon effet naturel ; mais que le ſort des trois autres hommes ſortis de la fournaiſe ſans aucun mal, eſt une choſe ſurnaturelle, & abſolument incompatible avec la nature du feu?

Voici un autre exemple. J'ignore juſqu'à quel dégré peut aller naturellement la multiplication du bled qu'on ſème dans la terre. La chaleur du climat & la fertilité du terroir peut rendre une recolte plus ou moins abondante. Mais je ſai certainement, que deux ou trois paroles prononcées par un homme, n'auront jamais le pouvoir naturel de multiplier tellement un petit pain, qu'il ſoit capable de raſſaſier réellement en ma préſence, pluſieurs milliers de perſonnes affamées; enſorte que les miettes de ce pain multiplié ſurpaſſent la quantité de ce même pain, avant qu'il eût été multiplié. Je dirai la même choſe d'un malade guéri ſoudainement, ou d'un mort reſſuſcité par une ſimple parole. Il eſt donc vrai, que quoique nous ne connoiſſions pas abſolument juſqu'où s'étendent les forces de la nature, nous connoiſſons néanmoins ſurement, que certaines choſes

ſes ne peuvent arriver ſelon ſes Loix. Ainſi quoiqu'on puiſſe nous en impoſer par certains Miracles qui n'en ont que l'apparence, il eſt cependant impoſſible que nous ſoyons trompés, par rapport à certains effets, qui évidemment ſurpaſſent les forces de la nature.

Les Déiſtes reconnoiſſent qu'il y a un Etre Souverain & incréé; & que cet Etre Tout-puiſſant eſt l'Auteur de toutes choſes. Voudroient-ils qu'il fût au-deſſus de ſon pouvoir de faire connoître aux hommes ſes volontés? Cependant ſi nous ne pouvons diſcerner le Miracle des effets naturels, il nous ſera abſolument impoſſible d'être informés & aſſurés des volontés de Dieu, dont le Miracle eſt en quelque ſorte le ſeul langage, pour nous apprendre ce que nous ne pouvons naturellement connoître.

Enfin ſi les Déiſtes veulent que nous les regardions comme des perſonnes ſenſées & raiſonnables, ils doivent nous faire voir dans l'antiquité quelques faits mieux prouvés que ceux de Moïſe ou de J. C. Sans cela on a droit de leur demander, pourquoi ils croyent les uns & ne croyent pas les autres? Mais il s'en faut bien que ces faits puiſſent être mis en parallele; les faits anciens les plus inconteſtables n'ont point les marques certaines de vérité qu'ont les faits de l'Ecriture. Au reſte, on défie les Déiſtes de faire mention d'aucune impoſture, qui ait jamais eu ces marques ſenſibles.

Si vous me croyez, Monſieur, vous ne propoſerez jamais d'autre argument aux Déiſtes que celui-là, qui ſeul ſuffit pour les confondre. Laiſſez-les citer Apollone de Tyane, dont la Vie a été écrite en Anglois par l'impie

l'impie Charles Blount, qui a osé comparer dans cet Ouvrage les prétendus Miracles de ce Philosophe avec ceux de notre Sauveur. Laissez-les citer encore certains Miracles de la Légende, & les opposer à ceux de l'Evangile, comme s'il n'y avoit aucune personne un peu éclairée dans la Religion Romaine qui en ignorât la différence. Enfin, laissez-les choisir parmi les fables du Paganisme, celles qu'ils jugeront à propos de vous opposer. Que leur serviront ces exemples, lorsque vous leur demanderez si les faits chimériques qu'ils alléguent, ont les quatre signes infaillibles de vérité que j'ai marqués ci-dessus?

C'est en vain qu'ils voudroient citer ce qui se passa autrefois à Rome, au sujet du Serpent d'Epidaure. Selon quelques anciens Auteurs, la Ville de Rome étant affligée de la peste, on envoya des Députés à Epidaure, pour faire venir à Rome la Statue d'Esculape. Un Serpent s'étant glissé dans le vaisseau, on crut que c'étoit le Dieu qui avoit pris cette forme, & on le transporta à Rome: mais étant arrivé, il s'échapa, & se sauva dans une Isle du Tybre, & depuis ce tems-là on ne le vit plus. Les Romains jugerent à propos de bâtir dans cette Isle un Temple à Esculape, & aussi-tôt la contagion cessa.

Je demande, par rapport à ce fait, quel est le premier Auteur qui l'a écrit, & d'où il l'a appris? L'a-t-il écrit sur la foi de quelques témoins oculaires? Ne l'a-t-il pas plutôt imaginé lui-même, ou au moins n'a-t-il pas suivi en cela quelque mauvaise tradition populaire, source méprisable & toujours corrompue? Peut-on dire que cette fable ait les

quatre marques de vérité que j'ai exigées pour la certitude d'un fait? Mais ſuppoſons que celui-ci ſoit véritable, qu'en peut-on conclure? Ce Serpent a-t-il prêché quelque Doctrine? s'eſt-il dit l'Envoyé de Dieu? a-t-il confirmé la Doctrine de quelque homme qui eût pris cette qualité?

On cite encore pour exemple, ces deux jeunes gens inconnus, qui dans une Bataille des Romains contre les Latins, combattirent à la tête de la Cavalerie Romaine, & qui dans la même nuit que cette action ſe paſſa, parurent à Rome, & y apporterent la nouvelle de la défaite des Latins. Les Romains perſuadés que c'étoit Caſtor & Pollux, leur bâtirent un Temple; & ordonnerent qu'il ſe feroit une Proceſſion tous les ans, pour conſerver le ſouvenir de ce fait merveilleux.

Mais ce fait n'eſt atteſté par aucun Auteur contemporain: il n'a point été écrit par des témoins oculaires. Les Romains ont pu s'imaginer que ces deux jeunes hommes étoient Caſtor & Pollux; mais on ne marque point qu'ils ſe ſoient eux-mêmes donnés pour tels: enfin ils n'ont rien enſeigné & n'ont prétendu autoriſer aucune Doctrine: ainſi il n'en réſulte rien. Si l'on dit que ce fait merveilleux autoriſoit la Religion Payenne; je réponds que quand même il ſeroit vrai, il ne devoit pas plus produire cet effet par lui-même, que les Miracles des Magiciens d'Egypte, dont il eſt parlé dans l'Ecriture. Les Miracles ne ſont le langage de Dieu, qu'autant qu'ils ſont operés formellement pour atteſter une Doctrine.

On objecte encore le *Sommonocodom*, adoré dans le Royaume de Siam, & on compare ſa

ſa naiſſance & ſa vie, avec la naiſſance & la vie de J. C. Ce qu'on dit de *Sommonocodom*, qu'il nâquit d'une Vierge, que la perſécution d'un Roi qui le vouloit faire mourir, le contraignit de s'enfuir dans un autre pays, &c. Ces circonſtances, & pluſieurs autres pareilles, paroiſſent avoir été empruntées de l'Hiſtoire de J. C. Peut-être que les Siamois ont autrefois entendu parler de l'Evangile, & que la Religion Chrétienne qui y avoit été prêchée, s'y eſt éteinte comme en quelques autres endroits. D'ailleurs on ne nous dit point, quand le Livre qui contient la Vie de *Sommonocodom* a été écrit; ſi c'eſt par lui-même, ou par des témoins oculaires de ſes actions.

Un Auteur Anglois, dont j'ai extrait ces objections frivoles, contenues dans ſon Livre intitulé *la Découverte*, en propoſe encore pluſieurs autres, tirées de certains Miracles de la Légende, qu'il oſe comparer à ceux de J. C. & de Moïſe. Selon lui, la ſainte Chandelle d'Arras, qui brûle ſans ſe conſumer, eſt comparable au Buiſſon ardent de Moïſe. Mais quelle comparaiſon! Le fait du Buiſſon ardent ne peut être une fable, parce qu'il eſt démontré que Moïſe n'étoit point un impoſteur, comme on a vû ci-deſſus. Au contraire, il ſuffit à un homme un peu éclairé, de ſe tranſporter à Arras, pour y découvrir ce que c'eſt que cette Chandelle, qu'on n'a garde de voir ſe conſumer, étant compoſée & allumée comme elle l'eſt: il faut dire la même choſe de toutes les autres comparaiſons de cette eſpèce.

Eſt-il poſſible qu'il y ait des hommes ſur la Terre aſſez peu touchés de leur propre intérêt, pour employer tout leur eſprit à combattre,

battre, par de vaines ſubtilités, les vérités les plus ſalutaires & les plus conſolantes, telles que l'avenement d'un Meſſie, pour inſtruire les hommes, les faire marcher dans les voies de la Juſtice, & les racheter de la mort. Si les Dogmes Chrétiens étoient chimériques, ou qu'au moins il y eût quelque ſujet de douter ſenſément des faits ſur leſquels la révelation de ces Dogmes eſt appuyée, la conduite des Incrédules ne feroit point oppoſée à la Raiſon. Mais ces faits étant conformes aux quatre règles de vérité que j'ai établies, il n'y a point d'autre parti à prendre que de croire ces faits, & de pratiquer la Religion dont ils ſont la preuve évidente.

Voilà, Monſieur, ce que j'ai cru devoir vous écrire, conformément à vos deſirs, pour fixer vos doutes, ou plutôt pour vous fournir dequoi combattre ceux qui s'efforcent de vous en donner. Conſiderez qu'il n'y a point d'homme plus malheureux que celui qui doute, par rapport à un article auſſi important que celui de la Religion. Si par malheur pour lui la Religion Chrétienne eſt vraie, que deviendra-t-il? Dans quelles perplexités ſe trouvera t-il à l'article de la mort? S'il n'a point travaillé à diſſiper ſes doutes, tandis qu'il jouïſſoit d'une pleine ſanté & d'un eſprit libre, ſera-t-il en état de le faire, lorſque le mal l'accablera? il mourra donc dans le doute. Pour moi je ſuis convaincu qu'il n'eſt point d'Incrédule abſolument décidé, à moins qu'il n'ait un extrême entêtement, ou une extrême ignorance. Le moins que puiſſe faire un Incrédule un peu ſenſé & éclairé eſt de douter. Or mourir en doutant, ſi on va

être

être anéanti, ou enseveli dans un gouffre de flâmes pour toute une éternité, il me semble que c'est une situation bien cruelle. On peut dire qu'à ce moment terrible il vaudroit mieux pour le repos de son esprit, ne point croire du tout : mais la Raison qui nous fournit de malheureuses armes pour ne point croire, nous en fournit aussi pour nous rendre incertains & tremblans. Au reste, il ne faut pas nous attendre, que nous croirons tout d'un coup à l'article de la mort, dans l'idée qu'alors le parti le plus prudent sera de croire. La vue d'un Monde qui s'évanouït pour nous, suffit pour nous en détacher, & pour éteindre nos passions. Mais cette vue ne sert de rien pour éclairer notre esprit, lorsqu'il est depuis long-tems plongé dans les ténèbres de l'incrédulité, à moins que cette incrédulité ne soit un pur oubli de Dieu & de la Religion, & ne soit que l'effet des passions. Alors il y a encore de la ressource : mais ceux qui sont dans ces dispositions, ne sont point, à proprement parler, des incrédules ; le cœur est gâté & non l'esprit.

Malheur donc à ceux qui ayant des lumieres, les obscurcissent par de mauvais raisonnemens. Ce que doit faire un esprit prétendu fort qui a de la Raison, & de la prudence, est de chercher sans cesse la Vérité, tandis qu'il est en santé, & qu'il peut faire usage de son esprit ; *ambulate, dum lucem habetis.* S'il cherche Dieu dans la sincerité de son cœur, Dieu se manifestera à lui, il l'éclairera. Dieu qui est juste, se cacheroit-il toujours à un homme qui toute sa vie a fait des efforts pour le trouver ? Il doit en quelque sorte lui tenir compte de ses recherches, &

éclairer lui-même ſa Raiſon; ſur-tout ſi cet homme s'eſt adreſſé à lui, comme à la ſource de toute lumiere, pour implorer ſon ſecours au milieu de ſes ténèbres. Alors il verra que rien n'eſt plus conforme à la Raiſon que le Chriſtianiſme bien entendu, & dégagé des ſuperſtitions du Peuple groſſier, dont toute la foi conſiſte ſouvent dans l'ignorance & le préjugé. La véritable Foi, au moins celle qui plaît davantage à Dieu, eſt celle d'un homme judicieux & éclairé, qui croit fermement après s'être convaincu lui-même par ſa Raiſon qu'il doit croire.

FIN DE LA METHODE COURTE ET AISE'E POUR COMBATTRE LES DE'ISTES.

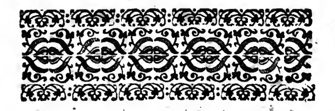


R E-

REMARQUES

SUR LES ESSE'NIENS,

LES SADUCE'ENS, LES PHARISIENS, ET LES THERAPEUTES.



REMARQUES

SUR LES ESSE'NIENS,

LES SADUCE'ENS, LES PHARISIENS, ET LES THERAPEUTES.

LEs Eſſéniens, ou Haſidéens, étoient des Juifs d'une vie pure & auſtère: Joſeph (*a*) en parle avec éloge, & Philon nous a laiſſé une ample deſcription de leur genre de vie: Pline même parlant d'eux, dit avec une eſpèce d'admiration: *Gens æterna eſt, in quâ nemo naſcitur.* C'eſt-à-dire, *C'eſt une nation éternelle qui n'engendre point.* Ces Eſſéniens reſſembloient à nos Religieux qui vivent en communauté. Il n'eſt donc point ſurprenant que les Eſſéniens, quoique ſans poſtérité, euſſent toujours des ſucceſſeurs, & que leur ſocieté ſe perpétuât ſans génération. C'étoit de Pythagore, dont ils ſuivoient pluſieurs dogmes, qu'ils tenoient l'uſage de ne ſe point marier. Tout le monde ſait que les Pythagoriciens avoient un extrême mépris pour les

(*a*) *Antiquit. l. 18.*

les femmes ; & cependant il y a eu autrefois des Pythagoriciennes : apparemment qu'elles rendoient aux hommes le même genre de mépris.

Quoiqu'il en soit, les Esséniens formoient une Secte fameuse, qui n'étoit autre chose qu'un Judaïsme Pythagorique. Tous leurs biens étoient en commun, & ils ne possedoient rien en particulier : point de valets parmi eux : ils se servoient l'un l'autre avec charité & affection : ils se choisissoient des Supérieurs pour les gouverner, & des Oeconomes pour vaquer au soin de leur temporel : ils demeuroient dans les Villes, & il y en avoit une si grande quantité à Jérusalem, qu'une porte étoit appellée la porte des Esséniens. Mais ils habitoient plus volontiers les campagnes & les forêts : ils passoient leurs vies dans le travail des mains, dans le silence, dans la priere, & dans l'étude de l'Ecriture sainte. C'est pour cela que Serarius a dit (a), que les Esséniens étoient l'image des Moines & des Religieux d'aujourd'hui ; & que c'est sur le modèle de leur vie Cenobitique que se sont formés les Monastères & toutes les Communautés régulieres. Si cela est, comme ce même Auteur reconnoît d'ailleurs que les Esséniens avoient emprunté leur genre de vie des Pythagoriciens, il faudra conclure que tous les Religieux tirent leur origine de Pythagore.

Quoique les Auteurs donnent aux Esséniens le nom de Hasidéens, on donnoit cependant aussi ce nom aux Pharisiens, selon Drusius

(a) *Triharesium*, *l.* 3. *c.* 10.

ſius (a), parce que ce nom ſignifie en général, de bons hommes, ou des hommes pieux. Il faut ſavoir encore que parmi les Eſſéniens il y avoit des Sectes qui formoient une eſpèce de Schiſme (b); les uns regardoient comme une imperfection & une foibleſſe, d'aimer les femmes & de ſe marier: les autres prétendoient que le célibat étoit un peché contre la Nature & contre la Raiſon: ceux-ci avoient une Maxime ſage & commode, par rapport au mariage; l'engagement matrimonial ne commençoit qu'après trois ans de cohabitation; & il étoit permis, pendant l'intervalle de ces trois années, à un Eſſénien, d'éprouver l'humeur de ſa femme, & de s'éprouver lui-même par rapport à elle; en ſorte que les femmes ſe prenoient toujours à l'eſſai, & étoient obligées de faire une eſpèce de noviciat, avant que d'être épouſées dans les formes.

Il y avoit deux ſortes d'Eſſéniens ſelon Philon (c), les *Cenobites* & les *Monobites*; c'eſt-à-dire, que les uns vivoient en communauté, & les autres en leur particulier, comme nos Hermites. Il eſt étonnant que l'Ancien & le Nouveau Teſtament ne faſſent aucune mention d'un Corps ſi célèbre. Il y eſt parlé des Phariſiens, des Saducéens, des Nazaréens, des Hérodiens, & il n'y a pas le moindre mot ſur les Eſſéniens; la ſeule raiſon qu'on en peut donner, eſt que ces pieux Philoſophes ne ſe mêloient nullement des affaires du monde, & n'avoient par conſéquent

(a) Joan. Druſ. *de Haſidæis.*
(b) *Tribæreſium, l. 3. c. 4.*
(c) Philo *de vitâ contemplativâ.*

séquent aucun rapport à tous les Evenemens dont parle l'Ecriture Sainte; c'est pour cela qu'il n'en est point fait mention. Mais seroit-il possible qu'aucun Essénien n'eût eu la curiosité de connoître J. C.? Supposera-t-on que nul d'entre ces hommes si savans & si dégagés des passions humaines n'ait reconnu en lui les vrais caractères du Messie? Si aucun Essénien n'avoit embrassé la Foi Chrétienne, ne seroit-ce pas une espèce de préjugé contr'elle dès sa naissance? Aussi plusieurs Peres de l'Eglise assûrent-ils, qu'un grand nombre d'Esséniens Cénobites, & tous les Esséniens Monobites, se firent Chrétiens (a). Eusebe, saint Epiphane, saint Jérome, Cassien, Sozomène, Beda sont de ce sentiment, mais je n'en vois la preuve en aucun endroit. Les Centuriateurs de Magdebourg, Junius, Joseph Scaliger prétendent le contraire, en dépit de Baronius, de Bellarmin & de Gretzer. Il faut avouer qu'il y a de l'avantage pour une Religion, à soûtenir que des hommes estimables l'ont embrassée. On sait que quelques Auteurs ont dit, que Philon contemporain de J. C. ou au moins des Apôtres, Philon le Platon des Juifs, étoit Chrétien en secret, aussi-bien que le célèbre Historien Joseph. On a voulu aussi que Séneque ait été converti par saint Paul; ce qui est

(a) Euseb. l. 2. *Hist. c.* 15.
S. Epiph. *Hæres.* 29.
S. Hieron. *de Script. Eccl. in S. Marco & Philone.*
Cass. *Hist. lib.* 9. *cap.* 5.
Sozom. l. 1. c. 12.
Beda. *Præf. in Marcum.*

est la ſuppoſition la plus extravagante qu'on ait jamais pu imaginer.

La Secte des Saducéens fut établie du tems de Jean Hircan fils de Simon Machabée, par Sadoc & par Judas Gaulanite, deux hommes ſavans & fort éloquens. Les Saducéens croyoient que l'ame mouroit avec le corps; qu'il n'y avoit point d'eſprits, & que toutes les recompenſes de la Vertu & les châtimens du Vice étoient bornés à cette vie, au-delà de laquelle il n'y en avoit point d'autre. Ils n'admettoient ni Prédeſtination ni ſecours ſurnaturel pour accomplir la Loi, & donnoient à la Liberté humaine tout pouvoir indépendant du Ciel. Ils haïſſoient extrêmement J. C. & en cela ils s'accordoient avec les Phariſiens leurs mortels ennemis (*a*). C'eſt eux que S. Jean-Baptiſte appelloit *Race de Viperes*. Ils propoſérent un jour à J. C. une queſtion qu'ils crurent capable de l'embaraſſer; & lui demandérent à qui devoit être en l'autre Monde la femme qui auroit épouſé ſept freres ſucceſſivement. Ce fut par leur crédit que S. Pierre & S. Paul furent empriſonnés, parce qu'ils ne pouvoient ſouffrir qu'ils annonçaſſent la Réſurrection de J. C. eux qui dans leur Syſtême n'en croyoient aucune, & ſoutenoient que l'ame périſſoit avec le corps.

Les Saducéens rejettoient toutes les ſaintes Ecritures, à l'exception des cinq Livres de Moïſe; mais quoiqu'ils ſuiviſſent en cela le Dogme des Samaritains, ils n'étoient pas néan-

(*a*) Matth. ch. 3. 16. & 22. Marc. 11. Luc. 20. Actes des Apôtres ch. 4. 5. & 23. Joſeph. *Antiquit. l.* 9. *ch.* 13.

néanmoins de leur Communion, mais de celle des Juifs. Ils sacrifioient non dans le Temple de Garizim, mais dans celui de Jerusalem. Ils étoient admis aux Charges & aux Emplois de la République; ils n'étoient point exclus du Sanhedrin, & il y avoit des Saducéens qui avoient même été révêtus du souverain Sacerdoce, tels que le Roi Hircan, avec Aristobule & Alexandre ses enfans, qui furent grands Pontifes. Il étoit bien étrange de voir des Epicuriens, des hommes qui nioient l'Immortalité de l'Ame, la Vie future & la Resurrection des Corps, qui rejettoient la plus grande partie de l'Ecriture, & qui étoient persuadés qu'il n'y avoit point d'autre récompense pour la Vertu que les prospérités passageres de cette vie présente, il étoit, dis-je, bien étrange de voir ces hommes assis sur la Chaire de Moïse, offrir des Sacrifices, décider sur la Religion, porter le Rational, l'Urim & le Thummim, & s'ériger en Oracles de la Vérité. Comment n'étoient-ils point abhorrés des autres Juifs & regardés comme des Sectaires impies qu'il falloit retrancher du Corps orthodoxe? Le Saducéisme étoit une Doctrine de cour. La Secte avoit pour Protecteurs ou pour partisans les plus puissans & les plus accrédités d'entre les Juifs, au rapport de Flavius Joseph & de Joseph fils de Gorion, & c'est ce qui les faisoit tolerer: car le Dogme de l'immortalité des ames qu'ils nioient étoit la créance générale des Juifs.

Les Pharisiens formoient une Secte équivoque dont on peut dire beaucoup de bien & beaucoup de mal. Il est sûr qu'ils menoient une vie réguliere pour l'extérieur, qu'ils étoient sobres & pratiquoient de grands jeûnes,

nes, qu'ils étoient ſcrupuleux obſervateurs des Traditions, & même ſelon ſaint Epiphane, extrêmement chaſtes. Joſeph qui étoit de cette Secte dit que quoiqu'il eût été marié aſſez jeune, il n'avoit point connu ſa femme avant l'âge de trente ans. Ils ajoutoient foi à l'Aſtrologie judiciaire & au Deſtin des Stoïciens; ce qui a fait dire à ſaint Auguſtin ſur leur ſujet: *Si cor tuum non eſſet fatuum, non crederes Fatum.* Ils ſe donnoient bien de garde de manger ſans s'être lavé les mains immédiatement auparavant, & cela non par propreté, mais par Religion. Un Publicain, c'eſt-à-dire un Financier, n'auroit jamais pu obtenir de manger avec eux, parce qu'ils regardoient cette Profeſſion comme infame, & ne croyoient pas qu'elle pût jamais être exercée par des gens de probité, & en cela ils ne pouvoient ſe tromper que médiocrement. Leur vie étoit réformée & de bon exemple: mais dans le fond la plûpart étoient hypocrites & preſque tous d'une vanité & d'un orgueil inſupportables. *Ils font toutes leurs actions, afin d'être vus des hommes*, dit J. C. *C'eſt pourquoi ils affectent de porter ſur leurs habits les paroles de la Loi* (a) *écrites ſur des bandes de parchemin plus larges que les autres ne les portent, & d'avoir des franges plus longues.* Ils prenoient bien garde qu'aucun pécheur ne les touchât. *Si cet homme étoit Prophète*, dit le Phariſien en parlant de J. C. (b) *il connoîtroit quelle eſt cette femme qui le touche.*

(a) *Dilatant Phylacteria & magnificant fimbrias.* Matth. 23. vs. 24.

(b) *Hic ſi eſſet Propheta, ſciret utique qualis eſt mulier quæ tangit eum.* Luc. 7. vs. 39.

touche. Ils craignent, disoit J. C. *d'avaler un moucheron, & ils avalent un chameau.* (a)

C'étoit cependant la Secte la plus estimée & la plus orthodoxe qui fût alors parmi les Juifs, quoique par rapport à l'Astrologie & au Destin, elle fût dans l'erreur la plus grossiere. D'où l'on peut conclure que toute la Synagogue étoit infectée de Dogmes faux & impies. Les Esséniens & les Saducéens, comme j'ai dit, erroient sur des Points importans, les premiers étant Pythagoriciens, & les seconds Epicuriens, & à l'égard des Pharisiens, ils étoient Stoïciens. Quoiqu'il en soit, ces derniers formoient parmi les Juifs le parti le plus approuvé. Nous lisons dans les Actes des Apôtres que S. Paul dit devant le Président Festus: (b) *J'ai vécu en Pharisien conformément à la Secte la plus approuvée de notre Religion.*

Il y avoit dans le fond des Pharisiens qui étoient vertueux & gens de bien, & qui pratiquoient la Loi dans la droiture du cœur, tels que Gamaliel, Nicodeme, Simeon. Plusieurs même se rendirent Chrétiens, comme il est marqué dans les Actes des Apôtres. J. C. ne faisoit point difficulté de les aller voir, & de manger avec eux, & lorsqu'il disoit: *Faites tout ce qu'ils vous diront, mais ne faites pas tout ce qu'ils font*, il est à croire qu'il parloit en général, & qu'il en exceptoit quelques-uns.

Les Therapeutes, dont parle Philon (c), n'é-

(a) *Excolantes culicem, camelum deglutientes* Ibid.
(b) *Secundùm certissimam Sectam nostræ Religionis vixi Pharisæus.* Act. 25. vs. 5.
(c) Philo *de vitâ contemplativâ.*

n'étoient autre chose que des Esséniens. C'est le sentiment de Blondel, de Scaliger, & de plusieurs autres, quoique les plus anciens Peres, & parmi les Modernes, Bellarmin, Godeau, Tillemont, l'Abbé Fleuri, sur la foi d'Eusebe de Césarée, Historien suspect, ayent pensé le contraire. Cassien & d'autres Auteurs Moines ne se sont pas contenté d'en faire des Chrétiens, ils en ont fait des hommes semblables à eux, c'est-à-dire des Moines. Cependant il est certain que les premiers Chrétiens n'étoient point des Solitaires, & ne vivoient point non plus en communauté comme nos Religieux d'aujourd'hui. *Nous ne sommes ni Brachmanes, ni Gymnosophistes*, dit Tertullien, *nous ne demeurons point dans les forêts, & nous ne nous exilons point du monde.* (a) Tous les Chrétiens s'occupoient alors, selon cet Auteur, à la Jurisprudence, à l'Eloquence, aux Belles-Lettres, au Commerce, aux Arts, à la Cour, à la Guerre, à la Navigation, à l'Agriculture.

Pour moi je suis persuadé que les Thérapeutes, loin d'être Moines, n'étoient pas même Chrétiens; nul Auteur ancien avant Eusebe ne l'a avancé. S. Justin ou l'Auteur du Livre contre les Grecs qui porte son nom n'en dit rien. Ces Thérapeutes dont parle Philon, vivoient à Alexandrie. Pourquoi l'Auteur du Livre contre les Grecs, qui marque expressément qu'il avoit été à Alexandrie, & qu'il y avoit vu les vestiges des cellules des Septante, n'en fait-il aucune mention?

(a) *Neque enim Brachmanæ, aut Indorum Gymnosophistæ sumus Sylvicolæ & exules vitæ.* Tertull. *Apolog. cap.* 42.

tion? Philon dit encore que ces Thérapeutes haïssoient le séjour des Villes, qu'ils cherchoient la solitude, & qu'ils s'assembloient de toutes parts à Alexandrie comme dans le lieu de leur Patrie, *tanquam in Patriam.* Tout cela peut-il convenir aux premiers Chrétiens, & sur-tout aux premiers Moines? Il est constant par l'Histoire Ecclésiastique, que le premier Moine a été S. Paul Hermite en 330. De plus, le Christianisme ne faisoit alors que de naître, & les Chrétiens n'étoient pas en ce tems-là assez nombreux ni assez répandus sur la Terre pour venir ainsi à Alexandrie de toutes les parties du Monde, *ex omnibus Mundi partibus*, comme dit Philon. Cet Auteur ajoûte que les Thérapeutes chantoient des Hymnes en dansant, *inter choreas hymnos cecinisse*; qu'ils se séparoient en deux chœurs pour danser, hommes & femmes mêlés ensemble. Cela convient-il aux mœurs, à la simplicité du culte & à la modestie des premiers Chrétiens? Je regarde donc comme une verité certaine le sentiment des Savans qui soûtiennent que les Therapeutes n'étoient que des Esséniens, & que ces Esséniens étoient Juifs, & non *Chrétiens.*

DE LA
NAVIGATION
DES ROMAINS.



DE LA
NAVIGATION
DES ROMAINS.

CE fut proprement l'an 493. de la fondation de Rome, que les Romains commencerent férieufement à s'adonner à la Navigation, & à fe former une Marine. Ce n'eft pas qu'ils n'euffent eu des Navires long-tems auparavant, & qu'ils n'euffent même fait quelques Expéditions fur la Mer, comme on le verra ci-après; mais on peut dire que les guerres continuelles, où ils étoient occupés contre leurs voifins, les avoient empêchés jufques-là d'équiper des Flottes confidérables, & de faire la guerre fur Mer comme fur Terre. En cette année 493. qu'ils commencerent à fe fignaler fur cet Elément, il eft certain que leurs Vaiffeaux étoient encore fort groffierement conftruits; qu'eux-mêmes étoient fort peu habiles dans la manœuvre; & même l'an 563. de Rome, dans la guerre contre Antiochus, ils n'étoient guères plus verfés dans l'Art de la Navigation, au rapport des Hiftoriens.

Les

Les Romains ne s'y adonnerent pas comme les Carthaginois, dans la vue d'étendre leur Commerce, mais dans le dessein d'augmenter leur domination, & de faire des conquêtes: ils avoient néanmoiens des Négocians de Mer; & on voit par les différens Traités que Rome fit avec Carthage, qu'ils naviguoient quelquefois pour le Négoce.

Quoiqu'il en soit (a), Polybe dit qu'avant la premiére Guerre Punique, les Romains n'avoient point encore pensé à la Navigation. La Sicile, dit-il, fut la premiére Terre hors de l'Italie, où ils aborderent dans le dessein de donner du secours aux Mamertins; mais ce ne fut pas, ajoûte-t-il, avec leurs propres Vaisseaux, mais avec ceux qu'ils emprunterent des Locriens, des Tarentins, & des Napolitains. Le Consul Duillius, livra alors un combat aux Carthaginois ennemis des Mamertins, & leur prit une Galere couverte. Ce fut sur le modèle de cette Galere que les Romains, dans l'espace de deux mois, construisirent cette Flotte de cent Galeres à cinq rangs, & de vingt à trois rangs avec laquelle ils oserent attaquer, & battirent celle des Carthaginois, qui avoient jusques-là été les Maîtres de la Méditerranée. Polybe admire avec raison la hardiesse & le bonheur des Romains en cette occasion. Au reste, il ne faut pas croire que ces Vaisseaux ne fussent que de petits bateaux: car le même Polybe assure que dans le combat naval que les Consuls Attilius-Regulus & Manlius livrerent à la Flotte de Car-

(a) Polyb. Liv. 1.

Carthage, cinq années après la victoire de Duillius, chaque Navire portoit trois cens Rameurs & cent vingt Soldats (a); la Flotte Romaine qui étoit de trois cens trente Galères couvertes, défit alors la Flotte Carthaginoise composée de trois cens cinquante Navires.

Malgré ce que dit Polybe, on ne peut nier que les Romains n'eussent navigué longtems avant la premiére Guerre Punique. Ce même Auteur rapporte un Traité fait entre les Romains & les Carthaginois, l'an 245 de Rome, sous les premiers Consuls; c'est-à-dire environ deux cens cinquante ans avant la premiere Guerre Punique, par lequel les Romains s'engagerent tant pour eux que pour leurs Alliés, de ne point naviguer au-delà du Cap qui couvroit Carthage au Nord, à moins qu'ils n'y fussent poussés par un vent contraire. Par un deuxième Traité fait l'an 402, on voit que les Romains exerçoient la piraterie, & négocioient au-delà de la Mer. Dans un autre Traité, rapporté par Tite-Live, entre Rome & Carthage l'an 473, il fut stipulé que les Carthaginois fourniroient aux Romains des Navires dans le besoin, soit pour le Commerce, soit pour la Guerre: d'où l'on peut conclure que les Romains alors n'avoient pas à la vérité une Marine fort considérable, mais qu'ils songeoient au moins aux affaires de la Mer.

L'an 416, c'est-à-dire septante-quatre ans avant la premiére Guerre Punique, les Romains ruïnerent le Port des Antiates, & y ayant

(a) Polyb. *ibid.*

ayant pris vingt-deux Galères, dont six étoient éperonnées, le Consul Mœnius brûla ces six Galères, & en plaça les éperons dans la Place publique, où étoit la Tribune aux Harangues, d'où on lui donna le nom de *Rostra*; & à l'égard des autres Galères, il les fit remonter par le Tibre jusqu'à Rome. Ceux qui disent que ces éperons, dont la Tribune aux Harangues fut ornée, avoient été pris sur les Carthaginois, se trompent grossiérement; il n'y a qu'à consulter Polybe & les autres Historiens.

L'an 445 (*a*), on avoit créé à Rome la Charge de Duumvir naval, dont l'office étoit d'équiper & d'entretenir les Vaisseaux de la République. Tout cela fait voir qu'avant la premiére Guerre Punique, les Romains n'étoient pas à la vérité fort puissans sur Mer; mais qu'ils avoient des Vaisseaux, & faisoient même quelques Expéditions maritimes ; & c'est en ce sens qu'on doit entendre les paroles de Polybe, lorsqu'il dit qu'avant la premiére Guerre Punique les Romains n'avoient point encore pensé à la Navigation, parce qu'il est vrai qu'ils ne s'y étoient pas adonnés, comme ils firent dans la suite; & qu'ils n'avoient encore livré aucune bataille navale.

Les Carthaginois, comme nous avons dit, dominoient sur la Mer Méditerranée; ils en partageoient tout le commerce avec les Tyriens leurs Alliés; & rapportant toutes leurs vues & toutes leurs entreprises au succès de ce Commerce, ils ne songeoient qu'à s'enrichir; & sur le moindre prétexte ils ravageoient souvent

(*a*) Tite-Liv. l. 12.

ſouvent les Côtes de l'Italie. C'eſt la Mer, leur dit le Conſul Marcius, dans le tems de la troiſième Guerre Punique, en leur déclarant le Décret du Sénat pour la deſtruction de leur Ville; c'eſt la Mer & vos grandes richeſſes qui ſont cauſe de votre ruïne: c'eſt la Mer qui vous a fait envahir la Sicile & enſuite l'Eſpagne. En tems de paix même vous attaquiez nos Vaiſſeaux marchands; & pour dérober l'horreur de votre crime vous jettiez les hommes dans la Mer. Le ſouvenir de la grande puiſſance des Carthaginois fit dire à leurs Députés dans le Sénat de Rome, après la deuxième Guerre Punique, qu'à peine il leur reſtoit la Ville de Carthage, à eux qui s'étoient vus preſque les Maîtres du Monde.

Ce furent donc les Romains, qui pour la ſureté de l'Italie, & pour favoriſer leur Commerce & celui de leurs Alliés, ayant formé une puiſſante Marine, commencerent par diſputer à Carthage l'empire de la Mer, & battirent ſes Flottes en pluſieurs rencontres. Il eſt vrai qu'ils furent eux-mêmes battus quelquefois, & que pluſieurs de leurs Flottes firent naufrage, juſqu'à perdre tantôt deux cens Navires, tantôt cent cinquante, tantôt cent; & tantôt cent vingt Galères & plus de huit cens Vaiſſeaux. Ce fut alors que les Carthaginois, redevenus Maîtres de la Mer, allerent ravager les Côtes d'Italie, les plus proches de la Sicile; ce qui engagea les Romains à rétablir leur Marine, pour combattre ces Tyrans de la Méditerranée. Ils formerent donc une Flotte de deux cens Galères à cinq rangs, qui par la victoire qu'elle remporta ſous le commandement du Conſul Luta-

Lutatius l'an 511, termina cette guerre, qui avoit duré vingt-quatre ans, qui avoit couté à Carthage cinq cens Galères à cinq rangs & sept cens à Rome; & le Traité qui fut conclu valut aux Romains les Isles de Corse & de Sardaigne, & l'évacuation de la Sicile par les Troupes Carthaginoises.

Ce ne fut pas seulement aux Carthaginois que les Romains eurent alors affaire sur la Mer: les Illyriens, & sur-tout les Istriens & les Liburniens, Peuples de la côte Orientale du Golfe Adriatique, exerçoient la Piraterie. Teuta leur Reine les autorisoit dans ce brigandage, & leur permettoit de piller indistinctement tous les Vaisseaux, de quelque Nation qu'ils fussent. Comme ils attaquoient souvent les Marchands Italiens, & qu'ils les traitoient inhumainement, ils s'étoient rendus très-odieux aux Romains qui possedoient une grande partie de l'Italie, & y avoient beaucoup d'Alliés. Le Sénat commença donc par envoyer des Ambassadeurs à la Reine Teuta, qui étant une femme dure & féroce, les reçut fort mal, & poussa même la barbarie jusqu'à faire mourir un d'eux, sous prétexte qu'il lui avoit parlé peu respectueusement. Les Romains lui déclarerent la guerre, & la lui firent avec tant de succès, qu'ils la contraignirent à demander la paix; elle lui fut accordée, à condition qu'elle abandonneroit toute l'Illyrie, excepté quelques Places sur la Côte; que les Illyriens ne mettroient en Mer que deux Brigantins, sans pouvoir les armer en course; & qu'ils ne passeroient point la Ville de Lissus, située près de Dyrrachium sur les Confins de la Macédoine.

Ce-

Cependant les Istriens peu fidèles à ce Traité, recommencerent leurs pillages ordinaires quelques années après, & se jetterent sur les Vaisseaux des Romains, chargés de bled pour Rome. Les Romains armerent contr'eux & les punirent; ils en userent de même à l'égard des Illyriens, qui ayant à leur tête Démétrius le Phalerien, avoient mis en Mer cinquante Brigantins, & s'étoient avancés jusques vers les Cyclades. Ils furent vaincus par le Consul Emilius, à qui cette Victoire valut l'honneur du Triomphe.

La Paix ayant duré ving-trois ans entre Rome & Carthage, elle fut enfin rompue par le Siège de Sagunte, Ville alliée de la République, qu'Annibal, l'ennemi irréconciliable des Romains par serment, osa attaquer contre la foi du Traité conclu avec Asdrubal; ce qui donna lieu à la deuxième Guerre Punique, qui dura dix-sept ans. Tout le monde sait qu'Annibal entra dans l'Italie, & qu'ayant remporté plusieurs Victoires, où il tailla en pièces les Romains, il vint camper aux Portes de Rome. Pour faire diversion, Scipion eut ordre d'aller en Sicile, & de-là en Afrique. Ce qu'il y a d'étonnant est qu'en moins de six semaines, à compter du jour que les Arbres furent coupés, il vint à bout de faire construire vingt Galères à cinq rangs & trente à trois; les arma, les équipa, & les mit en état de joindre la Flotte destinée à cette Expédition. Annibal fut rappellé en Afrique, comme l'on sait, & vaincu par Scipion; ce qui obligea les Carthaginois à demander la Paix. Le Traité auquel ils se soumirent portoit, que deformais ils ne pourroient avoir plus de dix Galères; que toute

toutes leurs autres Galères seroient livrées aux Romains, auxquels ils restitueroient tous les Vaisseaux qu'ils avoient pris sur eux. On fixa même la grandeur des Batteaux qu'ils employeroient à l'avenir pour la Pêche & pour les Voitures. Scipion fit brûler à leurs yeux cinq cens Vaisseaux à rames de toute sorte de grandeur; ce qui leur fut aussi sensible, disent les Historiens, que si l'on avoit brûlé leur Ville même. Ce fut alors que les Romains se virent les Maîtres absolus de la Mer, après en avoir enlevé l'Empire aux Carthaginois; ce qui rendit leur Commerce très-florissant, & mit dans Rome une grande abondance de toutes choses.

Quelque tems après les Romains eurent une Guerre à soutenir contre Philippe Roi de Macédoine, qui secondé d'Annibal exilé de son Païs, avoit mis en Mer beaucoup de Vaisseaux; mais l'an 556 ayant été vaincu par le Consul Quintius Flaminius, il demanda la Paix, dont une des Conditions fut qu'il livreroit aux Romains toutes ses Galères couvertes, & ne conserveroit que quelques Brigantins: on lui laissa cette prodigieuse Galère qui étoit à seize rangs, parce que sa grandeur la rendoit inutile. Elle servit néanmoins dans la suite à ramener à Rome le Consul Paul-Emile, Vainqueur de Persée fils de ce même Philippe. Ce fut proprement dans cette Guerre contre Philippe que les Romains commencerent à se mêler des Affaires de la Grèce; & à jetter, par les avantages qu'ils remporterent, les fondemens de cette vaste Puissance à laquelle ils parvinrent dans la suite.

Antiochus Roi de Syrie, surnommé le Grand,

Grand, s'étant rendu redoutable sur la Mer, donnoit de la jalousie aux Romains, dont il vouloit de son côté affoiblir la puissance. Ce fut pour cela, qu'excité par Annibal, qui souffloit en tous lieux sa haine contre les Romains, & à la sollicitation de Thoas Roi des Etoliens, il leur déclara la guerre, qui lui réussit mal par son irrésolution & son incapacité; le Consul Acilius Glabrio le défit entierement dans le Combat des Thermopyles. Dans la même année, c'est-à-dire, l'an 563. le Préteur Livius prit le Commandement de la Flotte Romaine, à laquelle Antiochus opposa cent Vaisseaux sous la conduite de Polyxenidas, qui fut battu par les Romains sur la Côte d'Ionie. Ce Général eut néanmoins sa revanche; car il surprit près de l'Isle de Samos la Flotte des Rhodiens jointe à une partie de celle des Romains; 20 Vaisseaux furent pris & conduits à Ephèse. Mais Emilius Regillus ayant succedé à Livius, il vainquit près de Myonnesus avec une Flotte de 80 Voiles, celle d'Antiochus composée de 100 Galères couvertes & commandée par Annibal & Polyxenidas; les Romains en prirent 13 & brûlerent les autres ou les coulerent à fond. Antiochus ayant été ensuite battu sur Terre par Domitius, ou plutôt par les deux Scipions, il n'obtint la Paix qu'à condition d'abandonner toute cette partie de l'Asie qui est entre la Mer & le Mont Taurus, & de se réduire à son Royaume; de livrer aux Romains ses Vaisseaux de guerre & de ne retenir que dix Brigantins, sans pouvoir les envoyer au-delà des deux Promontoires de Cilicie. Son fils Antiochus

 Eupa-

Eupator n'ayant pas dans la ſuite obſervé ce Traité, les Romains brûlerent ſes Vaiſſeaux.

Annibal retiré chez Pruſias Roi de Bithynie, qui étoit alors en guerre contre Eumène Roi de Pergame, allié des Romains, uſa d'un ſtratagême ſingulier dans le combat que la Flotte de Pruſias, qu'il commandoit, livra à celle d'Eumène. Ayant rempli de Serpens un grand nombre de bouteilles de terre, il fit jetter ces bouteilles dans les Vaiſſeaux ennemis au milieu du combat, ce qui troubla & épouvanta les Soldats de la Flotte d'Eumène, qui, quoique ſupérieure, prit la fuite.

Perſée Roi de Macédoine, fils de Philippe s'étant ligué ſecrettement avec les Carthaginois, fit de grands prépatatifs pour la guerre qu'il vouloit faire aux Romains, & équipa un grand nombre de Vaiſſeaux. Comme les Romains n'avoient alors qu'une Flotte en mauvais état à lui oppoſer, ils ſongerent à rétablir leur Marine, foible ſur-tout par le défaut de bons Matelots. Perſée ayant été vaincu par le Conſul Paul-Emile près de Pydna dans la Macédoine, dans un combat ſur Terre, il ſe réfugia dans l'Iſle de Samothrace. Le Préteur Octavius vint auſſi-tôt l'y chercher avec ſa Flotte, & l'ayant fait priſonnier, il le livra à Paul-Emile, qui le conduiſit à Rome chargé de chaînes & en triomphe; tous les Vaiſſeaux de ce Prince, dont la plûpart étoient très-grands, furent auſſi pris & conduits à Rome. Le Triomphe fut un des plus ſuperbes qu'on eût encore vus, & eſt célébré par tous les Hiſtoriens: on vit Paul-Emile traînant en-

chaîné

chaîné à son char l'infortuné Roi de Macédoine, Persée, avec ses trois fils. Son Royaume fut alors réduit en Province ; & c'est ainsi que s'éteignit cette puissance formidable des Rois de Macédoine, qui avoient subjugué tout l'Orient. Le Triomphe de Paul-Emile fut suivi du Triomphe naval du Préteur Octavius & de celui d'Anitius, qui avoit vaincu & pris Gentius Roi d'Illyrie, allié de Persée ; le succès de cette guerre avoit été si rapide qu'elle avoit été terminée en trente jours. Anitius ayant fait une descente en Illyrie, après avoir remporté quelque avantage sur la Flotte Illyrienne ; força le Roi Gentius à se rendre à sa discrétion, avec sa femme, ses enfans, son frere, & les plus grands Seigneurs de sa Cour ; on les vit à Rome vaincus & prisonniers avant qu'on y eût su que la guerre fut commencée. Au reste les Romains, qui se mettoient peu en peine du Commerce, ne sachant que faire de tant de Vaisseaux qu'ils avoient pris, distribuerent les deux cens vingt Brigantins de la Flotte de Gentius, aux habitans de Corfou, d'Apollonie & de Dyrrachium.

Cependant les Carthaginois songeoient à rétablir leur Puissance maritime, & amassoient une grande quantité de bois pour construire une Flotte ; ce qui engagea le Sénat Romain à leur déclarer la guerre l'an 605 que commença la troisième Guerre Punique, il ordonna pour cela un terrible armement ; l'Armée Navale, sous le Commandement du Consul Marcius, étoit composée de cinquante Galères à cinq rangs, de cent Flû-

tes & d'un grand nombre d'autres Vaiſſeaux. Les Carthaginois réduits à l'extrêmité, à l'exemple de ceux d'Utique, ſe ſoumirent ſans reſerve aux Romains, qui commencerent par brûler tous leurs Vaiſſeaux; enſuite ils prirent d'eux un grand nombre d'Otages, & puis leur firent ſavoir que le Sénat avoit réſolu de détruire leur Ville, & d'en tranſporter tous les habitans à cinq lieues dans les terres. Les Carthaginois au deſeſpoir & pleins de fureur, réſolurent alors de ſe défendre, & de périr plûtôt que de ſouffrir l'incendie de leur Ville. Scipion les aſſiégea par Mer & par Terre, & combla leur Port. Mais ils en formerent un autre auſſi-tôt, d'où l'on vit ſortir bien-tôt cent vingt Navires armés, bâtis dans l'eſpace de ſoixante jours. Avec cette nouvelle Flotte ils attaquerent celle des Romains, & en brûlerent une partie: ce qui n'empêcha pas que Carthage ne fût enfin priſe, ſaccagée & brûlée par Scipion après une guerre de cinq ans, ſept cens ans après ſa fondation, l'an de Rome 608. Les Romains faiſoient ſi peu de cas des Vaiſſeaux, qu'ils brûlerent auſſi toute la Flotte des Carthaginois. Ainſi périt cette fameuſe Ville, où l'on comptoit ſept cens mille habitans, Maîtreſſe de trois cens Villes en Afrique, & d'une étendue de païs de plus de mille lieues; elle fut enfin, cent deux ans après ſa deſtruction, rebâtie par l'Empereur Auguſte & peuplée de Romains & d'Afriquains.

Cette même année, c'eſt-à-dire l'an 608 de Rome, la Ville de Corinthe très-puiſſante par ſa ſituation, qui y attiroit le Commerce

merce de l'Asie & de l'Europe, ayant maltraité des Députés du Sénat Romain, eut le même sort que Carthage, & fut pillée, brûlée & entierement détruite par Mummius : elle fut rétablie dans la suite par Jule-César, qui en fit une Colonie Romaine.

Les Romains n'eurent pas un si prompt succès contre les Pirates des Isles Baleares, qui sortant de leurs rochers, attaquoient & pilloient tous les Vaisseaux qu'ils rencontroient. Les Crétois se rendirent encore plus redoutables aux Romains dans la guerre contre Mithridate Roi de Pont, avec qui ceux de Crete s'étoient ligués. Antonius fils de l'Orateur & pere du Triumvir, fur souvent battu par les Crétois, ce qui le fit mourir de honte & de douleur : mais Q. Metellus, surnommé le Crétique, les vainquit, & se rendit maître de toute leur Isle.

Cependant Mithridate soutenu des Pirates dont il disposoit, continuoit de faire une guerre sanglante aux Romains : il s'étoit rendu l'arbitre de tout l'Orient, qui respectoit tous ses ordres, & qui le regardoit comme son Liberateur; ses Flottes couvroient toute la Méditerranée, & faisoient trembler les côtes d'Italie. Sylla & Lucullus furent envoyés pour le combattre. Le Roi de Pont s'enferma alors dans Pitane, Ville de la Troade, où se voyant assiégé par Fimbria du côté de la terre, il fit venir toutes ses Flottes pour se sauver par Mer; Fimbria en donna avis à Lucullus, qui ne voulant rien devoir aux conseils de Fimbria, se contenta d'attaquer & de vaincre deux Flot-

tes de Mithridate près des côtes de la Troade. Ensuite Archelaüs, Commandant Général des Vaisseaux du Roi de Pont, gagné par les sollicitations de Lucullus & de Murena, en livra une partie, trahit son Maître, & passa au service de ses ennemis. Cependant le Consul Cotta fut battu par Mer & par Terre, s'étant trop hâté d'attaquer Mithridate, & ayant perdu soixante Vaisseaux, il se vit assiégé dans la Ville de Calcédoine. Mais Lucullus son Collègue contraignit Mithridate de lever le siège, & alla l'assiéger lui-même dans son camp. Le Roi de Pont ayant alors tenté de passer à Byzance, fut assailli d'une tempête qui fit périr plus de soixante de ses Navires. Enfin Lucullus lui coula à fond trente-deux Vaisseaux de Guerre & plusieurs Vaisseaux de transport; & à son retour, ayant eu les honneurs du Triomphe, on vit parmi les Monumens de sa Victoire cent dix Galères armées d'éperons, qui servirent à en rehausser l'éclat.

Cependant la piraterie augmentoit, & les Corsaires infestoient toute la Méditerranée; ce qui interrompit tout le Commerce, & porta un grand préjudice à toute l'Italie & à Rome, qui se vit par-là dépourvue de toutes les choses nécessaires à la vie, que la Mer avoit coutume de lui fournir. On enlevoit tous les Convois; il n'y avoit plus de sureté, ni pour les Citoyens, ni pour les Magistrats qui s'embarquoient. Les Corsaires même eurent l'audace de paroître à l'embouchure du Tibre: ils pillerent les Temples & les Villes Maritimes d'Italie. Dispersés sur la Mer, ils formoient entre

eux une espèce de République, gouvernée par des Chefs très-habiles dans la Marine. La Cilicie étoit le lieu le plus ordinaire de leur retraite; c'étoit là qu'étoient principalement leurs Arsénaux & leurs Magasins; Pompée fut choisi pour purger la Mer de ces ennemis dangereux, qui affamoient Rome & désoloient toutes les Côtes d'Italie. On lui défera le Commandement de toute la Méditerranée, depuis le Détroit de Cadis jusqu'au Bosphore de Thrace, & on lui fournit les moyens de mettre en Mer cinq cens Vaisseaux; ce qui lui donna une grande puissance, & lui attira bien des envieux: ce Général, en moins de trois mois, vint à bout des Pirates; soit par lui, soit par ses Lieutenans; il les battit près des Côtes de Cilicie, & les contraignit pour la plûpart à se rendre à discrétion, après leur avoir pris plus de cent Galères armées. Après cette heureuse Expédition, il jugea à propos, pour les éloigner de l'occasion de retourner à leurs brigandages, de leur interdire la Mer & de leur assigner des Terres loin du rivage, pour les cultiver & y faire leur demeure. Les Pirates obéirent, & furent dans la suite très soumis & très-affectionnés à la Républiqus Romaine: cette Guerre fut terminée l'an 687.

Je ne parlerai point ici du célèbre armement de Jule César contre l'Angleterre, ni des différentes Batailles navales données dans le cours des Guerres Civiles de la République, ces choses étant connues de tout le monde, par ce qu'en ont écrit en détail plusieurs Historiens. Il me suffit d'avoir réuni plusieurs Faits épars dans l'Histoire de ces

Maîtres du Monde, capables de donner une idée de leur puiſſance ſur la Mer, & des actions par leſquelles ils ſe ſont ſignalés au-delà de leur Continent.

Fin de la Navigation des Romains.



EXTRAITS

CONCERNANT

QUELQUES OUVRAGES

DE L'ABBÉ DE S. REAL.



EXTRAITS DES LETTRES CHOISIES DE M. BAYLE.

Tome I. Lettre 14, Pag. 77. Ed. d'Amst. 1729.

L'Abbé de Saint Réal, qui a fait le *Dom Carlos*, & qui étoit un des Eleves de M. de Varillas, s'est mis mal dans son esprit; M. de Varillas se plaignant qu'il lui a dérobé des Ecrits de la derniere conséquence. Cet Abbé s'est retiré à Chambery pour travailler à la Vie du grand-pere du Duc de Savoye d'à-présent, ce petit bossu qui a été si fin & si ambitieux.

Tome II. Lettre 117, pag. 423.

Je ne sai si je dois vous féliciter de l'approche de M. l'Abbé de Saint Réal; car vous ne le verrez pas mieux à Chambery qu'à Paris, & ses Lettres de Paris pouvoient être plus remplies de choses curieuses que celles de Chambery. Nous n'avons point vû

encore à Rotterdam ce qu'il a publié des *Lettres de Ciceron à Atticus*. M. de Beauval a bien reçu depuis quelque tems son Traité intitulé *De la Critique*: mais il n'a point reçu l'autre Ouvrage, & ainsi il n'en a point parlé. La Bibliothèque Universelle a parlé de la *Traduction des Epîtres à Atticus*, il y a déja long tems, comme je crois vous l'avoir mandé, & y a joint même quelques traits de censure, qui auront sans doute déplu à l'Auteur; car il est sensible comme vous savez. La rigueur de l'hiver m'empêche d'aller à la Haye, & empêche M. de Beauval de venir ici, & d'y envoyer des paquets; sans cela j'aurois déja lu le *Traité de la Critique*, car tout ce qui a pu me tomber entre les mains de M. de Saint Réal a été lu avec beaucoup de promptitude & de joie.

Ses *Lettres à Atticus*, qui se trouvent en concurrence avec la *Traduction des Offices de Ciceron*, par M. Dubois de l'Hôtel de Guise, ont animé le Port-Royal à faire emporter le dessus à ce dernier, qui est leur ami, contre l'un des Antagonistes de M. Arnauld.

Ibid. Lettre 119, page 437.

Depuis que je ne vous ai écrit, j'ai lu ce que M. de Beauval a dit du Traité de M. l'Abbé de Saint Réal, *sur la Critique*; & j'ai lu l'Ouvrage même. M. de Beauval en a parlé dans son Livre plus avantageusement que dans le tête-à-tête. Il m'a dit que cet Ouvrage lui paroissoit la plus foible Pièce que l'Auteur eût jamais produite; c'est-à-dire, qu'il ne répondoit pas au succès que les Ouvrages précédens ont eu avec raison. Pour moi sans vouloir

vouloir flatter votre ami, (car je vous prie de ne lui rien marquer de tout ceci,) je n'ai pas été si difficile que M. de Beauval. J'ai trouvé son Livre rempli de pensées singuliéres & judicieuses. Il est vrai que j'ai trouvé quelques-unes de ses Remarques de Grammaire trop rafinées, & par-là aisées à refuter; & un peu trop de malignité contre l'Auteur qu'il critique (a).

Ibid. Lettre 123, page 470.

J'ai senti pour l'amour de vous la perte que vous avez faite de deux illustres amis. Si vous avez des Mémoires pour un Eloge Historique de l'Abbé de Saint Réal, soyez sûr qu'ils seront publiés tôt ou tard entiers. Ce que M. de Beauval qui aime à être extrêmement court sur ces sortes de choses, ne prendra pas, je sais bien qui le prendra. J'avois indiqué l'Ouvrage du défunt sur Ciceron à Messieurs Huguetan, pour qu'ils le réimprimassent. Je ne sai s'ils le feront; il en est plus digne que plusieurs Livres qu'ils réimpriment (b).

(a) M. Andry de Bois-Regard, Auteur des *Réflexions sur l'usage présent de la Langue Françoise*, ou *Remarques nouvelles & critiques touchant la Politesse du Langage*, imprimées in-douze, à Paris en 1689.

(b) Cette Lettre qui est datée du 11. Novembre 1692. prouve que l'Auteur de la Bibliothèque Universelle s'est trompé Art. 5. du Tome XX. lorsqu'il a mis la mort de l'Abbé de Saint Réal en 1691. La Lettre 119. ci-dessus citée confirme la même chose, puisqu'elle est écrite le 30. Juin 1692, & qu'elle en parle comme d'un homme vivant alors.

EXTRAIT
DES MEMOIRES
DE LITTERATURE,

Tome II, Partie II. page 105.

LEs Ouvrages de feu l'Abbé de Saint-Réal, font beaucoup plus connus que sa personne. Ni lui-même, ni personne après lui n'a pris la peine de nous donner un Abregé de sa Vie. Tout ce que j'en ai pu apprendre, revient à ceci; qu'il étoit Savoyard, de Chambery, mais qu'il passa la meilleure partie de sa vie hors de son Païs.

Voici à peu près une liste exacte de ses Ouvrages, qui sont presque tous bons, & quelques-uns excellens, *Oeuvres Mêlées*, contenant des Réflexions sur l'utilité de l'Histoire: *Dom Carlos*, Nouvelle Historique: la *Conjuration des Espagnols*: des *Entretiens de Morale & de Critique*: *De la Critique*: *la Vie de Jésus-Christ*: *Lettres de Ciceron à Atticus*: *Oeuvres Posthumes* en trois Volumes; & le *Discours de la Valeur*, que j'insere dans ces Mémoires. Ce petit Traité a été imprimé en 1689, in douze, à Cologne, chez Jacques le Jeune; au moins c'est ce que porte le titre. Il est devenu si rare que je n'ai pu en recouvrer qu'une Copie Manuscrite, sur laquelle on l'a imprimée ici.

EXTRAIT

DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

Par M. LE CLERC, Année 1691, Tome XX. Article V. page 73.

LES LETTRS DE CICERON A ATTICUS en II. Volumes in 13, à Paris 1691.

CEs deux Tomes ne contiennent que les deux premiers Livres des Epîtres à Atticus, avec la seconde Lettre du premier Livre de celles que Ciceron a écrites à son frere Quintus. Ceux qui voudront s'instruire du dessein & de la maniere de traduire de l'Interprète François, (a) trouveront dequoi satisfaire leur curiosité, dans une assez longue Préface, qui est à la tête du premier Tome. Mais comme ce Livre n'est pas encore commun dans ces Provinces, & selon les apparences ne le deviendra de longtems, on en dira ici quelque chose.

I. Il parle de la difficulté qu'il y a à juger entre un grand nombre de diverses leçons, laquelle est la meilleure. Les Commentateurs le font d'ordinaire, selon lui, par des principes

(a) *C'est* l'Abbé de Saint-Réal, *Auteur de la Conspiration* de Venise, &c. *mort peu de tems après l'édition de cette Traduction.*

cipes si peu naturels, que qui se regleroit par eux feroit une traduction insupportable. Pour lui, quoiqu'il n'ait pas formé son texte par caprice, comme il dit qu'on le verra en divers endroits de ses Notes, il avoue qu'il n'a pas pu toujours rendre raison du choix qu'il a fait entre les diverses leçons. Il y a bien des occasions, où il s'est déterminé, dit-il, par une espèce d'instinct, sur la connoissance qu'une longue & curieuse étude lui a donnée du siècle de ces Lettres, des mœurs, du Gouvernement, de la Religion, & du caractère des gens & des affaires dont il y est parlé.

II. L'Auteur s'étend assez sur la difficulté qu'il a trouvé à traduire ces Lettres; principalement à cause que Ciceron y traite de mille choses qu'il exprime d'une maniere si délicate & si enveloppée, qu'il n'est pas facile de trouver dans une autre Langue des termes pour rendre ses pensées; & particulierement dans une Langue, qui pour la même raison qu'elle a la suprême netteté en partage, tient pour mal-dit, ou dit imparfaitement ce qui peut ne s'entendre pas; ou qui étant dit autrement, pourroit s'entendre mieux. Il auroit pu ajouter que ces Lettres sont pleines d'allusions; quelquefois si cachées, qu'on ne les apperçoit qu'avec peine, à des choses publiques ou particulieres, qui ne nous sont pas assez connues; puisque c'est de-là que vient la principale difficulté d'entendre ce que Ciceron veut dire.

III. Ce que l'Auteur considere le plus dans ces Lettres, n'est pas l'usage dont elles peuvent être, pour apprendre l'Histoire de son tems;

tems; mais la peinture que l'on y trouve de Ciceron lui-même, non tant en qualité de Sénateur que de Particulier. En effet ceux qui les ont lues avec soin, y ont reconnu avec un plaisir infini, un portrait si naïf & si excellent de leur Auteur, que quand il n'y auroit que cela, elles seroient extrêmement agréables & utiles. Cependant il faut avouer que l'Eloge qu'en fait (a) *Cornelius Nepos*, dans la Vie d'Atticus, est capable d'en donner une très-grande idée. *Has qui legat non multùm desideret Historiam contextam illorum temporum. Sic enim omnia de studiis Principum, vitiis Ducum, mutationibus Reip. præscripta sunt, ut nihil in iis non appareat, & facile existimari possit prudentiam quodammodo esse divinationem.*

IV. L'Auteur avoue qu'il ne sauroit toujours rendre raison de la maniere dont il l'a tourné, parce que Ciceron s'est servi de divers mots en des sens tous particuliers, & dans lesquels ils ne se trouvent pas dans les meilleurs Auteurs de la Langue, & que l'on ne peut reconnoître que par la suite du discours. Outre cela, Ciceron emploie un même mot pour signifier des choses fort différentes, & cela dans la même periode. Pour donner un exemple de la premiere de ces deux remarques, l'Auteur cite cet endroit d'une Lettre de Ciceron à son frere, qui est la 2. du I. Livre. *Nolo medius fidius ex tua injuria in illum tibi liberalem me videri, sed & te oro ut tu ipse auctoritatem, & monimentum aliquod decreti, aut litterarum tuarum relinquas,* quod

(a) *Cap.* XVI.

quod sit ad Flavii rem & ad causam accommodatum. Voici comme l'Auteur le traduit : „ Je „ serois au desespoir que vous crussiez que „ ce que j'en fais soit pour me faire honneur de reparer l'outrage qu'il a reçu de „ vous , au contraire je vous conjure de „ laisser comme de vous-même, &c." D'autres auroient peut-être traduit: *Je n'ai garde assurément de vouloir paroître à vos yeux honnête envers lui, en vous faisant tort. Je vous conjure de plus de laisser vous-même*, &c. La difficulté est de savoir si *in illum* se doit joindre avec *liberalis*, ou avec *injuria tua.* Je préfererois le premier, parce qu'il paroît clairement que Ciceron craignoit que son frere ne s'imaginât qu'il vouloit faire l'obligeant aux dépens de la réputation de lui Quintus. Il paroît bien , par le passage que l'on vient de citer, que l'Auteur n'est pas de ceux qui croyent qu'il faut traduire les Ecrits des Anciens, mot pour mot. Il soutient avec raison que lorsque cela fait un effet désagréable, il faut à quelque prix que ce soit trouver des équivalens qui portent si précisément dans l'esprit le même sens que le texte de l'Auteur que l'on traduit , qu'on puisse raisonnablement croire que si l'Auteur avoit écrit en François il se seroit servi de ces mêmes équivalens.

V. Pour les Notes, elles sont en partie Historiques, & en partie Critiques. L'Auteur s'est proposé, non pas d'y dire tout ce que l'on pouvoit remarquer sur Ciceron , mais seulement d'éclaircir les endroits qui peuvent faire de la peine dans sa Version, à ceux qui n'ont pas grande connoissance des Antiquités

tiquités Romaines. Il y rend auſſi quelquefois raiſon de ſa maniere de traduire, lorſqu'il a cru qu'on pourroit la critiquer, ſans ſavoir les raiſons qui l'ont fait embraſſer le ſentiment qu'il a ſuivi. Pour bien juger de tout cela il faut avoir une grande lecture de Ciceron, & des Auteurs de ſon tems, de ſorte que leur air ſoit devenu familier. Sans cela on n'y entend rien, principalement pour la ſuite & les liaiſons du diſcours, qui ſont ſouvent ce qui eſt le plus difficile à rendre dans une autre Langue, principalement lors qu'elle eſt auſſi pauvre en liaiſons que la Langue Françoiſe. L'Hiſtoire du tems eſt auſſi abſolument néceſſaire; & peut-être que l'on trouvera que l'Auteur ne l'a pas aſſez conſultée en quelques endroits, comme lorſqu'il dit dans ſes remarques ſur le titre des Epîtres de Ciceron à *Atticus*, que cet ami de Ciceron ſe nommoit ainſi, *parce qu'il étoit fort ſavant en Grec, & qu'il demeuroit la plûpart du tems à Athènes.* Il auroit fallu dire ſimplement, à cauſe du long ſéjour qu'il fit pendant ſa jeuneſſe à Athènes; puiſqu'il eſt certain qu'il demeura la plûpart de ſa vie en Italie, ou en Epire où il avoit beaucoup de bien, comme il paroît par ſa Vie écrite par Cornelius Nèpos, & par divers endroits des Lettres de Ciceron.

Au reſte, l'Auteur ayant fait beaucoup plus de remarques, qu'il ne croyoit en devoir faire, ſur le premier & le ſecond Livre des Epîtres à Atticus, a cru devoir les publier en attendant qu'il ait traduit les autres; ſur leſquels il ne fera pas ſi long, parce qu'il a dit ici beaucoup de choſes, qui lui ſerviront pour les ſuivans. Mais comme il reſte encore

encore quatorze Livres à traduire, on peut, ſelon les apparences, s'attendre encore à neuf ou dix Volumes, comme ceux-ci. Ceux qui ne les ont pas encore vus doivent ſavoir que l'Auteur ne s'eſt pas contenté de publier ſa verſion Françoiſe; mais qu'il a encore mis le Latin à côté afin qu'on pût comparer plus facilement l'original & la copie. Après chaque Lettre, on trouve les notes, en plus petits caractères, ſur les endroits que l'Auteur a trouvé à propos d'éclaircir.

EXTRAIT
DE L'HISTOIRE
DES OUVRAGES DES SAVANS,

Par M. BASNAGE DE BEAUVAL; Décembre, 1691. page 152. Article II.

De la Critique. A Paris, chez Jean Aniſſon, 1691. in-12. Pages 347.

ON a beſoin de régles de Critique, non ſeulement pour former le goût, mais encore pour en faire un uſage judicieux. La prudence ne veut pas que l'on faſſe un uſage indiſcret de ſon diſcernement, ni que l'on ſe précipite à porter des jugemens, qui pour être juſtes, ne laiſſent pas de trouver des eſprits mal diſpoſés. Il vaudroit mieux aſſez ſouvent n'avoir point d'eſprit, que d'en avoir pour ſe faire craindre & haïr. On a tout à appréhender d'un Auteur en courroux, qui

qui se croit méprisé ; son dépit & son ressentiment agissent avec bien plus d'ardeur & de vivacité, que la reconnoissance d'un Auteur que l'on a préconisé. Le dernier se remercie d'un encens qu'on ne lui peut refuser, & l'autre, qui n'a garde de s'accuser soi-même, s'en prend au Censeur, & se croit interessé à le décrier pour détruire sa censure. Par là l'amour propre se vange & se console en même tems. Ainsi la Critique est une arme offensive dont il faut se servir avec précaution ; & il est bon d'apprendre de M. l'Abbé de Saint-Réal, comment il faut composer & préparer cette potion amere, pour la faire avaler sans danger.

Je pose d'abord pour règle générale, qu'il n'est point permis d'attaquer de sang froid un Auteur, pour le dépouiller de sa réputation ; il appelle cette mauvaise humeur, qui saus être provoquée de personne, déchire sans quartier un Livre qui ne lui plaît point, une licence contre laquelle tout le monde doit s'élever. On peut faire impunément un mauvais Livre, & il y a de l'incivilité à venir fondre impitoyablement sur un Auteur qui cherche à bien mériter du Public, & qui par cela seulement mérite d'être épargné. S'il ennuye ses Lecteurs, dès-là il est assez châtié, & sa vanité assez mortifiée, sans y ajoûter encore la dureté d'une satyre. Il est plus honnête de lui laisser digerer sa honte sans bruit, que d'exposer ses fautes à la vue de tout le monde. C'est pourquoi lorsqu'on ne peut éviter de contredire un Ecrivain, il faut le faire avec beaucoup de circonspection : *Verbo tristitiam rei mitigante.* La censure doit être assaisonnée de louanges, qui en

en corrigent l'amertume: car, dit l'Auteur, *tous les bons esprits ne sont pas de grands cœurs.* Rarement on aime assez la verité & la bonne foi, pour leur sacrifier sa réputation. Une legere honte qu'il y a à s'être trompé, fait qu'on s'opiniâtre à ne revenir de rien, sur-tout quand on est repris desagréablement, & avec un air d'insulte. Il n'en est pas de même à l'égard des morts. La mort dispense de tous ces égards de bienséance, & laisse un cours entiérement libre à la Raison & à la Vérité. Alors l'on ne peut plus soupçonner qu'il entre de la jalousie, ou quelque animosité secrette dans la Critique. L'envie contre un vivant change de nature, & devient une simple émulation pour les morts; on n'offense plus la personne, & l'on n'en veut plus qu'aux fautes, que l'on n'est pas obligé de respecter. Cette honnêteté chimerique, de ne point troubler le repos des morts, ne peut être portée plus loin au préjudice de la vérité & de l'instruction du Public, à qui il importe de connoître le véritable prix des Auteurs. Si l'on a quelque indulgence pour l'amour propre, & pour la tendresse aveugle d'un Auteur pour son Ouvrage, elle cesse dès qu'il n'est plus, & cette complaisance que les hommes se doivent dans la Société, ne dure point au-delà de la vie. M. de Saint-Réal s'objecte qu'il est injuste d'assaillir les morts, qui ne peuvent plus répliquer; & qu'il est bien plus raisonnable de s'en prendre aux vivans, qui en résistant, & dans la chaleur d'une contestation, font des merveilles, & jettent des éclats de lumiere. Cette raison vaudroit quelque chose, si les combattans pouvoient se contenir, & si, à l'opprobre

de

de la Litterature, les disputes ne dégéneroient pas aussitôt en querelles personnelles. On en vient à des injures où le Public ne prend plus de part, & dont on ne laisse pas de le faire Juge, en dépit qu'il en ait. On n'est pas moins fier d'avoir terrassé son adversaire, que d'avoir raison; & l'aggresseur ne se croit pas même obligé de rien pardonner de ce que peut faire dire le chagrin naturel d'être critiqué.

Quoiqu'il en soit, c'est une autre règle, que le Censeur doit être bien sûr de ne se tromper pas. En qualité de Critique, l'on s'engage à avoir raison, & il ne faut rien hazarder, qu'on ne soit prêt à démontrer avec une évidence, qui se présentant d'abord à l'esprit, justifie ce qu'il y a d'odieux dans la censure. Dès que la chose demeure en suspens, le tort est du côté du Censeur, qui s'est mis dans la nécessité de prouver que sa correction est incontestable: autrement il n'a point du faire insulte à qui ne lui dit rien, sur une question douteuse & ambigue. Les hommes dans le sentiment de leur misere commune, se doivent une indulgence réciproque, pour ne se pas juger à toute rigueur, puisque personne ne peut arriver à ce degré de perfection, qui est au-dessus des atteintes de la plus severe critique.

... *Hanc veniam petimusque, damusque vicissim.* (*)

Il est bon de se défaire de cette présomption de l'amour propre, qui fait qu'on est idolâ-

(*) Horace, *de Arte poet.* vs. 11.

idolâtre de ses propres sentimens, & qu'on se figure que toutes les personnes raisonnables ne peuvent pas juger autrement que nous. Si la modestie conseille d'éviter cet excès, M. de Saint Réal ne fait pas moins paroître d'aversion pour l'extrêmité opposée ; c'est-à-dire, pour ces Panegyristes perpétuels, qui ont toujours l'encensoir à la main. C'est pourtant le plus sûr : il vaut mieux qu'il en coûte un peu de réputation du côté du bon goût, que de s'exposer au péril qu'il y a à être sincere. Cependant il est plus noble de se conserver dans la possession de l'honnête liberté, & de la sage hardiesse nécessaires dans la République des Lettres. L'Auteur ne peut souffrir cette hypocrisie universelle, & ce commerce d'éloges pour se tromper, si ordinaires parmi les Savans. Il dit que leurs louanges sont presque toujours interessées, & qu'ils se cajollent mutuellement, pour se faire rendre leurs éloges avec usure. Ces fades complimens lui déplaisent fort : on ne loue personne dès qu'on loue tout ; & l'on doit d'autant moins se laisser éblouïr par des louanges, que l'on s'en fait aujourd'hui un jargon de civilité dans le monde, & que les plus flatteurs sont bien souvent ceux qui ont le cœur le plus bas, & l'esprit le moins juste. Au reste ce Traité est fait, moins pour donner des règles de Critique en général, que pour censurer en particulier l'Auteur des *Réflexions sur l'usage présent de la Langue Françoise.* On le fait venir à tous momens, pour fournir des exemples de mauvaises critiques; & l'on peut douter si l'Auteur a gardé toute la retenue qu'il recommande lui-même.

LA

LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ; Année 1692. Tome 23. Article VI. page 170. par M. BERNARD.

De la Critique. A Lyon, chez Anisson & Posuel, 1691. in 12. pagg. 347.

CET Ouvrage est d'un tour assez singulier. Le titre semble nous promettre un Traité de cet Art, que les Savans appellent *Critique*, & qui consiste à donner de certaines règles qui servent à entendre les Auteurs ; à rétablir les passages corrompus ; à distinguer les Ouvrages véritables des supposés, &c. Mais ce n'est point du tout ce dont il s'agit. M. l'Abbé de *S. Réal*, à qui on attribue ce Livre, entend par la *Critique*, la Censure des Auteurs & de leurs Ouvrages : encore est-il visible que son dessein n'est pas de nous donner toutes les règles qu'il faut observer dans cette occasion. Voici ce qu'il s'est proposé autant qu'on en peut juger par ce qu'il en dit lui-même, & par son Livre. Son véritable dessein est de critiquer l'Ouvrage dont on a parlé dans cette *Bibliotheque*, Tome XV. pag. 357. & qui a pour titre, *Reflexions sur l'usage présent de la Langue Françoise*, ou *Remarques nouvelles & Critiques touchant la politesse du Langage*. L'Auteur de ce Livre censure divers Ouvrages, & en loue quelques autres. Peut-être M. de S. Réal se trouve-t-il intéressé dans ceux qu'il critique ; du moins il est bien sûr qu'il n'aime pas un certain (*a*) Parti,

(a) *Mess. de Port Royal.*

Parti, dont il dit que l'Auteur des *Réflexions* affecte de louer tous les Ouvrages. C'est ce qui lui a fait prendre la plume. La méthode qu'il s'est prescrite, c'est de donner de certaines règles de Critique, & de faire voir partout par des exemples tirés des *Réflexions*, que l'Auteur ne les a point observées. Par malheur, il se trouve que M. l'Abbé de S. Réal lui-même, en montrant que l'Auteur des *Réflexions* viole toutes les règles de la Critique, ne les observe pas plus exactement que son Adversaire, ce qui produit un assez plaisant effet en lisant son Livre. Car on voit d'abord une règle établie: l'Auteur des *Réflexions* vient ensuite qui péche contre la règle; & M. l'Abbé en censurant cet Auteur, ne manque presque jamais de tomber dans la même faute qu'il vient de reprendre. Quoi qu'il en soit, ce Livre ne laisse pas d'être agréable & utile. Il supplée en bien des endroits à ce que son Adversaire avoit oublié: il le censure quelquefois avec justice; & comme on ne sauroit avoir trop de Livres sur la Langue Françoise, il est constant que celui-ci n'est pas inutile, puisqu'il contient diverses remarques nécessaires sur ce sujet, tout autrement importantes que les règles de la Critique qu'il nous donne, dont les unes sont (*a*) inutiles, parce qu'on ne s'est jamais avisé de les violer volontairement; & les autres sont fort sujettes à être (*b*) contestées.

I. Dans les deux premiers Chapitres l'Auteur

(a) *Par exemple, celle-ci, que* la Critique ne doit pas être ridicule.

(b) *Comme quand il dit, qu'on ne doit point critiquer les Auteurs vivans.*

teur examine quels Livres on peut critiquer. Il voudroit fort qu'on ne se donnât cette liberté qu'à l'égard de ceux dont les Auteurs méritent châtiment; c'est-à-dire, ceux qui offensent la Religion, l'Etat, ou les Particuliers. Pour les autres, s'ils sont mauvais & reconnus pour tels, il est inutile de remarquer leurs fautes. S'ils sont mauvais, & qu'ils passent pour bons, l'erreur du Public ne peut être comparée avec le mal que fait un Critique en désobligeant un méchant Auteur sans nécessité. *Un mauvais Livre*, dit notre Abbé, *est bien un mal dans le monde, mais ce n'est pas un crime. Un méchant Auteur, qui a de la réputation, soit par adresse, soit par bonheur, doit être regardé comme un coquin qui auroit trouvé un trésor. Ce n'est pas à dire qu'il fût juste de le lui ôter, parce qu'il ne le mérite pas; c'est une faveur de son étoile, ou un fruit de ses soins.*

Il n'est permis de critiquer que les bons Auteurs; parce que, selon *Vaugelas*, leurs fautes sont contagieuses, & qu'*étant dignes d'être imités en tout le reste, ils pourroient surprendre en cela leurs imitateurs.* Mais il faut les critiquer sans les nommer; & quand l'endroit est si remarquable, qu'il pourroit faire connoître l'Auteur, il faut le changer, pour le rendre méconnoissable.

Il est permis de critiquer les Auteurs morts, mais il ne faut point critiquer les vivans. La mort dispense de tous les égards de pure bienséance, que les hommes se doivent les uns aux autres, tant qu'ils sont ensemble sur la terre. Elle laisse un cours entiérement libre à la Raison, à la Justice & à la Vérité. La maxime qu'on ne doit point troubler le repos des morts, paroît à M. l'Abbé de S.

L 2 Réal

Réal une des plus grossieres illusions de l'amour propre, & une précaution que la vanité seule, & la crainte que l'on ne parle mal de nous, quand nous ne serons plus, nous font prendre. Il croit qu'on ne peut avoir de la haine pour les morts ; & que cette passion ne peut entrer dans la critique qu'on fait de leurs Ouvrages, parce qu'on ne sauroit haïr ce qui n'est plus. C'est dommage que l'expérience renverse cette belle maxime. Celle qu'il ajoûte, n'est guères plus soûtenable, c'est que tant qu'un Auteur est en vie, & qu'il est connu, il a un droit de proprieté sur son Ouvrage, que rien ne peut lui faire perdre, & que personne n'a rien à y voir que de son aveu, & aux conditions sous lesquelles il l'a donné au Public. Ce n'est pas la pensée de M. Despreaux qui soûtient que,

(a) *Dès que l'impression fait éclore un Poëte,*
Il est esclave né de quiconque l'achete.

II. Mais si l'on veut à toute force critiquer les Auteurs vivans, voici les règles qu'il faut y observer. 1. La Critique doit être incontestable. Ainsi c'est mal-à-propos que l'Auteur des *Réflexions* a dit que *fastidieux* ne peut se défendre; qu'il faut dire *le onze*, & non pas *l'onzième*; *appeller les lettres*, & non pas *épeller*; que *bref* n'a pas un sens assez différent d'*enfin* pour mériter d'être conservé; puisqu'il signifie que l'on conclut en supprimant quelque chose, ce que ne marque pas *enfin*. On croit que toutes ces Critiques ne sont pas incontestables.

2. On

(a) Satire IX. vs. 183.

2. On ne doit point outrer la Critique; c'est-à-dire, qu'elle ne doit être ni excessive, ni trop recherchée, puisqu'on ne doit pas exiger des autres une perfection à laquelle on ne sauroit atteindre. On n'a pas de peine à trouver dans l'Auteur des *Réflexions* des exemples d'une trop grande sévérité.

3. Mais il ne faut pas non plus être trop indulgent. On accuse le même Auteur d'être si partial, qu'en même tems qu'il est inexorable à l'égard de certains Livres, il est d'une indulgence insuportable à l'égard de quelques autres: comme quand il veut que *latiniser*, *franciser*, *catholiser* soient du bel usage; que *brisement* est un très-bon mot, parce que tout cela se trouve dans ses Auteurs favoris. On remarque en passant que le mot de *gros* ne doit jamais être appliqué qu'à des choses qu'on peut concevoir sous quelque image matérielle, sensible aux yeux, ou aux oreilles: ainsi on peut dire une *grosse affaire*, pour dire quelque combat où il est demeuré beaucoup de monde; *gros jeu*, *grosse chere*, *grosse dépense*, *grosse fortune*, parce qu'on peut avoir de tout cela une idée matérielle: mais par la même raison, on peut dire *gros mérite*, *gros plaisir*, *&c.*

4. La Critique doit être modeste, sur quoi on ne manque pas de relever plusieurs immodesties de celui qui a fait les *Réflexions*. On refute ce qu'il a dit contre Vaugelas, & on censure plusieurs endroits qu'il a traduits.

5. Un Critique ne doit point être flatteur, c'est-à-dire, qu'il ne doit point louer d'un ton d'arbitre, qui adjuge un prix, & qui croit faire grande faveur à ceux qu'il loue. On montre que celui qui a fait les *Réflexions*, est

flatteur de toutes les maniéres qu'on peut l'être. 6. La Critique ne doit point être outrageuſe. La repréhenſion eſt d'elle-même aſſez odieuſe, ſans la rendre encore de plus mauvais goût par les termes dont on l'aſſaiſonne. 7. Enfin un Critique doit être irrépréhenſible : ſur quoi l'on relève pluſieurs fautes de l'Auteur des *Réflexions*, qui peuvent être comme un correctif à ſon Ouvrage, où l'on avoue d'ailleurs qu'il y a de très-bonnes choſes.

III. M. l'Abbé de S. Réal emploie un Chapitre à rechercher qui eſt celui qui a fait les *Réflexions*. Il croit que c'eſt un des Meſſieurs de Port-Royal, parce que cet Auteur n'approuve & ne loue que ceux de ce Parti. A propos de quoi on cenſure quelques endroits des *Eſſais de Morale*, & de quelques autres Ouvrages de ces Meſſieurs ; & bien que cette cenſure ſoit accompagnée d'un ſel piquant, & qu'elle ait même quelque choſe de dur, on ne doute pas que beaucoup de gens ne l'approuvent, parceque dans le fond l'Auteur ne dit rien que de vrai.

IV. Il emploie un Chapitre à traiter de la prononciation, parce que celui qui a fait les *Réflexions*, a auſſi traité cette matiere. Le premier croit qu'à tout prendre, les Comédiens ſont le meilleur modèle ſur lequel on puiſſe ſe régler. Il blâme la méthode que ſon Adverſaire a ſuivie en parlant ſur ce ſujet, & il donne quelques régles que nous rapporterons ici, parce qu'elles nous paroiſſent importantes.

I. Règle. Toutes les Syllabes où il y a une *ſ* qui s'écrit & qui ne ſe prononce pas, ou qui s'écrivoit dans la vieille orthographe, & qui

qui ne s'écrit plus à présent, sont longues sans exception, comme *asne*, *teste*, *feste*, &c.

II. Règle. Les diphthongues rendent longues les Syllabes où elles se trouvent, excepté qu'elles soient avant un double *tt*, dont la nature est de rendre breves les syllabes qui le précedent, comme *faitte*, *parfaitte*.

III. Règle. Il y a plusieurs doubles consonnes, qui rendent bréve la Syllabe qui les précéde. Le double *bb*, *Abbé*; le double *cc*, *accuser*; le double *dd*, *addition*; la double *ff*, *affin*; le double *gg*, *aggrégé*; la double *ll*, *aller*; le double *pp*, *appas*. Il y a au contraire d'autres doubles consonnes, qui rendent longue la Syllabe précédente, comme la double *rr*, *carrosse*; la double *mm flamme*; la double *nn*, *année*; la double *ss*, *passer*: mais cela n'est pas si général pour ces trois dernieres.

IV. Règle. A l'égard des diphthongues, pour peu que l'usage en soit douteux, il est toujours plus sûr de les prononcer pleinement; comme par exemple, la diphthongue *oi* dans *croire*, que de la prononcer, comme si on écrivoit *craire*. Ce qu'on doit sur-tout observer dans les monosyllabes.

V. Règle. Dans tous les mots où les deux premiéres Syllabes ont chacune un *e* féminin, il en faut prononcer du moins le premier, & souvent tous les deux, comme s'ils étoient masculins, *générosité*, & non pas *generosité*.

VI. Règle. (*a*) Toutes & quantes fois que la Syllabe où il y a un *e* féminin, pourroit n'en faire qu'une seule avec la suivante, si cet *e* n'y étoit pas, il faut la plûpart du tems pro-

(a) *On se sert des termes de l'Auteur, où il semble y avoir une contradiction.*

prononcer cet *e* féminin, comme s'il étoit masculin; parceque si on le prononçoit tel qu'il est, il sembleroit presque qu'on ne le prononceroit point du tout. Si on prononçoit, par exemple, *esperance*, au lieu d'*espérance*, il sembleroit, qu'on diroit *esprance*.

VII. Régle. La prononciation parfaitement réguliere est celle qui s'observe en parlant en public; & si on change quelque chose dans l'entretien ordinaire pour plus grande facilité, c'est toujours une licence, qu'il faut prendre par conséquent avec quelque discrétion.

FIN.



TABLE GENERALE

DES MATIERES,

Contenues dans les six volumes de cet Ouvrage.

Les lettres Italiques *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *f*, marquent les Tomes I, II, III, IV, V, VI.

A.

Assem-

des

B.

BAL-

ce

CHO-

Elle

DA-

D.

Les

la

GRA-

Histoire:

J. I.

L.

Libera-

Lou-

Magistrats;

re

Pécheresse:

Seul

Plai-

tulus

 nou-

il

femme

Trai-

FIN DE LA TABLE DES MATIERES.



